

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Vatican

Le plus petit État du monde ne serait-il pas l'un des plus puissants?

Analyse du caractère d'État, de la politique étrangère
et de la puissance

Auteur : Renato Carollo
Promoteur : Tanguy Struye de Swielande
Lecteur : Tanguy De Wilde d'Estmael

Année académique 2020-2021
Master 120 en sciences politiques,
orientation relations internationales

Avant toute chose, j'aimerais remercier mon promoteur, Tanguy Struye de Swielande, pour toutes ses unités d'enseignement que j'ai pu suivre et qui m'ont grandement inspiré pour ce mémoire. Elles m'ont également poussé à transformer ma lecture des relations internationales et à adopter une posture critique nouvelle que je n'aurais pu développer sans assister à ses enseignements.

J'aimerais plus largement remercier toute la Faculté ESPO de l'UCLouvain et tout le corps enseignant associé, qui ont fait de mes deux années de Master des années riches en savoir et en plaisir d'apprendre.

J'aimerais également remercier ma famille, mon frère Massimo, mes amis et toutes les personnes bienveillantes qui m'ont soutenu lors de la réalisation de ce mémoire dans ce contexte si particulier qui n'aura été facile pour personne.

J'aimerais remercier plus particulièrement Sarah, Jean-Jacques et mon grand-père pour leur lecture aiguisée et la curiosité qu'ils ont pu avoir à l'égard du sujet.

Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur. Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Table des matières

<i>Table des matières</i>	6
1. Introduction	8
2. Vatican et État	10
2.1 Théories, notions, et définitions	10
2.2 Carte d'identité de l'État de la Cité du Vatican.....	14
2.3 Conclusion.....	21
3. Petit, mini ou micro-État ?	23
3.1 Le Vatican en tant que micro-État.....	24
3.2 Un costume trop serré pour le Vatican ?	26
3.3 Faut-il plutôt considérer le Vatican comme un mini-État ou un petit État ?.....	28
3.4 Conclusion : où situer le Vatican ?.....	30
4. Quelle politique étrangère ?	32
4.1 Objectifs	33
4.2 Moyens	36
4.3 Interprétations de la politique étrangère.....	50
4.4 Conclusion.....	56
5. Quelle puissance ?	58
5.1 La puissance : éléments de compréhension et définition	59
5.2 Analyse des composantes de la puissance pontife	62
5.3 Le Vatican est-il une petite puissance ?	66
5.4 Le Vatican est-il une puissance moyenne ?.....	70
5.5 La grande puissance du Vatican ?	74
5.6 Une puissance atypique. Le Vatican est-il inclassable ?	78
6. Conclusion	81
7. Annexes	83
8. Bibliographie	97

1. Introduction

« Vatican », « Saint-Siège », « Siègne apostolique », « Cité pontife », ... Autant de qualificatifs afin de nommer une entité tentaculaire concentrée sur un territoire minuscule. L'État de la Cité du Vatican, né en 1929 en plein cœur de Rome, est un sujet délicat dans la littérature des relations internationales. L'asymétrie entre son exceptionnel microscopisme et son image d'entité religieuse écoutée par plus d'un milliard d'individus accrochés aux paroles du Pape interroge. Le Vatican est une entité oubliée du débat. Pourtant, la multitude de déclarations qualifiant le Pape et son État de fondamentalement influents, la multiplication de ses voyages à l'étranger et les visites répétées des plus grands chefs d'États du globe laissent présager une puissance et une influence certaine.

L'objet de ce mémoire est d'étudier cette puissance et influence. Nous savons tous que les États-Unis, la Chine ou la Russie sont des acteurs majeurs du système et que le Honduras, la Guinée ou le Bangladesh disposent d'un pouvoir d'influence bien plus réduit. Mais dès lors que l'on s'intéresse au Vatican, le débat est bien plus dispersé. Certains statueront rapidement que son minuscule territoire, son armée pacifique et son absence totale dans l'économie de marché l'excluent du jeu des relations internationales, d'autres rétorqueront que son pouvoir d'influence, l'image sacrée du Pape et ses valeurs l'installent comme un acteur important.

La curiosité étant, le cas du Vatican sera analysé en trois parties dans le but de répondre à la question suivante : *“Où se situe l'État de la Cité du Vatican sur l'échelle des puissances ?”*. Le mémoire se base sur trois hypothèses, chacune reliée à une partie du travail.

La première partie s'intéressera au caractère étatique du Vatican, souvent remis en question de par l'absence de plusieurs caractéristiques propres aux États classiques. Cette partie nous permettra d'installer le Vatican dans le débat et la comparaison sur ses dimensions étatiques. L'hypothèse (1) correspondant à cette partie est la suivante : *“Le caractère de micro-État du Vatican le limite dans ses capacités et lui confère le statut de petite puissance”*.

La seconde partie s'attaquera à la politique étrangère mise en place par le Saint-Siège. En tant qu'acteur reconnu du système international et protégé par le droit, le Vatican dispose de pouvoir diplomatique et exerce une action extérieure très importante, dénotant de son caractère étatique microscopique. Il s'agira dès lors de comprendre si cette politique étrangère très développée permet au Vatican de profiter d'une envergure plus étendue. L'hypothèse (2) rattachée à cette partie est la suivante : *“La politique étrangère du Vatican démontre une envergure et une influence internationale propres au statut de grande puissance”*.

Enfin, la dernière partie s'articulera autour de l'analyse du Vatican selon la théorie des puissances. Cette section aura l'avantage de combiner les aspects étatiques et de politique étrangère afin de situer le Vatican sur l'échelle des puissances. Exercice compliqué de par la divergence dans les points de vues partagés par les théoriciens de la puissance, il n'en reste pas moins très pertinent et constitue la réponse la plus complète de par la prise en compte de critères plus variés. L'hypothèse (3) se référant à cette partie est la suivante : *“L'analyse sur l'échelle de la puissance tempère l'influence du Vatican et le rapproche du statut de puissance moyenne”*.

La conclusion du mémoire cherchera à répondre à notre question de départ et indirectement au titre provocateur du travail, afin de savoir si oui, ou non, le Vatican est l'un des États les plus puissants du monde.

En ce qui concerne la méthodologie adoptée dans la réalisation du mémoire, elle relève d'une méthodologie classique d'un mémoire de synthèse. Le travail se base sur une très riche bibliographie reprenant plusieurs ouvrages majeurs de la discipline des relations internationales. Deux ouvrages et une thèse de doctorat ont été centraux dans le travail : « Géopolitique du Vatican » de Jean-Baptiste Noé, « *The Future of Power* » de Joseph S. Nye et « Les micro-états européens. Étude juridique, historique et fiscale » de Pierre-Alexis Blevin. Ces œuvres ont été des rampes de lancement indispensables à la bonne réalisation de ce travail.

Un grand nombre d'articles d'ouvrages scientifiques, de revues et de journaux ont également été mobilisés pour une précision plus accrue sur les différents sujets abordés. Précisons également que les sites internet officiels du Vatican représentent une base de données extraordinaire et m'auront permis de consulter une multitude de déclarations, discours et autres documents majeurs de l'Église catholique et du Saint-Siège, capitaux dans la compréhension et l'enrichissement du mémoire.

2. Vatican et État

2.1 Théories, notions, et définitions

La doctrine de l'État regorge de contradictions et de différences en fonction de l'école et des influences de l'auteur ayant théorisé le concept. Si deux véritables visions de l'institution étatique s'opposent dans un duel réaliste/libéral, les nuances et spécificités permettent de mobiliser un large éventail de ressources nécessaires à l'étude de l'appareil étatique pontifical. Bien que sa notion moderne soit régulièrement perçue comme un produit de l'histoire diplomatique européenne¹ et mise à mal par l'émergence d'un courant d'études globales mettant en avant la prédominance des acteurs infra-étatiques, la prédominance de l'État dans la sphère internationale et son imposition en tant qu'acteur clé du jeu politico-diplomatique est telle que sa notion se doit d'être éclaircie dans le cadre du mémoire afin de cibler ce qu'est et n'est pas un État, ce qu'est et n'est pas l'État de la Cité du Vatican.

Ce qui est certain, c'est que l'État constitue en lui-même un concept « essentiellement contestable » et « *open-ended*² ». Dans le dictionnaire des politiques publiques des Presses de Science Po, l'État est défini comme « *un ensemble multivarié de bureaucraties, localités, groupes, agents, personnels, engagés dans de multiples interactions stratégiques et communications symboliques avec d'autres « joueurs », internes ou externes aux frontières d'un système politique, et soumis à des contraintes de structure et de contexte.* »³. Cette définition complète manque néanmoins d'orientation vers des éléments-clés et des caractéristiques propres permettant l'analyse factuelle d'un État, ce que les Nations Unies n'offrent étonnement pas non plus. En effet, la Charte des Nations Unies⁴ mentionne bien la notion d'« État » mais l'entremêle régulièrement avec les concepts de « nation » et de « peuple » ce qui brouille quelque peu la signification exacte de l'État aux yeux du droit international. Pourtant, à l'ère westphalienne de la société internationale régie par le concept de souveraineté inviolable par le droit, l'État est un acteur incontournable de par sa personnalité juridique et les droits exclusifs qui en découlent⁵. Dans la doctrine du droit international public, l'État se définit comme une entité juridique composée de trois éléments : une population, un territoire et un gouvernement. Ces trois éléments fusionnés et reconnus par le droit lui offrent

¹ FLEINER-GERSTER, T. (1986). *Chapitre premier. Les éléments de l'État. dans : Théorie générale de l'État*, p. 150.

² C'est-à-dire qu'il est difficile de parvenir à un accord général sur les conditions de son existence.

³ LECA, J. (2014). *État. dans BOUSSAGUET, Laurie & al., Dictionnaire des politiques publiques*, p. 234.

⁴ COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE. *Charte des Nations Unies*.

⁵ DELCORDE, R. (2019). *Diplomatie et politique étrangère à l'heure de la mondialisation*.

la qualité de sujet de droit international qui assure l'exercice de ses compétences en toute indépendance⁶. Si nous nous référons à une définition « officielle » de l'État, la Convention de Montevideo de 1933⁷ concernant les droits et devoirs des États, Article I, décrit l'État comme une personnalité de droit international réunissant les conditions suivantes : 1) Une population permanente ; 2) Un territoire déterminé ; 3) Un gouvernement ; 4) La capacité à entrer en relation avec les autres États.

Si Michel Foucault n'envisageait pas l'État comme un « universel politique » dont il faudrait en analyser la nature⁸, l'État n'en reste pas moins l'acteur principal du jeu des relations internationales et un passage obligatoire pour jouir pleinement des privilèges qu'il offre en terme de représentation et de légitimation. Une étude concise de la doctrine de l'État nous permettra de comprendre et de situer la cité pontife sur les différentes typologies existantes afin de profiter d'une perspective meilleure de la projection de la puissance pontificale au sein d'un système international hétérogène, diversifié mais stato-centré aux yeux du droit⁹.

2.1.1. La genèse de l'État : obsolète

Les grandes théories classiques sur la notion de l'État peuvent être vulgairement séparées en deux courants dominants. Le courant libéral de l'État s'accorde autour de l'idée que l'État et le système international peuvent ou doivent se détacher du paradigme guerrier et de défense de sa puissance au profit d'une mise en valeur du droit international, du commerce et des libertés. Cette pensée politique du rôle de l'État induit donc le précepte de l'égalité des États malgré les déséquilibres de puissance et introduira les conventions et traités internationaux. Le courant réaliste, qui conçoit l'État comme une concentration de puissance et une entreprise politique détenant le monopole de la violence légitime, s'attache lui plutôt aux idées de souveraineté absolue aussi bien au niveau des affaires internes qu'externes. Le courant réaliste de la théorie de l'État s'articule généralement autour d'un rapport dominant-dominé qui est jugé nécessaire à la préservation de l'ordre tant à l'échelle infra-étatique qu'à celle de la scène internationale.

⁶ SALMON, J. (2002). *Dictionnaire de droit international public*. Cité par BLEVIN, P.-A. (2017). *Les micro-États européens*, p. 25.

⁷ Consultée en ligne : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/LON/Volume%20165/v165.pdf>

⁸ FOUCAULT, M. (1978). *La Phobie d'État*. Extrait du cours du Collège de France, « Naissance de la biopolitique ». Cité par LASCOUMES, P. (2004). *La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir*, pp. 13-14.

⁹ BRENNER, N. (1998). *Global cities, glocal states : Global city formation and state territorial restructuring in contemporary Europe*. ; ROYLES, E. (2017). *Sub-state diplomacy: Understanding the international opportunity structures*.

Certains éléments au sein des deux courants de pensée peuvent être sauvegardés dans l'étude du cas du Saint-Siège. Au sein du courant libéral, le premier repose sur la vision de Grotius qui, dans la lignée de la société monde post-Westphalie, mets en avant dans son œuvre la notion de construction de la paix à travers le droit et les traités¹⁰. Cette idée est un élément fondateur de la considération de la légitimité et de la souveraineté d'un État sans même qu'il ne dispose de facteurs de projection de puissance classiques, ce qui nous le verrons au cours de cette recherche s'appliquera au Vatican.

Dans le prolongement de la pensée de Grotius, celle d'Emmanuel Kant est intéressante. Kant a une vision de l'État qui est pilotée par l'idée que l'appareil étatique est le garant du droit et que la liberté d'un peuple et d'un État dépend du bon fonctionnement de l'appareil étatique¹¹. Même si beaucoup de ses recommandations politiques ne se traduisent pas dans le fonctionnement du Vatican, il s'inscrit dans les penseurs qui auront influencé l'émergence du système global actuel dicté par le droit international duquel profite le Saint-Siège.

Au sein du courant plutôt réaliste de l'État, certaines caractéristiques pourraient se retrouver dans quelques volets de l'appareil étatique pontife. Le plus évident est certainement le caractère absolu de l'État. Jean Bodin, Machiavel ou Carl Schmitt pour ne citer qu'eux sont trois grands penseurs qui ont développé cette caractéristique de l'État vue comme indispensable dans leurs études. Le Saint-Siège est une monarchie absolue de droit divin qui a pour souverain un homme élu certes mais qui par la suite dispose d'un mandat *ad vitam* pendant lequel il jouit de l'ensemble des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires. Cette spécificité de l'organisation politique pontife pourrait trouver sa légitimité académique dans l'œuvre de Max Weber, qui avait développé trois idéaux-types de souverains dominants. L'un d'eux était le souverain fondant son autorité sur la grâce personnelle et extraordinaire se caractérisant par un dévouement des sujets à sa cause. Le souverain est alors un individu se singularisant de par des qualités prodigieuses et prophétiques¹², ce qui traduit bien la personnalité du Pape.

Pour autant, il serait injuste d'affirmer que les théories classiques de l'État sont des clés de compréhension adaptées à la réalité de l'appareil étatique du Vatican. Le caractère absolu et religieux de l'État pontife ne coïncide pas avec le courant de pensée libéral d'autant plus que le Vatican ne s'inscrit pas dans le type d'États auxquels les auteurs cités précédemment font référence tant il est singulier dans son élaboration et dans sa structure mais également car il

¹⁰ GROTIUS, H. (1867). *Le droit de la guerre et de la paix*.

¹¹ PIPPIN, B. R. (2010). *Le mien et le tien ? L'État kantien*. dans KERVEGAN, Jean-François. *Raison pratique et normativité chez Kant : Droit, politique et cosmopolitique*.

¹² WEBER, M. (1963). *Le savant et le politique*, p. 87-88.

n'est pas contemporain de la grande majorité de ces théoriciens de l'État. Certes, les représentations du système international de ces auteurs profitent aujourd'hui au Vatican, mais aucun n'envisageait l'élaboration d'un appareil étatique comme celui du Saint-Siège. Si Montesquieu estimait qu'une monarchie ou un seul homme gouvernant par des lois fixes et établies était acceptable pour le bon fonctionnement de l'État, la séparation des pouvoirs était une cause *sine qua none*¹³.

Pour ce qui est du courant « réaliste », la donne est probablement encore plus difficile car il serait faux de concevoir le Vatican dans ce courant de pensée étant donné l'absence totale des notions de violence légitime, de domination et de sécurité dans la politique du Saint-Siège. L'État du Vatican ne se pose pas en tant qu'« État protecteur » prestataire de sécurité ni même en tant qu'instrument de gouvernance pour conquérir par la force. Si la projection de sa puissance est réelle et sera l'objet d'approfondissements dans la suite de ce mémoire, considérer les études réalistes classiques sur la notion de l'État serait une erreur.

2.1.2. L'État du Vatican entre deux mondes

Ceci étant, il convient de se poser la question de quelles sont les clés de compréhension pour qualifier et situer l'État du Vatican dans la doctrine. Pour ce faire, nous devons partir du postulat que le Saint-Siège tente *in fine* de faire coexister deux mondes dans ce nouveau système global. J.-T. Pini, prêtre et chercheur spécialisé dans le droit canonique, écrivait en 2017¹⁴ : *“Sous une unique autorité suprême, dans une construction voulue pour être intégrée, cohabitent de fait deux mondes, dont l'un s'est construit en s'opposant à l'autre puis en l'ignorant: d'un côté, une communauté très nombreuse et diverse, à vocation universelle, structurée et hiérarchisée de manière singulière, et qui se définit fondamentalement par son origine, sa visée et son unité surnaturelles; de l'autre, la forme étatique et ses critères classiques d'identification par un territoire, des sujets personnes physiques et morales, et la souveraineté sur l'un et les autres, elle-même considérée comme le statut permettant, dans l'ordre westphalien classique, d'assurer à une communauté ou une entité à la fois son indépendance et sa participation au « concert des nations ».”*

Ce commentaire illustre parfaitement la tension et la difficulté à traiter du Vatican comme un État, notion qui rallie obligatoirement les idées de fonctions juridiques et législatives, de centre de pouvoir politique et normatif et de production de règles pour un territoire national

¹³ MONTESQUIEU (1777). *De l'esprit des lois*.

¹⁴ PINI, J.-T. (2017). *Le « droit du Vatican » : de la loi de la pesanteur dans l'univers juridique*, p. 90.

défini par le droit¹⁵. L'idée n'est certainement pas de dévaloriser le Vatican en tant qu'État mais de démontrer qu'une analyse rationnelle basée sur des études et théories classiques ne serait simplement pas révélatrice de la complexité de l'objet politique qu'est l'appareil étatique pontife. La société internationale moderne a imposé à l'État du Vatican une normalisation pour épouser les critères géopolitiques juridictionnels et culturels¹⁶. C'est la raison pour laquelle le Vatican a transité vers une transformation institutionnelle de son appareil politico-administratif et pour laquelle il est aujourd'hui aussi « hors-normes » au regard du droit international. Il convient alors de dresser la carte d'identité de l'État du Vatican afin d'en relever ses spécificités et ses caractéristiques qui le rendent si différent.

2.2 Carte d'identité de l'État de la Cité du Vatican

L'État de la Cité du Vatican naît le 11 février 1929 suite au Traité du Latran stipulé entre l'Italie et le Saint-Siège mettant fin à un conflit nommé la « Question romaine ». Fondé sur les reliques de l'ancienne Cité du Vatican suite à quasiment cinquante ans, l'État du Vatican est fréquemment perçu comme le dernier des États pontificaux. Le Traité répondait à une nécessité pour le Vatican de disposer d'un territoire, même réduit, afin de devenir un véritable sujet de droit international souverain. Le préambule de ce dernier indique d'ailleurs *“qu'il faut, pour assurer au Saint-Siège l'indépendance absolue et visible, lui garantir une souveraineté indiscutable même dans le domaine international.”*¹⁷. Finalement, les Accords du Latran ne relèvent pas tant de la création d'un État en soi, mais plutôt de l'édification d'une pleine propriété des espaces et du territoire garantissant la souveraineté du Saint-Siège¹⁸, les caractéristiques du Vatican n'en faisant pas un État classique, mais un « pseudo-état¹⁹ » ou « état a-géographique^{20,21} » qui n'a de parallèle avec aucun autre dans le monde.

La suivante section et son agencement sont inspirés de la méthode utilisée par Gordon Ireland qui, en 1933, avait étudié l'État souverain du Vatican selon douze points²². Afin de l'adapter à la recherche, il a été décidé d'en fusionner certains pour en créer neuf qui seront les

¹⁵ NABLI, B. (2017). *L'État : Droit et politique*, p. 90.

¹⁶ PINI, J.-T. (2017). *Op. cit.*

¹⁷ Préambule du Traité du Latran.

¹⁸ FERRAGU, G. (2014). *Philosophie et diplomatie: le Saint-Siège et l'invention du concept de "puissance morale"*.

¹⁹ POUTHIER, J.-L. (2017). *Saint-Siège et État de la Cité du Vatican*, p. 5.

²⁰ NOE, J.-B. (2015). *Géopolitique du Vatican. La puissance de l'influence*, p. 105.

²¹ Le juriste Charles Rousseau ne considère d'ailleurs pas le Vatican comme un État, estimant que son territoire ne suffit pas à assurer l'indépendance physique et juridique de la Cité. ROUSSEAU, C. (1953). *Droit international public*. Cité par BLEVIN, P.-A. (2017). *Op. cit.*, p. 43.

²² IRELAND, G. (1933). *The State of the City of the Vatican*, p. 273.

suivants : 1- le territoire, 2- la population, 3- la monnaie, 4- le drapeau, 5- la police et les forces de sécurité, 6- l'économie et le régime fiscal, 7- la législation, 8- la structure de l'État et l'organisation du pouvoir et 9- la représentation et l'action internationale.

2.2.1. Le territoire

Le Vatican est le plus petit État du monde, se classant 257^{ème} sur 257 et se situant derrière la Principauté de Monaco, les Iles de la Mer de Corail et les Iles Spartleys en superficie. La Cité ne compte que 0,44 km² de territoire²³. Ses frontières se mesurent à 3,4 km et sont exclusivement partagées avec l'Italie. Le Vatican n'a aucun accès direct à la mer²⁴, aucun accès aux ressources naturelles et aucun terrain destiné à l'agriculture²⁵. La Cité est une enclave au sein de la capitale italienne, Rome. Le Saint-Siège compte aussi différents immeubles et bureaux au sein de Rome (23) et en dehors de la ville (5) qui sont qualifiés de zones extraterritoriales possédant une immunité diplomatique reconnue par le droit international. L'ensemble des territoires du Vatican sont protégés par la Convention de la Haye de 1954 relative à la protection des biens culturels en cas de conflit²⁶. Le territoire, qui était une nécessité pour le Saint-Siège, lui permet surtout de disposer d'un « substrat matériel de la souveraineté »²⁷ comme en témoigne ce passage dans l'allocution du Pape Pie XII : *“Son territoire [le Vatican] sur lequel vous êtes réunis, qu'est-il sinon un point imperceptible sur le globe et sur les cartes du monde ? Dans l'ordre spirituel, c'est toutefois un symbole de haute valeur et d'extension universelle, car il est la garantie de l'indépendance absolue du Saint-Siège pour l'accomplissement de sa mission dans le monde.”*²⁸

2.2.2. La population

La population du Saint-Siège est extrêmement réduite. Elle se compose exclusivement du clergé et de la Garde Suisse. L'estimation du nombre d'habitants varie en fonction des sources mais se concentre entre 600 et 1000 individus²⁹. Cependant, une minorité des citoyens vivent

²³ Voir annexe 1.

²⁴ Le Saint-Siège a le droit de disposer d'une navigation maritime en vertu de la Déclaration de Barcelone de 1921.

²⁵ THE WORLD FACTBOOK. *Holy See (Vatican)*.

²⁶ STATO DELLA CITTA DEL VATICANO. *Sito ufficiale*.

²⁷ KOHEN, G. M. (1997). *Chapitre V : Le rôle des principes fondamentaux du droit international*, p. 371.

²⁸ Allocution au corps diplomatique de Pie XII, le 28 décembre 1949. Cité dans : NOE, J.-B. (2015). *Op. cit.*, p. 104.

²⁹ Le World Factbook en compte 1000, le site officiel du Vatican en compte 618, le World Population Prospects de l'ONU en compte moins de 1000. D'autres sites spécialisés recensent aux alentours de 800 citoyens.

au sein même du territoire pontife. Il est estimé sur le site officiel du Saint-Siège que seulement 246 personnes résident au sein de la Cité, la moitié correspondant aux forces de police.

2.2.3. *La monnaie*

La monnaie officielle du Vatican est l'euro. Dès l'introduction de la monnaie européenne, l'Italie a conclu la Convention monétaire (agissant au nom de l'Union européenne avec l'appui de la Banque centrale européenne) entre la République italienne et l'État de la Cité du Vatican qui a pris effet le premier janvier 2002³⁰. Cette convention permet au Saint-Siège d'utiliser l'euro comme monnaie officielle, d'attribuer cours légal aux billets et aux pièces en euro et d'émettre de la monnaie. Tout cela se fait sans que le Vatican ne soit membre de l'Union Européenne³¹.

2.2.4. *Le drapeau*

L'étendard de la cité pontife se forme de deux bandes verticales jaune et blanche. Sur la bande blanche du drapeau se retrouvent les armoiries du Saint-Siège et les clés croisées de Saint-Pierre. La couleur jaune représenterait le pouvoir spirituel du souverain pontife tandis que la couleur blanche ferait référence à l'universalité du pouvoir de projection catholique³². Le drapeau n'a été officiellement représenté de cette manière qu'après la ratification du Traité du Latran de 1929³³. Sa reconnaissance en tant que drapeau étranger le protège au même titre que tous les autres drapeaux reconnus aux yeux du droit international.

2.2.5. *La police et les forces de sécurité*

Si lors de la 1^{ère} guerre mondiale le Vatican était divisé entre la neutralité stricte³⁴ et un rôle de médiateur du conflit, le début des années 1920 et l'émergence en Europe des régimes totalitaristes privera la cité pontife de tout rôle dans le second conflit mondial. B. Mussolini s'était assuré que le Saint-Siège ne dispose pas d'armée ou de tout autre outil matériel ou personnel lui permettant d'influer effectivement sur les relations internationales. En effet, les Accords du Latran de 1929 stipulaient que l'État « demeurera étranger aux compétitions »³⁵ ce

³⁰ Consultée en ligne :

<https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2001:299:0001:0004:EN:PDF>

³¹ BANQUE DE FRANCE (2002). *L'euro et les États et territoires associés à l'Union monétaire*.

³² Voir annexe 3.

³³ Informations soutirées du site officiel du Vatican.

³⁴ Voir : TICCHI, J.-M. (2014). *Fondements et modalités de l'impartialité du Saint-Siège pendant la Première guerre mondiale*. ; RENOTON-BEINE, N. (2004). *Les tentatives de paix de Benoît XV pendant la Grande Guerre*.

³⁵ Art. 24.

qui assurait la neutralité du Vatican dans l'ère totalitaire de l'Europe des années 30. Cette brève introduction est nécessaire afin de comprendre l'agencement et l'organisation de la sécurité de la Cité. Le Traité du Latran énonçait également que l'Italie prendrait sous sa protection la Cité du Vatican. En ce sens, le Ministère de l'Intérieur italien a d'ailleurs mis sur pied l'Inspectorat de Sécurité publique « Vatican », ayant pour objectif la protection du souverain pontife et des palais sacrés de la Cité³⁶. Tout ce dispositif de sécurité dépend néanmoins toujours de l'aval des autorités compétentes du Saint-Siège qui dispose également de forces de sécurité propres : la Garde pontificale ou Garde suisse. Compétents dans la protection du Pape et de la Cité depuis 1506, la Garde suisse pontificale compte aujourd'hui 135 gardes depuis une récente augmentation des effectifs jugée nécessaire par le Pape François³⁷.

2.2.6. L'économie et le régime fiscal

L'État de la Cité du Vatican repose sur un système économique et financier très différent des États classiques. Le Saint-Siège ne prélève aucun impôt et dépend exclusivement des revenus privés. Il est profondément difficile de trouver des données sur les valeurs et les indices économiques qui sont traditionnellement mobilisés afin de situer un État par rapport à son économie. Selon les rapports sur le commerce extérieur de la France³⁸, l'Hexagone n'a réalisé aucun échange commercial avec le Vatican en 2020. Les États-Unis, eux, ont exporté pour 300 000\$ de biens et de services au Vatican sur la même année³⁹, l'Allemagne pour 1,602 millions d'euros⁴⁰. Si les valeurs ont déjà été plus élevées par le passé, elles restent éminemment faibles et insignifiantes. Certains chiffres non-officiels peuvent être mobilisés pour situer l'activité économique du Vatican, avec notamment des données datant de 2013 estimant les revenus de l'État à 315 millions de dollars (avec un déficit de 32 millions de dollars)⁴¹. D'autres rapports comme celui de Knoema, estime le PIB du Saint-Siège à 3142 millions de dollars en 2014 en ajoutant les valeurs de volume d'exportation (0,05%), volume d'importation (0,02%) et d'investissement du PIB (0,2%)⁴². L'asymétrie entre les différentes données mobilisables se justifie par une opacité et un système économique et financier qui, à la suite de multiples

³⁶ MINISTERO DELL'INTERNO – POLIZIA DI STATO (2009). *Inspectorat Vatican : les anges gardiens du Pape*.

³⁷ FONDATION CASERNE GARDE SUISSE PONTIFICALE. *Rénovation de la caserne de la garde suisse pontificale au Vatican*.

³⁸ Voir annexe 4.

³⁹ Voir annexe 5.

⁴⁰ Voir annexe 6.

⁴¹ THE WORLD FACTBOOK (2021). *Op. cit.*

⁴² KNOEMA. *Vatican City by the Numbers*.

scandales, a tenté de se réformer profondément dès lors que le Pape François a commencé son mandat.

2.2.7. La législation

La modernité juridique suprême qu'est l'État permettant la souveraineté fonctionnelle du Vatican, induit au Saint-Siège la responsabilité d'assurer à travers un cadre légal défini les différentes obligations d'assurance de la sécurité juridique de ses sujets en protégeant les droits de chacun. Ce faisant, le Vatican est parvenu à créer un ensemble de règles de droit multidimensionnel et singulier en se basant majoritairement sur deux traits pour compléter son droit canonique : les Accords du Latran de 1929 (et le droit international plus largement) et la législation italienne.

En effet, l'État de la Cité du Vatican se repose sur un système législatif propre à sa dimension religieuse. Son ordre juridique est un ordre complexe où l'on pourrait dissocier trois branches qui s'entremêlent :

- les normes internationales conventionnelles et générales ;
- le droit canonique ;
- et les normes juridiques spécifiques produites par le Vatican et ses organes⁴³.

Comme dit précédemment, le droit pontife s'inspire également énormément de la législation italienne qui remplit les vides juridiques posés par la particularité du droit canonique, principalement dans les domaines du droit civil, commercial ou pénal⁴⁴.

2.2.8. Structure de l'État et organisation du pouvoir

*“Aucune organisation dans le monde n'apparaît si complexe, si particulière. Il est impossible d'établir un parallèle”*⁴⁵. Cette remarque est sans aucun doute révélatrice de l'organisation du pouvoir vaticane. Sur le site officiel de l'État, le Vatican décrit sa mission comme étant celle de *“proclamer la vérité de l'Évangile, pour le salut de tous les hommes, et au service de la paix et de la justice, en faveur de tous les peuples, tant à travers les différentes Églises particulières et locales dispersées dans le monde qu'à travers son gouvernement central, constitué par le Pape et par les organes qui l'assistent dans sa responsabilité envers l'Église universelle”*⁴⁶.

⁴³ IRELAND, G. (1933). *Op. cit.*, p. 281-282.

⁴⁴ PINI, J.-T. (2017). *Op. cit.*, p. 93.

⁴⁵ BARBERINI, G. (2003). *Le Saint-Siège. Sujet souverain de droit international*, p. 9.

⁴⁶ Consulté en ligne : <https://www.vaticanstate.va/it/stato-governo/note-general/origini-natura.html>

Il est absolument fondamental de garder à l'esprit que le Vatican est juridiquement divisé en deux composants : l'État de la Cité du Vatican qui représente l'autorité temporelle et le Saint-Siège qui représente l'autorité spirituelle de la Cité pontife⁴⁷. Pour autant, tant dans son exercice que dans son fonctionnement, il n'y a pas de réelles distinctions à faire entre ses deux composantes juridiques. Le Vatican est finalement, dans la lignée de sa mission, cet État au service des autres États, œuvrant pour l'ensemble des citoyens chrétiens dans le monde⁴⁸.

L'organisation et la forme de gouvernement de l'État est une monarchie absolue élective dans le sens où le Pape est élu et non pas désigné. Elle est absolue puisque le souverain pontife concentre tous les pouvoirs. Pour autant, le Pape délègue une partie importante de la responsabilité du pouvoir. Sur le volet législatif, le souverain laisse l'exercice du pouvoir à une commission chargée de publier les dispositions législatives et promulguer les lois. Le pouvoir judiciaire est géré par différents organes finalement assez classiques puisqu'existe un juge unique, une Cour, une Cour d'appel et de cassation. Enfin, l'exercice du pouvoir exécutif est délégué à la Commission Pontificale qui, dans ses charges exécutives, se renomme le Gouvernorat du Vatican. L'ensemble des organes exerçant les différents pouvoirs détenus par le Pape restent sous le contrôle du souverain pontife. Toutes les actions de ces différents organes sont réalisées au nom du Pape⁴⁹.

Il est capital de garder à l'esprit que le Pape a la responsabilité de traiter des affaires de l'État certes, mais également de l'Église catholique. En ce sens, le souverain pontife est assisté dans ses fonctions par la Curie romaine, une institution ancienne et enracinée dans les traditions canoniques de l'Église, qui a pour mission d' "*accomplir sa fonction en son nom et sous son autorité (ndlr : du Pape) pour le bien et le service des Églises*" et "*comprend la Secrétairerie d'État ou Secrétariat du Pape, le Conseil pour les affaires publiques de l'Église, les Congrégations, Tribunaux et autres Instituts [...]*"⁵⁰.

2.2.9. La représentation et l'action internationale

La représentation de l'État de la Cité du Vatican et de son Saint-Siège sur la scène internationale est réservée au Pape. Que ce soit par directives spirituelles et morales ou par la participation aux relations diplomatiques, le Saint-Siège a perpétuellement participé aux actions

⁴⁷ BLEVIN, P.-A. (2017). *Op. cit.*, p. 104.

⁴⁸ NOE, J.-B. (2015). *Op. cit.*, p. 99.

⁴⁹ Consulté en ligne :

<https://www.vaticanstate.va/it/stato-governo/struttura-del-governatorato/organi-di-governo.html>

⁵⁰ Canon n°360 du Code de droit canonique CIC/1983.

au sein de l'ordre international et ce même lorsqu'il était privé de pouvoirs temporels⁵¹. De par la pleine reconnaissance de sa personnalité internationale au lendemain de la 1^{ère} guerre mondiale, le Vatican a décuplé sa présence au sein des organisations internationales⁵² et a multiplié ses adhésions aux différentes conventions internationales. Les aspirations de paix, de protection des plus vulnérables, de santé et de défense des droits et des libertés des grandes organisations intergouvernementales inspirent les activités du Saint-Siège qui voit en ces organisations l'opportunité de véhiculer son message théologique de charité, de justice et de solidarité en pesant sur le monde multilatéral des relations internationales⁵³. La Cité pontife est parvenue, malgré son exceptionnalisme sur la scène interétatique, à dépasser les considérations de puissance et de capacités matérielles pour mettre en avant sa légitimité morale dans le dialogue international⁵⁴. Cet aspect n'explique notamment par l'absence totale du Saint-Siège des luttes pour l'appropriation ou l'accès à des biens matériels ou financiers, des territoires ou des mers, des ressources énergétiques ou de l'eau.

Finalement, le Vatican est exclusivement concentré sur la mission principale de l'Église catholique qui se repose sur le concept de « souveraineté morale » se justifiant par la figure du Pape reconnue comme « la plus haute force morale » et par l'Église qui est à elle seule considérée comme une véritable communauté internationale⁵⁵.

Évidemment, le Saint-Siège est soutenu par son réseau diplomatique très large avec des représentations quasiment partout dans le monde ne se réservant pas exclusivement aux États reconnaissant la religion catholique comme religion d'État ou religion officielle. Ceci illustre sa doctrine et perception des relations internationales s'axant sur deux traits majeurs : la promotion de l'interdépendance entre les États et le respect des cultures et des individus.

⁵¹ BERTOLI, P. (1961). *Le Saint-Siège et les organisations internationales*, p. 197.

⁵² Liste complète disponible en ligne : <https://holyseemission.org/contents/mission/diplomatic-relations-of-the-holy-see.php>.

⁵³ TOMASI, M. S. (2017). *The Vatican in the Family of Nations: Diplomatic Actions of the Holy See at the UN and other International Organizations in Geneva*, p. 581.

⁵⁴ BARTMANN, J. B. (2014). *Sovereignty and Questions of Legitimacy: Problems of Status for Micro-states in the International System*, pp. 70-93.

⁵⁵ D'ONORIO, J.-B. (1997). *Le Saint-Siège dans la communauté internationale*, p. 501.

2.3 Conclusion

L'ensemble de ces caractéristiques rendent indéniable d'un point de vue juridique et symbolique le caractère étatique de la Cité du Vatican. Si nous reprenons la définition et les conditions élaborées par la Convention de Montevideo⁵⁶ sur la qualité d'État, le Vatican remplit toutes les cases. La Cité pontife dispose d'une population permanente, est établie sur un territoire déterminé, dirigé par un gouvernement et exerce sa capacité à entrer en relation avec les autres États. D'un point de vue symbolique, la Cité du Vatican dispose de son drapeau, de son hymne national et de son armée, qui sont des marqueurs d'identité⁵⁷ et représentent sa souveraineté et son statut en tant qu'État.

Dans la perspective plus matérielle de l'effectivité du caractère étatique du Vatican, il existe évidemment un débat. L'objectif assumé du Saint-Siège de profiter de l'entité étatique comme une vitrine de l'indépendance du Vatican et une assurance de la pleine liberté du Pape en tant que chef suprême de l'Église mettent en lumière le caractère instrumental de l'État⁵⁸.

M. Mendelson avance dans son analyse du Vatican que deux éléments l'empêchent fondamentalement d'être considéré comme un État traditionnel : une population non-permanente de par son absence de reproduction et la volatilité de la nationalité vaticane et des fonctions gouvernementales exercées dans l'intérêt de l'Église catholique⁵⁹.

F. M. Broglio, juriste et chercheur en droit, utilise également les notions d' « État-appareil » ou « État-patrimoine » pour définir le Vatican comme un support matériel du Saint-Siège en citant notamment une lettre rédigée par le Pape Jean-Paul II en 1982 qui énumérait les éléments différenciant le Vatican de tout autre type d'État ordinaire⁶⁰ :

- A. *« le Siège apostolique ou S.-Siège, à la différence de tout autre État, n'est pas un sujet de la souveraineté politique d'une société ;*
- B. *l'État du Vatican est souverain, mais il ne possède pas toutes les caractéristiques ordinaires d'une communauté politique ;*
- C. *l'État du Vatican existe en tant que forme de garantie de la liberté du S.-Siège et comme moyen d'assurer l'indépendance réelle et visible de son activité de gouvernement ;*
- D. *l'État du Vatican n'est pas constitué au service d'une société propre et n'adopte pas les formes d'action sociale qui caractérisent la structure et l'organisation d'un État ;*

⁵⁶ Consultée en ligne : <https://treaties.un.org/doc/Publication/UNTS/LON/Volume%20165/v165.pdf>

⁵⁷ KOLSTO, P. (2006). *National symbols as signs of unity and division*, p. 676.

⁵⁸ BROGLIO, F. M. (2008). *La cité du Vatican et l'Union Européenne*, p. 259.

⁵⁹ MENDELSON, M. H. (1972). *Diminutive States in the United Nations*, p. 612.

⁶⁰ BROGLIO, F. M. (2008). *Op. cit.*, p. 260.

- E. les personnes qui sont au service du S.-Siège et de ses structures ne sont pas des citoyens de l'État du Vatican, à l'exception de cinq cents personnes environ ; par conséquent elles n'ont pas les droits et obligations, en particulier au point de vue fiscal, qui découlent normalement de l'appartenance à l'État ;*
- F. le S.-Siège ne développe pas une activité économique comme le fait normalement un État ; la production de biens économiques et l'enrichissement dû aux revenus restent extrinsèques à ses fins propres ; [...] »*⁶¹

Pour autant, il ne peut être nié que la Cité du Vatican dispose d'un statut d'État au regard du droit international, étant une entité juridique composée des éléments essentiels et jouissant de la qualité de sujet de droit international.

⁶¹ BARBERINI, G. (2003). *Op. cit.* Cité dans : BROGLIO, F. M. (2008). *Op. cit.*, p. 260.

3. Petit, mini ou micro-État ?

Partant du postulat que le Vatican est considéré comme un État, il s'agit dès lors de tenter de le situer sur la typologie des États et dans le débat au sein de la littérature académique afin de comprendre sa nature, ses capacités, ses moyens d'action et les aboutissants de ces-derniers. Dans la doctrine des relations internationales, les États sont majoritairement qualifiés en tant que « puissances ». Un seul type d'État fait exception à cette règle, le petit État, qui est lui plus régulièrement qualifié de « petit », « micro » ou « lilliputien »⁶². Cela renvoie à l'idée dominante du courant réaliste des relations internationales que le petit État est nécessairement faible, dépendant des grandes puissances et un enjeu pour ces-dernières⁶³. Pierre Vellas écrivait dans son ouvrage en 1954 que *“L'existence d'un petit nombre d'États dont les territoires sont bornés à quelques dizaines de kilomètres carrés semble parfaitement anachronique à une époque précisément caractérisée par une sorte d'étalement des grandes puissances à l'échelle continentale ou internationale [...]”*⁶⁴. Pour autant, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, aux suites de la décolonisation et de la désintégration du bloc soviétique, une multitude de petits États sont apparus sur la scène internationale et restent encore aujourd'hui souverains et capables. Des forums et différentes conventions ont également rassemblé les petits États du système international, comme le *Small States Forum* de la Banque Mondiale qui totalise en 2021 50 États⁶⁵.

Sur base des caractéristiques du Vatican, il semble tout à fait évident qu'il ne peut pas être considéré comme un grand État, ni même un moyen. La Cité pontife se situe obligatoirement de par sa population quasiment inexistante et son territoire extrêmement réduit dans une classification de petit État, mais lequel exactement ? Le Vatican peut-il réellement être considéré comme un micro-État si l'on prend en compte le fait qu'il détienne une autorité spirituelle et religieuse sur plus d'un milliard d'individus ? Les critères « traditionnels » de l'analyse d'un État sont-ils suffisants pour situer le Vatican ? Est-il véritablement réaliste de situer le Vatican au-dessus des micro-États et autres États lilliputiens lorsque l'on sait que sa nature même d'État est souvent remise en cause ?

⁶² GSTÖHL, S., NEUMANN, B. I. (2004). *Liliputians in Gulliver's World ? Small States in International Relations*, p. 3.

⁶³ MORGENTHAU, J. H. (1967). *Politics among nations* ; WALT, S. (1987). *The Origins of Alliances* ; HARDEN, S. (1985). *Small Is Dangerous : Micro-State in a Macro World*.

⁶⁴ VELLAS, P. (1954). *Les États exigues en droit international public*, p. 559.

⁶⁵ THE WORLD BANK. *The World Bank in Small States*. Le Vatican n'est pas membre du Forum.

3.1 Le Vatican en tant que micro-État

Le terme de micro-État est une fusion des termes « micro », issu de microscopique et d'« État », se définissant comme une entité juridique composée d'une population, d'un territoire et d'un gouvernement à laquelle est reconnue la qualité de sujet de droit international⁶⁶. Le concept manque toujours, à l'heure actuelle, d'une définition commune sur laquelle les institutions et les organisations s'accordent. On ne trouve pas d'unanimité au sein de la littérature non plus. Dommen et Hein définissaient le micro-État comme "*a very small state*"⁶⁷, Blair comme un État comptant moins d'un million d'habitants⁶⁸, le Secrétaire Général des Nations Unies de l'époque, U Thant, comme des "*entités exceptionnellement petites en superficie, en population et en ressources humaines et économiques, qui émergent en tant qu'États indépendants.*"⁶⁹. Ces définitions, qui manquent finalement de précision et d'éléments permettant une classification tangible des États, prouvent que le concept de micro-État répond à une interrogation et une incompréhension par rapport à la viabilité politico-économique d'entités avec de telles contraintes géographiques et démographiques⁷⁰. Le micro-État est également une notion qui apporte une précision supplémentaire sur le terme de petit-État, qui pour certains États était devenu trop vague et hors-sujet.

Les travaux plus récents, qui s'appuient la prolifération des micro-États dans le système international, permettent à travers des données très précises de qualifier ou non le Vatican de micro-État. Si nous nous référons à la définition de Salmon qui qualifie le micro-État d' "*État dont le territoire a une très faible superficie ou dont la population est très peu nombreuse et qui, de ce fait, est le plus souvent enclavé ou isolé*"⁷¹, nous pourrions immédiatement valider le statut de la Cité pontife comme un micro-État. De l'autre côté, l'étude statistique très reconnue de Taylor, qui considère un micro-État comme une entité disposant d'un territoire de moins de 144 822 km², un PIB inférieur à 1538 millions de \$ et une population de moins de 2,928 millions habitants⁷², elle, ne validerait pas le Vatican comme un micro-État, le PIB du Vatican étant supérieur à la limite statuée.

⁶⁶ BLEVIN, P.-A. (2017). *Op. cit.*, p. 24.

⁶⁷ DOMMEN, E., HEIN, P. (1985). *States, microstates & islands*, p. 1.

⁶⁸ BLAIR, W. P. (1968). *Le problème des micro-États*.

⁶⁹ Cité dans : SANGUIN, A.-L. (1996). *Les micro-États d'Europe, (Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin), Géographie, politique et économique*, p. 4 et CHEN, C.-V. (1969). *The Problems of Micro-States in International Law*. p. 1.

⁷⁰ DUMIENSKI, Z. (2014). *Microstates as Modern Protected States : Towards a New Definition of Micro-Statehood*, p. 3.

⁷¹ SALMON, J. (2002). *Op. cit.*, p. 704.

⁷² TAYLOR, L. C. (1969). *Statistical typology of micro-states and territories*.

L'opposition de ces deux perspectives du micro-État illustre parfaitement la complexité autour du terme et les différences existant entre les disciplines et leurs modes d'analyse. Pour autant, il est évident que certains éléments reviennent constamment et ont d'ailleurs été repris dans le rapport des Nations Unies en 1993⁷³ sur le développement des petits-États.

La variable déterminante et la plus constante dans la qualification ou non d'un État comme « micro » est probablement celle de sa taille⁷⁴. Aussi bien d'un point de vue démographique que temporel. Sur ce point, le Vatican est un micro-État, son territoire est le plus petit au monde (44 hectares) et sa population est insignifiante en plus d'être volatile (600 à 1000 habitants).

La deuxième caractéristique serait celle de la limite matérielle et économique de l'État⁷⁵, qui entraînerait une dépendance indispensable à l'égard d'une plus grande puissance⁷⁶. Si les limites manquent parfois de précisions chiffrées, les auteurs sont quasiment unanimement d'accord sur l'idée que le micro-État manque considérablement de ressources. Cette deuxième caractéristique est plus difficile à valider pour le Vatican, dans le sens où certes, la Cité se repose beaucoup sur la République d'Italie notamment pour ce qui touche au droit, à sa sécurité, à ses douanes ou à ses services de télécommunication. Pour autant, les moyens d'un État se quantifient par rapport aux objectifs de l'État, et dans le cas du Vatican son objectif de remplir « sa haute mission spirituelle⁷⁷ » ne nécessite pas nécessairement de moyens supplémentaires à ceux dont il dispose déjà. Malgré tout, il serait faux de considérer que le Vatican dispose des moyens suffisants pour assurer sa propre sécurité ainsi que des ressources nécessaires pour assumer les charges afférentes au statut d'État⁷⁸ d'autant plus que les moyens financiers de la Cité reposent essentiellement sur des dons et non pas sur de la richesse créée par l'État lui-même. Sur base de ces éléments, nous pourrions à nouveau qualifier le Vatican de micro-État.

Enfin, le troisième élément autour duquel les scientifiques semblent s'accorder est celui de la particularité géographique du territoire. En effet, le micro-État est, quasiment toujours situé sur un territoire présentant des contraintes géographiques comme un enclavement, un isolement total ou une position géographique entre deux (très) grandes puissances. L. Adam⁷⁹ donnait dans l'un de ses critères pour qualifier un État de micro-État celui d'avoir un territoire enclavé

⁷³ BOUAYAD-AGHA, F., HERNANDEZ, H. (1993). *Étude des besoins de développement propres aux petits états membres et de la façon dont le système des Nations Unies pour le développement répond à ces besoins*.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 3. ; DOMMEN, E., HEIN, P. (1985), *Op. cit.*, p. 11 ; CALDWELL, J. C., HARRISON, E. G., QUIGGIN, P. (1980). *The Demography of Micro-States*, p. 953.

⁷⁵ GSTÖHL, S., NEUMANN, B. I. (2004). *Op. cit.*, p. 6 ; HARDEN, S. (1985). *Op. cit.* ; BAEHR, R. P. (1975). *Small States : A Tool for Analysis*, p. 458-59.

⁷⁶ DUMIENSKI, Z. (2014). *Op. cit.*, p. 4 ; HARDEN, S. (1985). *Op. cit.*

⁷⁷ Traité du Latran, préambule.

⁷⁸ COMBACAU, J., SUR, S. (2006). *Droit international public*, p. 269. Cité dans : MINASSIAN, G. (2008). 'Micro-État', 'Mini-État' : *essai de classification*, p. 331.

⁷⁹ ADAM, L. (1995). *Le concept de micro-État : États liliputiens ou parodies d'États ?*, p. 587.

ou insulaire, tout comme J. Salmon⁸⁰. Dommen et Hein⁸¹ donnaient l'exemple du Népal qui, malgré ses 15 millions d'habitants, souffre de sa position géographique située entre l'Inde et la Chine, deux super-puissances qui érodent drastiquement la puissance et le statut du pays. Peterson⁸², de son côté, avançait l'argument de la position stratégique de certains micro-États qui les rendaient extrêmement sensibles à toute crise dans leur environnement proche. L'auteur citait notamment le Koweït ou le Bahreïn, forcés de par leurs positions stratégiques à participer à des crises dans la région du Moyen-Orient. Enfin, nous pourrions également citer l'œuvre de Duranthon⁸³ axée sur les pays insulaires d'Océanie qui, à ses yeux, de par leur isolement plus ou moins naturel, deviennent des micro-États. Sur base ces éléments-là, il est tout à fait logique de considérer le Vatican comme un micro-État de par son enclavement total au sein de la capitale italienne et, au contraire des deux premiers points, il n'y a pas trop de discussion sur la question.

3.2 Un costume trop serré pour le Vatican ?

Malgré l'ensemble des éléments convergents vers une validation du qualificatif de micro-État pour le Vatican, il serait intellectuellement malhonnête de nier l'ensemble des spécificités propres à la Cité qui remettent fortement en cause cette classification. Si nous reprenons simplement les trois éléments-clés du micro-État à savoir sa population, son manque de ressources et son isolement géographique, tous peuvent être débattus.

En ce qui concerne la population, il convient de se rappeler du leitmotiv de l'existence de l'entité étatique du Vatican. Le Vatican se compose de deux entités, l'État de la Cité du Vatican qui représente l'autorité temporelle du Vatican et qui est l'entité juridique reconnue comme sujet de droit international, et le Saint-Siège, qui représente l'autorité spirituelle du Vatican et qui est le représentant de l'Église catholique⁸⁴. Ceci étant, il est juste de considérer que la population de l'État de la Cité du Vatican est microscopique, mais l'autorité spirituelle de l'Église catholique et donc du Saint-Siège s'exerce quant à elle sur plus d'un milliard d'individus. Pour Niebuhr et Rieck, l'Église catholique est la plus grande organisation au

⁸⁰ SALMON, J. (2002). *Op. cit.*

⁸¹ DOMMEN, E., HEIN, P. (1985). *Op. cit.*, p. 11-13.

⁸² PETERSON, J. E. (2006). *Qatar and the World : Branding for a Micro-State*, p. 739.

⁸³ DURANTHON, A. (2012). *Qu'est-ce qu'un micro-Etat aujourd'hui? L'exemple des micro-Etats d'Océanie*, p. 786.

⁸⁴ BLEVIN, P.-A. (2017). *Op. cit.*, p. 104.

monde⁸⁵. Max Weber⁸⁶ concevait l'État comme une communauté humaine dans les limites de son territoire, mais le territoire n'est qu'un substrat matériel⁸⁷ de la souveraineté du Vatican. Si nous nous basons sur l'argumentaire de Michel Foucault⁸⁸, l'État n'a, pour le Vatican qu'un rôle instrumental au service d'intérêts supérieurs. Ces intérêts, pour le Vatican, sont ceux de remplir sa « plus haute mission spirituelle »⁸⁹ qui, s'adresse à l'ensemble des catholiques du monde. Brazzola disait que « [...] la souveraineté temporelle du Pape ne peut être un reflet de sa souveraineté spirituelle qui est, par essence, absolue »⁹⁰ reflétant parfaitement l'idée d'une autorité pontificale dépassant les limites démographique et temporelle du Vatican.

Sur les questions de la limitation de ressources et de la dépendance qui en découle, plusieurs points peuvent être tempérés. Comme précisé précédemment, il est indéniable que le Vatican dispose d'une quantité limitée de capacités humaines, matérielles, économiques et militaires. Au sein des travaux d'auteurs considérant le manque de ressources comme un facteur entraînant le caractère de micro-État, plusieurs conséquences émergent de ce phénomène : incapacité à s'investir pleinement dans la société internationale⁹¹, dépendance sur un domaine précis pour assurer la viabilité financière⁹², politique intérieure instable⁹³, ... Pourtant, aucun de ces problèmes majeurs n'a semblé touché le Vatican. Le Saint-Siège est l'une des entités disposant du plus large réseau diplomatique au monde, avec 181 représentations éparpillées sur tous les continents et une participation en tant que membre ou membre-observateur à toutes les organisations internationales majeures. Sa viabilité financière repose sur différentes sources de revenus (même si une majeure partie dépend de la donation de ses fidèles) et non pas sur un prélèvement de l'impôt. Au lendemain de la crise financière de 2010, le Vatican a été l'un des très rares États d'Europe à ne pas avoir été affecté par le poids de la dette⁹⁴. Enfin, sa politique intérieure est on ne peut plus stable.

L'ensemble de ces facteurs font que la dépendance sur Vatican à l'égard de la République italienne doit être mise en perspective. En effet, d'un point de vue pratique et légal, l'Italie assiste de manière importante la Cité. Dumienski décrivait les micro-États⁹⁵ comme des

⁸⁵ NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Microstate and superpower : The Vatican in international politics*, p. 41.

⁸⁶ WEBER, M. (1963). *Op. cit.*, p. 86-87.

⁸⁷ KOHEN, G. M. (1997). *Op. cit.*

⁸⁸ LASCOUMES, P. (2004). *Op. cit.*

⁸⁹ Traité du Latran, préambule.

⁹⁰ BRAZZOLA, M. (1932). *La cité du Vatican est-elle un État ?*, p. 205. Cité dans : Blevin, P.-A. (2017). *Op. cit.*, p. 191.

⁹¹ GSTÖHL, S., NEUMANN, B. I. (2004). *Op. cit.*

⁹² HARDEN, S. (1985). *Op. cit.*

⁹³ BAEHR, R. P. (1975). *Op. cit.*

⁹⁴ NOE, J.-B. (2015). *Op. cit.*, p. 114.

⁹⁵ DUMIENSKI, Z. (2014). *Op. cit.*

« *modern protected states* » c'est-à-dire des États qui délèguent à leur volonté certains attributs de leur souveraineté à un État plus fort afin d'assurer une viabilité politique et économique. Dans le cas du Vatican, la délégation de certaines fonctions relève plutôt de la viabilité du statut étatique en tant que tel, mais cela pourrait correspondre au concept de « *modern protected state* ». Ce qui est certain, c'est que le Vatican n'a pas foncièrement besoin de l'Italie afin d'agir, ses capacités matérielles et temporelles n'affectant pas ses objectifs qui dépassent le volet interne et s'orientent vers l'international. La Cité dépend de l'Italie pour certaines considérations d'ordre pratique qui servent à légitimer le statut d'État, mais ne dépend pas de l'Italie pour l'assurance de sa souveraineté ou pour son action extérieure. La mission du Saint-Siège est indépendante de la République italienne.

Enfin, sur la question de l'isolement géographique entraîné par l'enclavement du territoire pontife, il est plus difficile de contester l'influence de cette variable sur le qualificatif de micro-État pour le Vatican. Malgré tout, il peut être avancé que la position géographique du Vatican est moins désavantageuse que ce que son enclavement pourrait laisser croire. *In fine*, la Cité pontife se retrouve au cœur d'une des capitales les plus visitées au monde et profite de l'attraction touristique engendrée par Rome pour attirer des visiteurs. Le Vatican se situe au cœur de l'Union Européenne, au sein de l'espace Schengen et ne souffre pas de difficultés d'infrastructures, de transport ou de moyens techniques comme les États insulaires d'Océanie par exemple⁹⁶. Là où la variable de la situation géographique du Vatican doit être tempérée, c'est sur son influence effective par rapport aux missions du Saint-Siège sur la scène internationale, qui est pratiquement inexistante.

3.3 Faut-il plutôt considérer le Vatican comme un mini-État ou un petit État ?

L'ensemble des considérations sur la qualification du Vatican en tant que micro-État pousse à analyser les autres possibilités pour situer la Cité sur la typologie des États. La souveraineté complexe de l'État du Vatican reposant exclusivement sur le Traité du Latran et son fonctionnement particulier fait qu'il est extrêmement compliqué de le comparer aux autres micro-États du système.

Minassian a tenté au sein d'un essai de classification de dissocier les micro-États des mini-États. Selon lui, les mini-États se caractérisent par un degré de conscience nationale élevé, une

⁹⁶ DURANTHON, A. (2012). *Op. cit.*

autodétermination issue d'un mouvement porté par un peuple opprimé, un processus d'institutionnalisation poussé et plus politisé que celui du micro-État (qui se concentrerait lui plutôt sur le volet économique), un positionnement géographique stratégique et qui attire les puissances voisines et une indépendance à l'égard des grandes puissances par rapport à sa défense⁹⁷. Pour autant, sa tentative de classification et de distinction entre le micro-État et le mini-État reste assez isolée. Au sein de la doctrine, le terme de mini-État est majoritairement associé aux mêmes définitions et caractéristiques que celles des micro-États⁹⁸ n'apportant aucune variable véritablement intéressante pour l'évaluation du Vatican.

Faudrait-il de ce fait considérer le Vatican plutôt comme un petit État ? Le petit État manque tout comme le micro-État d'une définition reconnue. L'Union Européenne considère les États regroupant entre 10 et 15 millions d'habitants comme « petits », tandis que la Banque mondiale les considère comme tel dès lors qu'ils ne dépassent pas 1 million d'habitants⁹⁹.

Dans la littérature réaliste des relations internationales, les petits États ou petites puissances sont des États qui sont simplement considérés comme n'étant pas des grandes puissances. A. B. Fox définissait le petit État comme un État dont les dirigeants reconnaissent que leur poids politique est limité à une échelle locale plutôt que mondiale¹⁰⁰. De son côté, Keohane décrivait le petit État comme un État dont les dirigeants ne se pensent pas capables, que ce soit en agissant seul ou en petit groupe, d'avoir un impact significatif au sein des relations internationales¹⁰¹. Thorhallson et Wivel vont également dans ce sens définissant le petit État comme “*unable to change the basic contours of [a specific spatio-temporal context]*” et soumis aux rapports de force d'ores et déjà établis¹⁰². Le courant réaliste s'accorde autour de l'idée que la taille et le manque de capacités amoindrissent drastiquement les possibilités pour les petits États à prospérer et entreprendre sur la scène internationale. Dans son ouvrage, David Vital estime notamment que l'unique objectif d'un petit État est la survie car sa taille est synonyme de faiblesse et d'impuissance¹⁰³.

⁹⁷ MINASSIAN, G. (2008). *Op. cit.*, p. 335-337.

⁹⁸ SCHWEBEL, M. S. (1973). *Mini-States and a More Effective United Nations*. ; BOWMAN, S. J. (1972). *Participation in the Expanding United Nations: Mini-States*. ; MENDIS, D. L. (1995). *The mini-States and the United Nations System*.

⁹⁹ GUILBAUD, A. (2016). *L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires*, p. 13.

¹⁰⁰ FOX, A. B. (1969). *The Small States in the International System, 1919-1969*, p. 752.

¹⁰¹ KEOHANE, R. O. (1969). *Lilliputians' Dilemmas: Small States in International Politics*, p. 296. ; ROTHSTEIN, R. L. (1968). *Alliances and Small Powers*, p. 29.

¹⁰² THORHALLSON, B., WIVEL, A. (2006). *Small States in the European Union : What Do We Know and What Would We Like to Know ?*, p. 654.

¹⁰³ VITAL, D. (1971). *The survival of small states : studies in small power-great power*.

Pour autant, le terme de petit État est pertinent de manière relative. En effet, un petit État est finalement un État qui, par manque de moyens, développe d'autres stratégies pour exister¹⁰⁴. Les libéraux en relations internationales considèrent que le petit État peut tout à fait peser sur le système en adaptant sa diplomatie. Gstöhl et Neumann insistent notamment sur la notion de niche stratégique¹⁰⁵, aussi appelée « *state-branding* » par Peterson. L'objectif étant de se situer au sein des relations internationales en se spécialisant dans une stratégie précise pour exister. Peterson donnait l'exemple de la Suisse et de sa neutralité universellement reconnue sur la scène internationale qui fait de la Confédération Helvétique un acteur important¹⁰⁶. Nous pouvons également citer le *bandwagoning*¹⁰⁷, le *balancing*¹⁰⁸, la recherche de consensus ou le rôle d'intermédiaire dans les conflits (*honest broker*)¹⁰⁹ comme *branding* fréquemment mobilisé par les petits États.

Citons également le courant constructiviste des relations internationales visant à déconstruire les perceptions réalistes et concentrées sur les capacités matérielles pour qualifier un État. Katzenstein considère qu'un État se caractérise par la perception qu'il a de lui-même et qu'un petit État est dès lors un État se voyant comme petit¹¹⁰. Cette pensée s'inscrit dans celle de Wendt, qui base les intérêts des États sur leurs identités et leurs idées qui se développent à travers les interactions¹¹¹. Ce sont les idées qui définissent l'interprétation du monde par l'État, et finalement, comme le décrit parfaitement Alesina dans son papier « *The size of countries : Does it matter ?* »¹¹², la taille (aussi bien démographique, que temporelle ou économique) d'un État est relative car elle aspire à varier indéfiniment et ne peut suffire à catégoriser un État au sein d'un système.

3.4 Conclusion : où situer le Vatican ?

Finalement, où se situe le Vatican sur la typologie des États ? D'un point de vue rationnel et matériel, l'État de la Cité du Vatican est un micro-État. Ses caractéristiques propres de taille,

¹⁰⁴ GUILBAUD, A. (2016). *Op. cit.*

¹⁰⁵ GSTÖHL, S., NEUMANN, B. I. (2004). *Op. cit.*

¹⁰⁶ PETERSON, J. E. (2006). *Op. cit.*, p. 741-745.

¹⁰⁷ Le *bandwagoning* consiste en le ralliement d'une petite puissance à une plus grande puissance. Voir : WALTZ, K. (1979). *Op. cit.*

¹⁰⁸ Le *balancing* consiste à collaborer avec d'autres États au sein d'une coalition pour équilibrer les positions et répartir les risques causés par une autre coalition plus puissante. Voir : WALT, S. (1987). *Op. cit.*

¹⁰⁹ GOETSCHER, L. (2013). *Bound to be peaceful ?*, p. 256. ; PANKE D. (2012). *Dwarfs in International Negotiations*, p. 315-316. Cité dans : DESPLANQUES, S. (2015). *La « petite puissance » : état du débat et application au cas belge*, p. 12.

¹¹⁰ KATZENSTEIN, P. (1986). *Small States in World Markets*.

¹¹¹ WENDT, A. (1992). *Anarchy is what States Make of it: The Social Construction of Power Politics*, p. 397-399.

¹¹² ALESINA, A. (2003). *The size of countries: Does it matter?*

de capacités et de situation géographique sont difficilement contestables. L'État est microscopique d'un point de vue démographique (moins de 1000 habitants) et temporel (44 hectares), d'un point de vue de ses capacités matérielles et de ses ressources (plus petite armée du monde, assistance italienne pour l'assurance de plusieurs fonctions fondamentales d'un État) et l'État est enclavé. Pour autant, c'est insuffisant pour situer le Vatican sur la typologie des États et le restreindre à un statut de micro-État. La spécificité instrumentale du caractère d'État du Vatican doit être absolument centrale dans cette perspective. Le Saint-Siège et le Pape ne sont pas des sujets de la souveraineté politique d'une société car le Vatican ne dispose pas de véritable communauté politique. L'État est une garantie de la liberté d'exercice de son organe gouvernemental, le Saint-Siège, et une assurance de l'indépendance de ce-dernier¹¹³. En ce sens, la rationalité du caractère microscopique de l'État du Vatican s'érode avec l'empirisme du caractère bien plus étendu et important de l'action du Saint-Siège.

En fin de compte, un équilibre peut-être trouvé dans la qualification du caractère étatique du Vatican entre le micro-État et le petit État. Rationnellement et sur ses caractéristiques immuables, l'État du Vatican est microscopique. Empiriquement et sur ses stratégies, le Vatican se situe plutôt dans le petit État. En effet, le rôle hybride du Pape et la nature même de l'Église constituent une ressource de puissance politique permettant au Vatican de peser sur le système international en s'accommodant d'une niche stratégique¹¹⁴ et en surpassant la limite rationnelle de ressources¹¹⁵.

Enfin, l'analyse du statut d'État et de la position sur l'échelle des États du Vatican relève deux points majeurs. Le premier étant que le Vatican est un État totalement à part et différent avec des caractéristiques qui le rendent quasiment inclassable et incomparable. Le second est que l'État du Vatican ne peut se dissocier du Saint-Siège dans son analyse. Ce faisant, l'analyse des caractéristiques du Vatican en tant qu'État n'est pas auto-suffisante pour véritablement quantifier la puissance pontife sur la scène internationale. Les spécificités relevées précédemment doivent être jumelées à une étude approfondie de la politique étrangère de la Cité afin de répondre à la question de départ de la recherche et de savoir si oui ou non, le Vatican est l'une des plus grande puissances au monde.

¹¹³ BROGLIO, F. M. (2008). *Op. cit.*

¹¹⁴ GSTÖHL, S., NEUMANN, B. I. (2004). *Op. cit.* ; NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Op. cit.*, p. 46.

¹¹⁵ DESPLANQUES, S. (2015). *Op. cit.*, p. 12.

4. Quelle politique étrangère ?

Dans un rapport destiné au président américain de l'époque, G. W. Bush, l'ambassade des États-Unis auprès du Saint-Siège qualifiait le Saint-Siège comme "*l'une des très rares entités souveraines à avoir une présence et une portée dans pratiquement tous les pays du monde*", laissant entendre que l'Église catholique romaine était capable de conserver des intérêts quasiment partout en assurant une présence institutionnelle et des ressources au sein d'une multitudes de contextes politiques¹¹⁶. Niebuhr et Rieck statuaient dans leurs recherches que le Vatican, "*qu'il le veuille ou non, ne peut pas se mettre à l'écart des conflits dans le monde*"¹¹⁷.

Beaucoup d'auteurs s'accordent pour affirmer que le pontificat de François 1^{er} marque une révolution dans la politique étrangère du Saint-Siège¹¹⁸. Le Pape est en opposition avec l'approche classique du *problem-solving* des politiques internationales et adopte une posture évolutive¹¹⁹ qui laisse la place à une émergence de sujets contemporains qui n'étaient historiquement pas à l'agenda du Saint-Siège. Si le Pape et l'Église catholique ont toujours été et seront toujours des facteurs majeurs sur la scène internationale, la position apostolique actuelle se distingue par un caractère programmatique¹²⁰ et une mise en avant volontaire de certaines problématiques contemporaines.

Le Saint-Siège est aujourd'hui la seule institution confessionnelle à disposer d'un statut et d'une reconnaissance en droit international lui conférant l'accès aux relations diplomatiques au même titre que les États¹²¹. Son action ne se repose dès lors en aucun cas sur sa puissance économique et politique mais sur l'autorité morale et spirituelle du Pape et de ses représentants¹²². Ce faisant, les diplomates pontifes se nichent dans un caractère hybride jumelant le rôle ecclésiastique et diplomatique qui les différencie des acteurs classiques du jeu diplomatique. Leur perspective dépasse celle du cadre de la possession immédiate de l'État du Vatican¹²³ et offre au Saint-Siège une position privilégiée au sein du concert des nations.

¹¹⁶ BYRNES, A. T. (2017). *Sovereignty, Supranationalism, and Soft Power : The Holy See in International Relations*, p. 7.

¹¹⁷ NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Op. cit.*, p. 47.

¹¹⁸ NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). ; CHELINI-PONT, B. (2020). ; CHELINI-PONT, B., DUBERTRAND, R., ZUBER, V. (2019). ; TROY, J. (2018). ; TROY, J. (2018). *Global politics, according to Pope Francis*. ; NOE, J.-B. (2015). ; OSHCHYPOK, I. (2020).

¹¹⁹ TROY, J. (2018). *Global politics, according to Pope Francis*, p. 11.

¹²⁰ ALBERT, M. (2017). *Beyond Integration and Differentiation ? The Holy See and the Pope in the System of World Politics*, p. 24.

¹²¹ NOUAILHAT, Y.-H. (2006). *Le Saint-Siège, l'ONU et la défense des droits de l'Homme sous le pontificat de Jean-Paul II*, p. 95.

¹²² LAJOLO, G. (2005). *Nature and Function of Papal Diplomacy*, p. 22.

¹²³ TROY, J. (2018). *'The Pope's own hand outstretched' : Holy See diplomacy as a hybrid mode of diplomatic agency*, p. 522.

Ce chapitre aura pour objectif de mettre en lumière les objectifs et points centraux poursuivis par le Saint-Siège dans sa politique étrangère et les moyens mobilisés pour y parvenir. Quelques événements diplomatiques majeurs seront mis en avant dans le but d'illustrer l'action pontife dans les affaires internationales.

4.1 Objectifs

G. Lajolo, situait la politique étrangère du Vatican autour de cinq objectifs : 1) la centralité de la personne humaine ; 2) la promotion et la défense de la paix ; 3) le support et l'aide aux institutions favorisant la démocratie ; 4) la neutralité ; 5) et le respect du droit international¹²⁴.

Le pontificat de François est toujours dans cette lignée, avec une véritable démarcation tout de même avec ses prédécesseurs puisqu'il conceptualise les aspirations religieuses, sociales et politiques de l'Église catholique dans une perspective globale quittant la perspective centrée d'un monde d'États. Le Pape cherche foncièrement à mettre en avant la mission universelle du Saint-Siège surpassant la souveraineté westphalienne dominante dans le système international¹²⁵ ce qui pousse l'Église à centrer son action sur ce qui aura été regroupé en trois domaines majeurs : les droits de l'Homme, la paix et la globalisation.

Les cinq objectifs de Lajolo n'en sont pas pour autant obsolètes. La centralité de la personne humaine s'intègre dans le domaine des droits de l'Homme et la paix est toujours un objectif central. Pour autant, les trois autres objectifs seront plutôt pris en compte comme des moyens. Surtout, l'ère actuelle dominée par l'émergence de la mondialisation n'était pas prise en compte dans la perspective de Lajolo, mais est centrale dans la politique étrangère pontife contemporaine, raison pour laquelle le troisième objectif se concentre sur la lutte contre les externalités entraînées par la globalisation.

Il est primordial de garder à l'esprit que les trois objectifs poursuivis par le Saint-Siège sont interdépendants et représentent tous la mission universelle de paix et de justice de l'Église catholique romaine.

4.1.1 Les droits de l'Homme

La personne humaine est centrale dans toutes les considérations de l'Église catholique romaine. La promotion et l'incarnation de valeurs universelles axées sur la condition humaine, sur le droit, le respect des libertés et de la dignité sont les têtes de gondoles de la mission

¹²⁴ LAJOLO, G. (2005). *Op. cit.*, pp. 23-28.

¹²⁵ OSHCHYPOK, I. (2020). *Foreign Policy of the Holy See Under the Pontificate of Pope Francis*, p. 279.

universelle du Saint-Siège. Dans le Compendium de la doctrine sociale de l'Église, les droits de l'Homme sont considérés comme *“un des efforts les plus importants pour répondre efficacement aux exigences irréductibles de la dignité humaine”*¹²⁶.

En 1979, dans un discours célèbre au siège des Nations Unies, le Pape Jean-Paul II qualifiait la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme comme une *“pierre milliaire placée sur la route longue et difficile du genre humain”*¹²⁷. La posture adoptée par l'Église à l'égard des droits de l'Homme est universelle, dans le sens où ils ne doivent pas être réservés à l'Occident mais être appliqués à l'ensemble des peuples. C'est dans cette dynamique que le Vatican véhicule son objectif politique le plus fondamental de société internationale fondée sur le droit, raison pour laquelle le Saint-Siège poursuit l'idéal d'une gouvernance mondiale à travers ses représentations aux Nations Unies, à l'UE ou à l'OSCE notamment¹²⁸. L'ONU est particulièrement privilégiée par l'Église catholique, qui perçoit une corrélation entre la mission internationale de promotion de paix et de justice onusienne et la mission universelle apostolique du Saint-Siège¹²⁹.

À l'époque actuelle, le combat du Saint-Siège pour les droits de l'Homme porté par François se concentre principalement sur la défense de la condition des migrants et réfugiés. Le Pape a multiplié les discours, les voyages diplomatiques et les dénonciations publiques afin de condamner la gestion de la condition des migrants dans le monde. Parmi ses manœuvres les plus médiatisées peuvent être citées son déplacement à Lampedusa en 2013, son discours au Congrès américain en 2015, ses multiples interpellations de la gestion de la crise migratoire en Europe en 2015 ou encore ses déplacements à Lesbos ou Ciudad Juarez en 2016, qui lui avaient valu de s'attirer la foudre du président américain de l'époque, Donald Trump¹³⁰.

4.1.2 La paix

L'Église catholique romaine ne considère pas envisageable une société internationale sans droit. Le point précédent décrivait la position du Saint-Siège sur les droits humains, mais le point de vue de l'Église se transpose également à l'échelle des nations. Toujours dans le Compendium de la doctrine sociale de l'Église, nous pouvons lire que *“le domaine des droits de l'Homme s'élargit aux droits des peuples et des nations [...] de ce fait, ce qui est vrai pour*

¹²⁶ Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise. §152.

¹²⁷ JEAN-PAUL II. Discours à l'Assemblée générale de l'ONU. 2 octobre 1979.

¹²⁸ CHONG, A., TROY, J. (2011). *A Universal Sacred Mission and the Universal Secular Organization : The Holy See and the United Nations*, p. 339.

¹²⁹ *Ibid.*, p. 335.

¹³⁰ CHELINI-PONT, B. (2020). *La diplomatie du Pape François, entre révolution et réactions*, pp. 100-101.

l'Homme l'est aussi pour les peuples. [...] Le droit international repose sur le principe de l'égal respect des États, du droit à l'autodétermination de chaque peuple et de leur libre coopération en vue du bien commun supérieur de l'humanité."¹³¹. Le Saint-Siège agit en politique étrangère dans l'objectif d'établir un ordre international équilibré entre particularité et universalité dans lequel les nations sont appelées à remplir le devoir de respect et de solidarité envers toutes les autres nations, dans l'objectif d'assurer la paix¹³².

La doctrine sociale de l'Église est parfaitement représentée par le Pape François. Sa conception de la société internationale se concentre dans une vision du bien commun qui doit être mise en œuvre par *“la sphère qui n'est pas plus grande que ses parties, où chaque point est équidistant du centre et où il n'y a pas de différences entre eux”*¹³³. C'est ce leitmotiv qui pousse François à concentrer ses efforts dans trois domaines particuliers : la condamnation de la guerre, l'appel au désarmement et le dialogue inter-religieux. Ces trois éléments sont centraux dans la diplomatie pontife pour la paix.

Le Pape a récemment ouvertement prévenu du danger d'une « troisième guerre mondiale en morceaux » avec la multiplication de foyers d'affrontements autour du globe qui sont stimulés par une course à l'armement et à la prolifération nucléaire¹³⁴.

La promotion du dialogue inter-religieux témoigne de la vision de la paix selon François et est la solution privilégiée de l'Église. Le Saint-Siège estime pas qu'il n'est pas concevable d'atteindre la paix universelle et la coexistence pacifique sans la tolérance et la liberté religieuse¹³⁵.

4.1.3 La globalisation

Le dernier grand objectif majeur dans la politique étrangère du Vatican réside dans la lutte face aux externalités négatives de la société internationale globalisée. Le Pape François rejette profondément les valeurs prédominantes du système ultra-libéral actuel axé sur le profit financier et l'intérêt politico-économique au détriment de l'humain¹³⁶. Cette dimension diplomatique qui était jusqu'au pontificat de François très marginale dans les idées de l'Église s'est imposée avec la mise en avant de sujets tels que la crise climatique, le développement durable, l'économie de marché ou la sécurité alimentaire. L'émergence de ces sujets met en

¹³¹ *Op. cit.*, §157.

¹³² *Ibid.*

¹³³ TROY, J. (2018). *Op. cit.*, p. 10.

¹³⁴ CHELINI-PONT, B. (2020). *Op. cit.*, p. 102.

¹³⁵ RAMBAUD, T. (2015). *La politique du Saint-Siège : ressorts, enjeux et limites d'une puissance atypique*, p. 76.

¹³⁶ *Ibid.*, pp. 81-82.

lumière l'une des caractéristiques propres au pontificat de François 1^{er} : la fin de « l'écclésiocentrisme » c'est-à-dire l'arrêt de la domination des sujets religieux au profit de la mise en avant de sujets sociétaux et globaux¹³⁷.

Dans l'une de ses nouvelles « A la jeunesse », François dénonce le consumérisme qu'il accuse de mener à la perte de liberté¹³⁸. Il avait également dénoncé le danger écologique provoqué par l'économie de marché qui, en poussant au profit à court-terme et à la surconsommation, menait à la destruction de l'environnement¹³⁹. Dans l'une de ses célèbres lettres encycliques, « Laudato si' », François dénonce la dégradation environnementale en condamnant ouvertement les dérives ultra-libérales et court-termistes du système économique mondial¹⁴⁰. Cette prise de position avait été, à l'époque, hautement critiquée par la sphère politique de droite qui considérait cette encyclique comme politisée à gauche.

En juin 2014, le Pape François condamnait un *“monde dominé par le dieu argent et un système où l'on veut avoir toujours plus, où s'alimente une culture du rejet, [...] où la priorité est donnée au combat pour l'assainissement de l'économie. Nous allons vers une mondialisation mal comprise, qui abolit les différences”*¹⁴¹. Ceci démontre bien l'enjeu de la lutte contre les externalités non-désirées de la globalisation, qui entravent le travail diplomatique de l'Église dans les domaines de paix et de justice et qui empêchent la réalisation de celui-ci.

4.2 Moyens

La politique étrangère du Saint-Siège est hybride et se repose sur le fait des multiples casquettes possédées par le Pape François qui est aux yeux du droit international à la fois chef d'État (État de la Cité du Vatican), chef de gouvernement (Gouvernorat de l'État de la Cité du Vatican), chef de gouvernement administratif (Curie romaine), souverain sujet de droit international et chef de l'Église catholique romaine¹⁴². Cette pluralité de rôles incarnés par le souverain pontife et ses subordonnés transforment la diplomatie du Saint-Siège en un modèle hybride basé sur un « enchevêtrement » politico-religieux des méthodes et organes qui créent un organisme politique hybride, dynamique, créatif et social. Troy analyse cet enchevêtrement en quatre dimensions : les modes d'actions politique (1) ou religieux (2) et les conceptions

¹³⁷ OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*, p. 280.

¹³⁸ PAPE FRANÇOIS (2016). *A la jeunesse*.

¹³⁹ NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Op. cit.*, p. 56.

¹⁴⁰ PAPE FRANÇOIS (2015). *Laudato si'.*

¹⁴¹ Entretien de Henrique Cymerman avec le Pape François du 12 juin 2014. Cité dans : REVELEZ, B. L. (2015). *La vision géopolitique du pontificat de François dans un monde globalisé*, p. 144.

¹⁴² NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Op. cit.*, p. 38.

substantielle (3) ou relationnelle (4) de la politique internationale. C'est à "*l'intersection de ces quatre dimensions que la diplomatie pontife se situe, avec des diplomates qui ne sont ni de simples représentants ordinaires du Pape communiquant les intérêts du Saint-Siège, ni des membres du clergé qui axent leur diplomatie sur la foi*"¹⁴³.

Le Vatican dispose d'une stratégie d'influence et d'un programme de politique étrangère qui se repose sur des solides leviers de puissance¹⁴⁴, parfaitement conscient de ses moyens, ses capacités et ses intérêts. Sa stratégie se repose en très grande partie sur une politique de communication offensive¹⁴⁵ visant à véhiculer son message, ses valeurs et ses intérêts à toutes les sphères de la société et sur le *soft power* pensé par Nye¹⁴⁶. Il est évident que le Vatican ne se repose en rien sur ses capacités matérielles, qu'elles soient économiques ou militaires.

Il a été décidé de diviser les moyens en politique étrangère du Saint-Siège en cinq composants. Ceux-ci sont non-exclusifs et sont en interdépendance constante, se reposant sur l'extraordinaire étendue du réseau diplomatique pontife. Les cinq leviers sont le *soft power*, la diplomatie de niche, la globalisation de l'Église, l'action locale du Saint-Siège et sa participation dans les organisations internationales.

4.2.1. *Soft-power*

Lorsque l'on parle de puissance, il est généralement considéré qu'un pays est puissant s'il a une population et un territoire assez large, des ressources et une économie forte, un système politique stable et une force militaire importante¹⁴⁷. Dans le cas du Vatican, comme la carte d'identité l'a précédemment démontré, ces caractéristiques absentes font que son *hard power*¹⁴⁸ dans le sens de sa capacité à influencer les comportements d'autres acteurs à travers des moyens militaires ou économiques, est quasiment nul. Pour autant, le Saint-Siège reste un acteur majeur de la scène internationale à travers son *soft power*. Nye définit le *soft power* comme une stratégie par laquelle l'acteur parvient à "*obtenir des autres les résultats souhaités en les cooptant plutôt qu'en les contraignant*"¹⁴⁹. C'est une stratégie fréquemment mobilisée par les petits États qui basent leurs politiques étrangères sur des atouts intellectuels et de

¹⁴³ TROY, J. (2018). *Op. cit.*, pp. 524-525. (Voir annexe 7)

¹⁴⁴ RAMBAUD, T. (2015). *Op. cit.*, p. 73.

¹⁴⁵ Ibid., p. 82.

¹⁴⁶ NYE, S. J. (2004). *Soft Power : The Means to Success in World Politics.* ; NYE, S. J. (2011). *The Future of Power.* ; KEOHANE, O. R., NYE, S. J. (1977). *Power and Interdependence: World Politics in Transition.*

¹⁴⁷ NYE, S. J. (2011). *Op. cit.*, p. 8.

¹⁴⁸ NYE, S. J. (2004, 2011, 2013).

¹⁴⁹ NYE, S. J. (2004). *Op. cit.*, p. 5 ; NYE, S. Joseph (2011). *Op. cit.*, p. 21. (Voir annexe 8)

propagande pour combler la faiblesse symbolique de leur État¹⁵⁰. Le *soft power* est dépendant de ses ressources, c'est-à-dire des actions poursuivies par l'État afin de contribuer à cette stratégie. Généralement, le *soft power* est associé aux facteurs intangibles aux relations internationales tels que les institutions, les idées, les valeurs, la culture ou la légitimité¹⁵¹.

Pour le Saint-Siège, son *soft power* est basé sur un large éventail de moyens qui mis ensemble créent l'attractivité de son autorité morale. L'étendue de son influence touche *sui generis* toute la communauté catholique internationale, estimée à plus de 1,2 milliards d'individus en 2012¹⁵² et qui devrait atteindre à l'horizon 2050 1,64 milliards d'individus¹⁵³.

Les catholiques du monde entier sont touchés par le Vatican à travers sa stratégie de communication très offensive caractérisée par une utilisation des médias très importante, parfois qualifiée de disproportionnée¹⁵⁴. La stratégie de communication du Saint-Siège est propre aux stratégies nécessaires dans l'ère mondialisée actuelle. En effet, le contrôle de l'information est devenu primordial au sein d'une société où le coût de l'information est devenu dérisoire¹⁵⁵. S'adaptant à cette nouvelle conjoncture, le Vatican dispose d'un large panel de moyens poussant Rambaud à qualifier le micro-État de « puissance médiatique »¹⁵⁶. Le Vatican est aujourd'hui très largement présent sur les réseaux sociaux, en presse écrite ou audiovisuelle. Le Saint-Siège et le Pape ont, très vite, adopté une stratégie de proximité et d'accessibilité qui se traduit également dans le digital. Selon l'étude *Twiplomacy Study 2020*, le Pape est le troisième chef d'État le plus suivi sur Twitter derrière Narendra Modi et Donald Trump avec plus de 50 millions de followers¹⁵⁷. Les différentes pages internet du pôle vatican.va, site officiel du Vatican, attirerait 10,2 millions de visiteurs chaque mois¹⁵⁸. Surtout, le Vatican dispose de ses propres canaux classiques de diffusion de l'information lui permettant de ne pas dépendre du bon-vouloir des médias audio-visuels. L'*Osservatore Romano*, quotidien historique du Saint-Siège abordant sujets politiques et religieux, est l'outil majeur du Vatican en presse écrite¹⁵⁹. La Radio Vatican et le Centre télévision du Vatican, sont les organes radio et télévisuels du Saint-Siège. Au-delà de la diffusion par le Vatican de sa communication, le

¹⁵⁰ CHONG, A. (2010). *Small state soft power strategies : virtual enlargement in the cases of the Vatican City State and Singapore*, p. 385.

¹⁵¹ NYE, S. J. (2011). *Op. cit*

¹⁵² CENTER FOR APPLIED RESEARCH IN THE APOSTOLATE (2015). *Global Catholicism : Trends & Forecasts*. p. 1. (Voir annexe 9).

¹⁵³ Ibid., p. 2, 4. (Voir annexe 10).

¹⁵⁴ CHONG, A. (2010). *Op. cit*.

¹⁵⁵ NYE, S. J. (2013). *L'équilibre des puissances au XXI^e siècle*, pp. 21-22.

¹⁵⁶ RAMBAUD, T. (2015). *Op. cit.*, p. 91-92.

¹⁵⁷ Consulté en ligne : <https://twiplomacy.com/blog/twiplomacy-study-2020/>

¹⁵⁸ NOE, J.-B. (2014). *Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence*.

¹⁵⁹ L'*Osservatore Romano* est publié en huit langues.

Saint-Siège a la chance de pouvoir profiter de la démultiplication des initiatives des catholiques du monde entier pour promouvoir le message pontife à travers des radios, chaînes de télévisions, blogs ou pages sur les réseaux sociaux qui ne coûtent rien au Saint-Siège mais qui entrent dans cette machine d'influence médiatique très importante¹⁶⁰.

La stratégie de communication du Vatican se développe également à travers deux éléments de puissance quelque peu négligés : le tourisme et ses musées¹⁶¹. Jean-Baptiste Noé ira jusqu'à qualifier ces deux facteurs de "*pilliers de la puissance du Vatican*". Le Vatican attire en moyenne 20 millions de visiteurs par an qui sont à travers les bâtiments, places et musées de la Cité exposés au message universel de l'Église. La transmission des éléments culturels des œuvres religieuses et le rayonnement universel des attractions vaticanes à Rome donnent au Vatican une renommée internationale qui participe au renforcement de son pouvoir d'influence.

L'autre pendant dans la stratégie de communication du Saint-Siège et élément central de toute la politique étrangère du soft power apostolique réside dans la figure du Pape. La personnalité du Pape est fondamentale dans la diffusion du message de l'Église. Le charisme du souverain pontife est perpétuellement mobilisé dans la stratégie diplomatique du Saint-Siège. La reconnaissance du Pape comme étant « la plus haute force morale »¹⁶² fait de lui l'incarnation des valeurs universelles de l'Église et sa célébrité mondiale fait que ses mots et ses actions reçoivent l'attention des médias et du public à une échelle inégalée faisant de lui le plus grand leader moral¹⁶³. Son rôle est alors d'introduire le Saint-Siège dans les débats de politiques globales à travers les valeurs morales de l'Église¹⁶⁴, tâche qu'il accomplit en se reposant sur plusieurs outils de politiques étrangères qui seront décrits dans les points suivants.

4.2.2. *Honest broker & peacekeeper*

Nye écrivait dans son ouvrage « *The Future of Power* » que l'une des sources de base du *soft power* était les politiques employées faisant en sorte que les autres acteurs vous perçoivent comme légitime et possédant une autorité morale¹⁶⁵. Les politiques mise en place par le Vatican sur la scène internationale sont multiples, mais celles légitimant le statut du Saint-Siège et élevant la Cité pontife à un rang très convoité reposent dans la diplomatie de niche.

¹⁶⁰ NOE, J.-B. (2015). *Op. cit.*, p. 216.

¹⁶¹ NOE, J.-B. (2015). *Op. cit.*, pp. 208-210.

¹⁶² D'ONORIO, J.-B. (1997). *Op. cit.*, p. 501.

¹⁶³ BYRNES, A. T. (2017). *Op. cit.*, p. 14.

¹⁶⁴ Ibid., p. 8.

¹⁶⁵ NYE, S. J. (2011). *Op. cit.*, p. 84.

Gstöhl et Neumann affirment dans leurs recherches qu'un État limité dans ses capacités matérielles peut peser sur la scène internationale en s'accommodant d'une niche stratégique¹⁶⁶. Peterson développe le concept de *branding* qu'il définit comme une stratégie à travers laquelle le petit État agit pour être accepté sur la scène internationale. Le « *state-branding* » permet aux acteurs du système de se faire une idée précise du rôle joué par un petit État en particulier et permet aux plus petits États de jouir d'un statut reconnu à travers une spécialisation propre à leurs politiques en affaires étrangères¹⁶⁷. Le *branding* du Saint-Siège est très spécifique à l'autorité morale et la figure de neutralité qui lui est reconnue, puisqu'il se développe principalement autour du rôle attitré d'*honest broker*, cherchant à réaliser sa mission de *peacemaker*¹⁶⁸. Le *peacemaking* du Saint-Siège s'articule généralement autour de trois étapes¹⁶⁹. La première est celle de la *shuttle diplomacy* ou « diplomatie de la navette », étape où le Saint-Siège s'insère dans un conflit en voyageant pour rencontrer les entités en conflit afin de s'imposer comme intermédiaire entre les deux belligérants. Par cette première manœuvre, l'objectif du Vatican est de créer, à travers des déplacements répétés chez les parties prenantes du conflit, un espace de dialogue malgré les antagonismes politiques, militaires ou religieux. Le Saint-Siège cherche régulièrement à rassembler les entités en compétition en mobilisant leur perception morale du monde et leurs valeurs¹⁷⁰. Une fois cet espace créé, la seconde étape est celle de la médiation. À ce niveau-là, l'objectif du Vatican est de briser les murs. C'est également à cette étape que la Cité joue son rôle d'arbitre neutre et tente d'amener les parties intégrantes du conflit à abandonner leurs perceptions politico ou économique-centrées pour aborder un point de vue social (voir religieux)¹⁷¹. Enfin, le Saint-Siège prend un rôle de facilitateur dans la recherche d'un accord afin de suspendre ou de terminer le conflit. Finalement, comme le dit si bien P. de Charentenay : « *Le pape n'a pas besoin de dénoncer l'un ou l'autre des auteurs de conflits, mais simplement de les amener à une nouvelle attitude* »¹⁷² pour peser dans le *peacemaking*.

Ce rôle privilégié est un témoignage de la puissance diplomatique du Saint-Siège. Comme le dit Byrnes dans son papier, le fait que malgré la situation actuelle d'un système westphalien des États et de plus en plus séculariste, le Vatican et le Pape restent des acteurs

¹⁶⁶ GSTÖHL, S., NEUMANN, B. I. (2004). *Op. cit.*

¹⁶⁷ PETERSON, J. E. (2006). *Op. cit.*, pp. 743-745.

¹⁶⁸ L'*honest broker* est l'État qui prend un rôle d'intermédiaire dans un conflit afin de faciliter la recherche de consensus. Le *peacemaker* est l'État qui, par l'instauration d'un dialogue, d'une médiation et un arbitrage, cherche à rétablir la paix entre deux entités en conflit. Voir : WALTZ, K. (1979), WALT, S. (1987).

¹⁶⁹ MATLARY, H. J. (2001). *The just peace: The public and classical diplomacy of the Holy See*, p. 12.

¹⁷⁰ NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Op. cit.*, p. 46.

¹⁷¹ ALBERT, M. (2017). *Op. cit.*, pp. 23-24.

¹⁷² DE CHARENTENAY, P. *Le Pape François, un nouvel acteur sur la scène mondiale*, p. 337.

importants est une preuve de la profondeur et de la stabilité du champ politico-diplomatique pontife. L'Église parvient à surpasser les États classiques en relations internationales par son absence de considérations nationales et propres aux caractéristiques temporelles d'un État, ce qui lui confère une neutralité, un universalisme et une influence quasiment inégalée à tous les niveaux de la politique internationale¹⁷³.

Shahindokht Molaverdi, vice-présidente iranienne de 2013 à 2017, déclarait dans le cadre de négociations sur les Accords de Vienne que le Pape «*avait l'habilité de rassembler les nations et, à travers cette capacité, pouvait peut-être influencer les gouvernements*»¹⁷⁴. Ceci illustre parfaitement la place, l'influence et l'étendue d'action que le Pape et le Saint-Siège possèdent, malgré un *hard power* totalement inexistant. À travers le choix stratégique de se «*brander*» comme un «*État peacemaker*» et, comme le décrivait Panke¹⁷⁵, en mobilisant le recours aux arguments d'ordre moral, en se référant au droit international, en endossant le rôle d'*honest broker* et en étant proactif sur la scène internationale, le Vatican est devenu incontournable.

4.2.3. Globalisation de l'Église romaine catholique

Le pontificat du Pape François est global car il marque la fin des trois «ismes» : fin de l'eurocentrisme, fin de l'«*écclésiocentrisme*» et fin du «*vaticanocentrisme*»¹⁷⁶. Jean-Paul II déclarait en 1989 à l'ONU que «*[...] le Saint-Siège se doit de maintenir la position d'universalité qu'exige sa véritable nature*»¹⁷⁷. Après le mandat conservateur de Benoît XVI très axé sur les problèmes européens et les valeurs anti-sécularistes de l'Église, le Vatican de François dénote à travers une réelle rupture des habitudes pontifes avec une politique étrangère bien plus ouverte sur le monde et ses problématiques.

4.2.3.1. Fin de l'eurocentrisme

Le Vatican est historiquement rattaché à son voisinage proche européen de par ses caractéristiques géographiques et religieuses. Aujourd'hui, l'Europe «*vieille et fatiguée*» - comme l'a qualifié le Pape à un discours au Parlement européen - n'est pas à l'agenda du souverain pontife. Depuis 2013, le Pape a voyagé 51 fois hors des frontières italiennes et n'a

¹⁷³ BYRNES, A. T. (2017). *Op. cit.*, p. 6. ; OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*, p. 279.

¹⁷⁴ GAETAN, V. (2015). *The Political Pope. How Francis Was Thrust Into The World's Most Intractable Conflict*.

¹⁷⁵ PANKE, D. (2012). *Op. cit.*, pp. 315-316.

¹⁷⁶ OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*, p. 280

¹⁷⁷ Lettre au secrétaire général de l'ONU, Javier Perez de Cuellar, 15 mai 1989. Cité dans : NOUAILHAT, Y.-H. (2006). *Op. cit.*, p. 97.

visité que 8 pays de l'Union Européenne en plus de sa visite au Parlement européen en 2014. Cela représente seulement 15% de ses voyages apostoliques, qui sont l'un des moyens privilégiés du Pape pour agir en politique étrangère et mettre une problématique à l'agenda. François l'avait précisément fait à Strasbourg en 2014. Dans son discours aux parlementaires européens, le Pape décrivait la fin du monde "*eurocentrique*" laissant place à un "*monde toujours plus interconnecté et globalisé*" dans lequel il qualifiait l'UE de "*moins protagoniste dans un contexte où elle est regardée avec distance, méfiance et suspicion*". De plus, François est très critique de la politique actuelle de l'Union Européenne. Il considère la mission européenne trop éloignée de la conviction de ses Pères fondateurs et de leurs messages de paix et de communion. Dans la perspective du Pape, l'Europe a un projet politique centré sur le citoyen et le sujet économique plutôt que sur l'homme et sa dignité¹⁷⁸ et François n'a pas manqué de critiquer à de multiples reprises la gestion par l'Europe des migrants, des personnes âgées ou des malades en qualifiant l'Union Européenne et ses États de trop individualistes et égoïstes.

François est donc devenu ce « Pape du Tiers-Monde » ou « Pape du bout du monde »¹⁷⁹, qui axe ses politiques internationales sur le développement des peuples plus pauvres et victimes de la globalisation d'un côté et sur les grands acteurs du monde de demain de l'autre. En effet, la fin de l'eurocentrisme du Vatican se traduit à la fois via un panaméricanisme axé sur le sud des Amériques, une ouverture vers l'Afrique et une nouvelle perspective au Moyen-Orient mais également autour d'une nouvelle dynamique de relations étroites avec la Chine et la Russie.

Finalement, la fin de l'eurocentrisme pontife est tout à fait logique compte tenu de la conjoncture actuelle des relations internationales et du système dans sa globalité. Si l'ancien Secrétaire pour la relation avec les États du Vatican G. Lajolo écrivait que "*l'action diplomatique n'est pas colorée par des intérêts*"¹⁸⁰ quel qu'ils soient, le Saint-Siège reste un acteur rationnel qui a des intérêts propres¹⁸¹.

Notons deux variables expliquant la fin de l'eurocentrisme. La première est celle de la sécularisation de l'Europe corrélée à l'augmentation du catholicisme dans le reste du monde. Aujourd'hui, la population catholique a une évolution marginale en Europe avec une croissance

¹⁷⁸ PAPE FRANÇOIS (2014). *Discours du Pape François au Parlement européen*.

¹⁷⁹ GIOVAGNOLI, A. (2019). *Pope Francis: a new way of looking at the world*, p. 456.

¹⁸⁰ LAJOLO, G. (2005). *Op. cit.*, p. 28.

¹⁸¹ En 1999, un diplomate pontife déclarait notamment qu'il était "*normal que le Saint-Siège intervienne dans des cas où les intérêts d'États catholiques sont en jeu*" et que "*le Saint-Siège favorise les communautés catholiques [...] afin de protéger les catholiques dans le monde, sa position d'influence et sa richesse*". Interview de Celestino Migliore, aujourd'hui nonce apostolique (représentant officiel du Saint-Siège) en France. Cité dans : BYRNES, A. T. (2017). *Op. cit.*, p. 9.

de 6%¹⁸². En guise de comparaison, en Afrique (228%), en Asie (115%) ou aux Amériques (56%) la croissance est significative. Autre statistique, en 1980, plus d'un tiers de la population catholique était concentrée en Europe. En 2012, c'était moins d'un quart¹⁸³. De ce fait, l'ouverture de l'Église au Tiers-Monde est obligatoire, d'autant plus qu'elle survient à un tournant de l'histoire où l'UE affiche un bilan de santé inquiétant sur une multitude de niveaux.

Cette ouverture vers ces régions s'est concrétisée de diverses manières avec des politiques adaptées. Au sud des Amériques, le Pape a développé une stratégie multilatérale poussant pour l'unité du continent. Chelini-Pont qualifiait l'intense activité diplomatique du Saint-Siège dans la région comme un « brisage de murs »¹⁸⁴ dans le but de rassembler les États sud-américains malgré les antagonismes et les conflits antérieurs et/ou intérieurs comme cela a pu être le cas au Venezuela, au Mexique, en Bolivie ou en Colombie. La diplomatie pontife dans cette région dépendait et dépend toujours beaucoup du soutien et de la politique américaine mais avait subi un réel coup d'arrêt sous l'investiture de Donald Trump. Le désaccord entre les deux renvoie aux objectifs de la politique étrangère pontife expliqué précédemment qui déplaisaient fortement le président américain qui concentrait ses critiques autour des questions de la migration et du droit des peuples sud-américains, qui étaient menacés par les politiques trumpistes¹⁸⁵.

En Afrique et au Moyen-Orient, le combat du Saint-Siège s'articule majoritairement autour de la défense de la démocratie et de la tolérance religieuse. L'Afrique est un sujet compliqué pour le Vatican qui souffre de la concurrence des églises évangéliques et de leur prosélytisme mais reste essentielle compte tenu de l'explosion de la population catholique sur le continent. Pour le Moyen-Orient, l'objectif du Saint-Siège est centré sur la défense des populations chrétiennes persécutées et victimes des régimes autoritaires et/ou des organisations terroristes¹⁸⁶ et la défense des lieux saints¹⁸⁷. Comme en témoigne son très récent voyage en Irak, le Pape promeut le dialogue inter-religieux en ce sens.

La seconde variable impactante est celle de la montée en puissance des acteurs chinois et russe. La Chine est une priorité absolue du Saint-Siège. En effet, l'Empire du Milieu et son milliard d'habitants sont perçus par l'Église comme le pays le plus à même à faire bouger le

¹⁸² CENTER FOR APPLIED RESEARCH IN THE APOSTOLATE (2015). *Op. cit.*, p. 2. (Voir annexe 10)

¹⁸³ *Ibid.* (Voir annexe 11)

¹⁸⁴ CHELINI-PONT, B. (2020). *Op. cit.*, p. 104.

¹⁸⁵ LEVINE, H. D. (2016). *What Pope Francis Brings to Latin America*, pp. 2-4.

¹⁸⁶ FERRARI, S. (2004). *The Middle East Policy of the Holy See*, pp. 79-81.

¹⁸⁷ FERRARI, S. (1984). *The Holy See and the Postwar Palestine Issue : The Internationalization of Jerusalem and the Protection of the Holy Places*, p. 261.

paysage religieux global dans les décennies à venir¹⁸⁸ et comme un espoir pour l'agrandissement de la communauté catholique dans le monde¹⁸⁹. Si les relations restent assez timides et sont quelque peu freinées par le soutien du Vatican aux causes hongkongaise et taïwanaise, les deux parties voient en l'amélioration des relations une nécessité absolue. Le Saint-Siège a une intention religieuse avec le souhait de consolider la paix entre les peuples à travers un message de tolérance et de liberté religieuse via la coexistence, et pratique la « politique de la main tendue » envers la future puissance numéro 1 du système¹⁹⁰. La Chine, elle, voit d'un très bon œil un rapprochement avec le Saint-Siège puisque cela permettrait à Xi Jinping et son parti d'étendre son autorité sur les catholiques et d'améliorer ses relations avec l'Europe¹⁹¹.

La Russie profite également de la politique de la main tendue du Vatican et de la bonne image russe auprès du Pape François. Dans sa perception de l'espace géopolitique européen, le Pape François critique abondamment la politique militaire américano-européenne à travers l'OTAN. L'élargissement et le renforcement constant de l'organisation et de ses missions ne sont pas jugés nécessaires par le Saint-Siège qui considère les actions de l'OTAN comme des leviers à l'escalade militaire et à la prolifération nucléaire. Cette position du Saint-Siège à l'égard de l'OTAN rejoint totalement le combat de Vladimir Poutine contre l'envahissement occidental du *Heartland* russe. Au-delà de cette position commune, François et Vladimir Poutine soutiennent le discours d'une Russie dernière défenderesse des valeurs chrétiennes d'un Occident en déclin moral et culturellement (trop) libéralisé. C'est dans cette lignée que le Saint-Siège pousse pour une intégration de la Russie à l'espace géopolitique européen et adopte une position stratégique favorable à la Russie, en ne condamnant pas Moscou dans le cadre de crises récentes¹⁹² pour ne pas risquer de frustrer Vladimir Poutine et de perdre la relation diplomatique avec le Kremlin.

4.2.3.2. Fin de l'ecclésiocentrisme

François avait dès son élection montré que le Vatican prenait un nouveau virage en refusant les titres et les vêtements traditionnels du pontife romain¹⁹³. Prenant la suite du Pape Benoît XVI, la fin de l'ecclésiocentrisme correspond à une (re)modernisation de l'Église,

¹⁸⁸ OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*, p. 281.

¹⁸⁹ NOE, J.-B. (2015). *Op. cit.*, p. 92.

¹⁹⁰ CHELINI-PONT, B. (2020). *Op. cit.*, p. 105.

¹⁹¹ OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*

¹⁹² NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Op. cit.*, p. 52.

¹⁹³ DE CHARENTENAY, P. (2014). *Op. cit.*, p. 333.

François s'installant dans la lignée de Jean-Paul II plutôt que dans celle de son prédécesseur. Benoît XVI était en effet un Pape conservateur, très concentré sur les questions ecclésiales et le défi du sécularisme des sociétés européennes¹⁹⁴. L'allemand était perçu comme très rigide dans son interprétation des croyances chrétiennes lorsqu'elles touchaient les questions socio-politiques émergentes de l'époque telles que le droit des minorités sexuelles, le mariage, le multiculturalisme ou l'islam^{195,196}, sans réellement porter d'intérêt aux problématiques causées par les dérives de la mondialisation, déjà bien visibles lors de son pontificat.

Affirmer que la politique étrangère du Saint-Siège n'est plus ecclésiastocentrée est provocateur. Évidemment, toutes les politiques du Vatican ont une connotation religieuse et se réalisent dans une perspective d'accomplissement de la mission de l'Église. L'objectif du concept de fin de l'ecclésiastocentrisme cherche finalement à démontrer que le Saint-Siège n'est plus dans une dynamique de focus exclusif sur la doctrine théologique catholique et sur ses missions d'évangélisation des sociétés mais dans une conjoncture d'ouverture qui dénote de la réputation de fermeté de l'Église catholique.

François a démontré qu'il était capable de mobiliser les aspects théologiques de la religion catholique dans son traitement des questions sociales, politiques ou économiques¹⁹⁷. C'est ce que Crespo & Christina ont nommé « *The Doctrine of Mercy* », un concept définissant la politique étrangère du Saint-Siège, fondée sur la reconstruction de l'Église en cohérence avec le monde actuel et ses enjeux, mais incarnée par les concepts religieux de pardon, charité et amour¹⁹⁸. Chelini-Pont, qui utilise aussi le terme de « diplomatie de la miséricorde », la décrit comme l'action diplomatique du Pape proposant « *la prise à bras-le-corps [...] de priorités globales dans un action concertée et éthiquement fondée* »¹⁹⁹.

En fin de compte, cela a permis au Vatican de devenir un acteur majeur sur des sujets auxquels il ne participait pas dans le passé comme le changement climatique ou la remise en question de la viabilité du modèle économique des sociétés actuelles, chose qui était marginale avant l'arrivée de François, ces questions n'étant pas réellement considérées par l'Église

¹⁹⁴ JOUBERT, B. (2017). *La diplomatie du Saint-Siège*, p. 56.

¹⁹⁵ CRESPO, A. R., GREGORY, C. C. (2020). *The doctrine of mercy : moral authority, soft power, and the foreign policy of Pope Francis*, p. 116.

¹⁹⁶ L'Islam a été un sujet prédominant lors du pontificat de Benoît XVI, variant les positions très dures à l'égard de la religion et les politiques de rapprochement. Cependant, François a été le premier Pape à faire du dialogue islamo-chrétien une priorité de l'agenda du Saint-Siège. Voir : CHRISTIANSEN, S. J. D. (2007). *Benedict XVI : Peacemaker*, pp. 17-23.

¹⁹⁷ CRESPO, A. R., GREGORY, C. C. (2020). *Op. cit.*, pp. 120-121.

¹⁹⁸ Ibid., pp. 121-122.

¹⁹⁹ CHELINI-PONT, B. (2020). *Op. cit.*, p. 103.

catholique conservatrice de Benoît XVI et pas à l'agenda de la société internationale sous Jean-Paul II.

4.2.3.3. Fin du vaticanocentrisme

Le pontificat de Benoît XVI a été un mandat historiquement faible en termes de voyages apostoliques. De 2005 à 2012, le Pape a voyagé à 25 reprises en dehors des frontières italiennes. Ce nombre représente une baisse de 73,5% par rapport à son prédécesseur Jean-Paul II, qui avait voyagé à 106 reprises à l'étranger. Plus significatif encore, les voyages de Benoît XVI ont été réduits à seulement 20 pays concentrés à 64% en Europe, avec seulement 16% de ses voyages aux Amériques, 8% au Moyen-Orient, 8% en Afrique et 4% en Océanie. Benoît XVI privilégiait les visites pontificales en Italie ou au Vatican, avec 29 visites officielles durant son pontificat. En moyenne, le Pape allemand réalisait 3,1 visites papales à l'étranger par an contre 3,6 en Italie²⁰⁰.

Le pontificat de Benoît XVI a mené à une image d'un Vatican peu malléable, difficile d'accès et peu disponible. Cette perception du Saint-Siège par les autres acteurs du système a très rapidement été démontée par François. Le Pape argentin a voulu dès que possible rendre le Vatican beaucoup plus volatile en cassant cette image du Vatican comme centre inconditionnel des politiques du Saint-Siège²⁰¹. Cette dynamique est motivée par la compréhension du système international par François. La vision de François est celle d'un système caractérisé comme "*un polyèdre*" avec "*une sphère qui n'est pas plus grande que ses parties, où chaque point est équidistant du centre et où il n'y a pas de différences entre eux*"²⁰². De plus, le Pape a la conviction que "*les grands changements historiques se font lorsque la réalité est perçue depuis la périphérie*"²⁰³. Nous pouvons comprendre ici un défi à l'eurocentrisme et à l'ecclésiocentrisme comme décrit précédemment, mais également au vaticanocentrisme. Sa vision d'un monde gouverné par des politiques globales et non pas par des relations entre les États néglige en quelque sorte l'importance du Vatican en tant qu'outil. Dans sa vision du bien commun, François dit que "*le temps prévaut sur l'espace*"²⁰⁴ ce qui est parfaitement prouvé par le fait que la souveraineté morale du Saint-Siège prévaut sur la souveraineté territoriale du Saint-Siège sur l'État du Vatican.

²⁰⁰ La liste des voyages pontificaux de Benoît XVI est disponible en ligne : <https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/travels.index.html>

²⁰¹ OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*, p. 280.

²⁰² PAPE FRANÇOIS (2015). *Op. cit.* Cité dans : TROY, J. (2018). *Op. cit.*, p. 11.

²⁰³ SPADARO, A. (2014). "*Wake up the World!*": *Conversation with Pope Francis about Religious Life*. Cité dans : TROY, J. (2018). *Op. cit.*, p. 12.

²⁰⁴ PAPE FRANÇOIS (2013). *Exhortation Apostolique. Evangelii Gaudium*, pp. 222-225.

Cette différence marquée avec son prédécesseur Benoît XVI se traduit à travers la disposition de son action diplomatique et la grande importance accordée aux voyages apostoliques à l'étranger. Dans la lignée du Pape « globe-trotter » Jean-Paul II, la cadence de François a été élevée. De 2013 à 2019²⁰⁵, le Pape a voyagé 56 fois dont 32 fois à l'étranger et a visité 49 États. François a donc plus voyagé à l'étranger (+21,8%), moins en Italie (-4%) et a visité plus d'États (+59,2%). Surtout, le Pape a montré une diversité de destinations bien plus importante que Benoît XVI, avec 32,7% de voyages en Europe, 24,5% en Amérique, 16,3% en Afrique et 8,2% au Moyen-Orient. De 2013 à 2019, le Pape argentin a voyagé en moyenne 4,5 fois par an à l'étranger et 2,3 fois en Italie^{206,207}. Rappelons que les voyages apostoliques du Pape sont l'un des outils privilégiés du Saint-Siège en politique étrangère.

4.2.4. *L'ancrage local*

Si la politique étrangère pontife s'est drastiquement étendue à une sphère globale et mondiale sous François, une dimension locale et régionale s'est également développée afin de nourrir le sentiment de proximité et l'importance de la « *périphérie* »²⁰⁸ aux yeux du Pape. La mission de l'Église le stipule : « [...] *proclamer la vérité de l'Évangile, pour le salut de tous les hommes, et au service de la paix et de la justice, en faveur de tous les peuples, [...] à travers les différentes Églises particulières et locales dispersées dans le monde [...]* »²⁰⁹ est une priorité du pontificat de François.

La formation jésuite de l'Argentin et l'influence du théologien allemand Erich Przywara ont modelé la pensée du Pape. Przywara a développé la théorie du développement d'une Europe non pas basée sur des programmes théoriques et des partis politiques, mais sur la coopération entre les villes et les villages²¹⁰, qui rappelle le courant politique d'Europe des Régions qui visait lui aussi à promouvoir une Union Européenne organisée en une fédération de régions pour remplacer le modèle basé sur l'association des États-nations²¹¹. Ce courant de pensée a beaucoup influencé le Saint-Siège qui voit en la diplomatie urbaine un facteur efficace et influent dans le système des relations internationales.

²⁰⁵ Les années 2020 et 2021 ont empêché le Pape de voyager en raison de la pandémie de Covid-19. Son voyage en Irak (2021) n'est donc pas comptabilisé dans les statistiques.

²⁰⁶ La liste des voyages pontificaux de François est disponible en ligne : <http://www.vatican.va/content/francesco/fr/travels.index.html#travels>

²⁰⁷ Voir annexes 12, 13 & 14.

²⁰⁸ SPADARO, A. (2014). *Op. cit.*

²⁰⁹ Consulté en ligne : www.vaticanstate.va/it

²¹⁰ OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*, p. 282.

²¹¹ MOORE, C. (2008). *A Europe of the Regions vs. the Regions in Europe: Reflections on Regional Engagement in Brussels*, pp. 517-535.

François déclarait en 2016 que “*la ville peut devenir un lieu de politique réelle, vivante et efficace*”²¹² et cela rejoint le courant émergent en relations internationales des études globales. Ce courant de pensée s’articule autour du postulat que la ville et/ou la région étant plus proche du citoyen est plus à même de traiter des phénomènes substantiels du système mondial actuel. Saskia Sassen²¹³, chercheuse phare du courant, affirme notamment que “*les villes sont des zones frontières directement impactées par les phénomènes de la globalisation*” et que ce faisant, “*les cadres étatiques ne présentent plus un cadre de régulation efficace*”. La discipline des études globales nous offre également une théorie de la diplomatie « *sub-states* », dans le sens de la diplomatie qui ne passe pas par une interaction avec les États. Cette paradiplomatie s’articule généralement dans un écosystème bien défini avec des formes de diplomatie très classiques (représentations, délégations) et plus modernes (diplomatie culturelle, morale ou académique)²¹⁴.

Cette tendance générale est très bien assimilée par le réseau diplomatique du Saint-Siège. Une donnée capitale est celle du nombre de paroisses catholiques dans le monde²¹⁵. Les paroisses et leurs prêtres sont les premiers relais du message de l’Église à l’échelon local. On en comptait plus de 414 000 dans le monde en 2012 avec une grande croissance en Afrique et en Asie. Les prêtres étaient comptés en 2012 à un total de 221 740²¹⁶. Comme le dit J.-B. Noé, le réseau de paroisses permet au Vatican de disposer du plus large service de renseignements du monde avec une présence sur tous les continents et parfois même dans des lieux extrêmement reculés, qui lui offre une connaissance parfaite des réalités locales²¹⁷.

L’ancrage local de l’Église est une nécessité pour la géopolitique pontife, et cela se retrouve dans l’*Evangelii Gaudium* écrite par François dès son investiture. Le Pape a consacré une section entière à l’importance de la ville, la qualifiant comme lieu dans lequel “*se réalise la plénitude de l’humanité et de l’histoire*” et mettant en avant la nécessité pour l’Église de conquérir les citoyens dans une ère de “*nouvelles cultures [...] souvent en opposition avec l’Évangile de Jésus*”. La stratégie de l’Église est parfaitement décrite par le Pape : “*imaginer des espaces de prière et de communion avec des caractéristiques innovantes, plus attirantes et*

²¹² PAPE FRANÇOIS (2016). *Discours du Pape François*, 6 mai.

Également cité dans : OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*

²¹³ Voir : SASSEN, S. (2001). “*Epilogue*” of the *Global City*. ; SASSEN, S. (2018). *Cities in a World Economy*.

²¹⁴ BRENNER, N. (1998). *Op. cit.* ; ROYLES, E. (2017). *Op. cit.* ; KANGAS, A. (2017). *Global Cities, International Relations and the Fabrication of the World*, pp. 531-550 ; ACUTO, M. (2018). *Toward City Diplomacy : Assessing capacity in select global cities*.

²¹⁵ Le Saint-Siège a également la possibilité de compter sur 210 000 établissements scolaires, 1700 universités et plusieurs milliers d’hôpitaux catholiques.

²¹⁶ CENTER FOR APPLIED RESEARCH IN THE APOSTOLATE (2015). *Op. cit.*, pp. 4-5. (Voir annexe 15)

²¹⁷ NOÉ, J.-B. (2015). *Op. cit.*, p. 79.

significatives pour les populations urbaines” et s’immiscer dans la ville pour “rétablir la dignité de la vie humaine dans ces villes”²¹⁸.

Enfin, un dernier aspect du dispositif local de l’Église se situe dans le déploiement significatif de l’aide humanitaire au sein des territoires marqués par des conflits à travers Caritas Internationalis. Niebuhr & Rieck, qui qualifient l’aide humanitaire pontife d’ “*élément majeur de la politique étrangère du Vatican*”, avancent que l’assistance et l’aide aux victimes de conflits et de catastrophes naturelles sur le terrain permet au Saint-Siège de générer un grand sentiment de reconnaissance et bienveillance à la fois auprès de la communauté internationale et de la population locale, renforçant le capital politique du Vatican²¹⁹ et son image de plus haute force morale.

4.2.5. Participation au sein des organisations internationales

Comme décrit précédemment, la représentation du Saint-Siège sur la scène internationale se fait à travers la figure du Pape et ses délégations diplomatiques²²⁰. C’est de ce fait également le cas au sein des institutions internationales. Les organisations internationales sont aujourd’hui des actrices majeures dans un système international hétérogène²²¹. L’organisation internationale devient, dans l’ère mondialisée et globale, un instrument pour réaliser les intérêts de la société des États. Cette perspective rejoint celle de l’école anglaise des relations internationales portée par son auteur majeur H. Bull et sa théorie de la société internationale. Dans son ouvrage principal « *The Anarchical Society* », Bull définit la société internationale comme un groupe d’États conscients d’un intérêt commun et de valeurs communes et qui se rassemblent à travers l’établissement de règles et de normes afin de régir leurs relations au sein d’institutions communes²²².

Cette société internationale est caractérisée par la croissance d’une interdépendance complexe nécessitant un besoin accru de coopération entre les États, et l’organisation internationale répond à ce besoin²²³. De ce fait, l’arène internationale de par la prolifération d’acteurs diplomatiques autres que des États et d’une opinion internationale²²⁴, de par l’hétérogénéisation de son système multi-centré²²⁵, va offrir une place de choix aux acteurs

²¹⁸ PAPE FRANCOIS (2013). *Op. cit.*

²¹⁹ NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Op. cit.*, pp. 53-54.

²²⁰ BERTOLI, P. (1961). *Op. cit.*, p. 197.

²²¹ ARON, R. (2004). *Paix et guerre entre les nations*.

²²² BULL, H. (1977). *The Anarchical Society : A Study of Order in World Politics*, p. 13

²²³ KEOHANE, O. R., NYE, S. J. (1977). *Op. cit.*

²²⁴ Voir : BADIE, B. (2005). *L’opinion à la conquête de l’international*.

²²⁵ RAMBAUD, T. (2015). *Op. cit.*

normatifs qui basent leurs actions sur les idées et les valeurs²²⁶ et donc, au Saint-Siège. L'organisation internationale devient une tribune et une plateforme pour l'action normative, dans le sens d'opposée à l'intérêt propre de gains et indépendante de moyens économiques ou militaires²²⁷, indispensable à la propagation du message universel du Saint-Siège.

Dans les organisations internationales, bien qu'il soit extrêmement présent, le Saint-Siège reste un État atypique, marginal. Il est souvent à l'écart des autres États classiques de par sa position de membre observateur dans toutes les organisations internationales que l'on pourrait qualifier de politique ou de généraliste. Être membre observateur implique pour le Vatican de ne pas voter, ce qui fait sa force. Comme le dit T. Diez, la position marginale du Saint-Siège lui permet d'adopter des positions tout à fait opposées aux grandes puissances sans nécessairement perdre au jeu des « *power politics*²²⁸ » et sans se mettre un État A ou B à dos de par son positionnement²²⁹.

Nous verrons dans la section suivante que la place du Vatican à l'ONU par exemple est capitale dans sa politique étrangère, les deux organisations partageant des objectifs universels de paix et de droit à travers la réalisation d'une mission. Finalement, à travers son engagement dans les organisations internationales, le Saint-Siège poursuit son objectif de renforcement d'une société internationale fondée sur le respect du droit et sur la poursuite de la gouvernance mondiale²³⁰.

4.3 Interprétations de la politique étrangère

Cette partie aura pour but de mettre en avant certains événements diplomatiques récents pour illustrer les moyens mobilisés par le Vatican dans sa politique étrangère. Certaines grandes manœuvres diplomatiques pontifes ne seront pas épiloguées par choix mais restent des testaments phares de la puissance diplomatique du Saint-Siège²³¹. Les trois événements qui seront expliqués sont la normalisation des relations entre les Etats-Unis et Cuba en 2014, le rapprochement du Saint-Siège des démocraties et l'action diplomatique du Saint-Siège à l'ONU.

²²⁶ Voir : WENDT, A. (1992). *Op. cit.* ; WENDT, A. (1994). *Collective Identity Formation and the International State*.

²²⁷ DIEZ, T. (2013). *Normative power as hegemony*, p. 194.

²²⁸ Compétition entre les États pour l'assurance de leurs intérêts nationaux. Voir : SCHWARZENBERGER, G. (1951). *Power Politics: A Study of International Society*. ; MORGENTHAU, J. H. (1967). *Op. cit.*

²²⁹ DIEZ, T. (2017). *Diplomacy, Papacy, and the Transformation of International Society*, p. 35.

²³⁰ CHONG, A., TROY, J. (2011). *Op. cit.*, p. 339.

²³¹ Peuvent être cités la médiation du Canal de Beagle entre l'Argentine et le Chili en 1979, l'Ostpolitik de la fin des années 1990 ou la reconnaissance de l'OLP en 2000, à titre d'exemples.

4.3.1. Normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba (2014)

L'une des (premières) initiatives diplomatiques majeures du pontificat de François 1^{er} a été le rapprochement des États-Unis et de Cuba, après plus d'un demi-siècle d'embargo et de relations gelées. Le 27 mars 2014, Barack Obama reçu par le Pape déclarera : “*Le monde doit écouter la voix du Pape*” tandis que Raoul Castro remerciait le Pape : “*Si le Pape continue comme ça, je retourne à l'Église !*”²³².

La stratégie pontificale dans la résolution de ce conflit datant de 1961-62 est une représentation parfaite des outils du Saint-Siège. Le Pape a tout d'abord fait du rapprochement cubano-américain sa priorité, démontrant rapidement son panaméricanisme à l'instar de son prédécesseur qui, malgré une visite en 2012 à Cuba, n'avait pas réussi à faire bouger les choses. Ensuite, François mobilise son *soft power* et sa figure papale de plus haute force morale pour écrire aux deux protagonistes de l'époque, B. Obama et R. Castro. La lettre, sur initiative du Pape, exhortait les dirigeants à permettre une nouvelle phase de relation entre les deux États avec la promesse de l'appui du Vatican pour “[...] *permettre un dialogue constructif sur des questions délicates, débouchant sur une solution acceptable par les deux parties*”²³³. Cette lettre, qui faisait notamment référence à la détention de prisonniers américains par Cuba, met en avant l'objectif diplomatique du Saint-Siège de paix. La méthode employée par François sera une démonstration de la politique étrangère pontife.

Après l'initiative écrite appelant au dialogue, le Pape recevra le président américain dans une entrevue d'une heure où il propose certaines solutions au démocrate afin de soulager le conflit et se pose en clair arbitre neutre²³⁴. François sollicitera le cardinal-archevêque de la Havane, Jaime Ortega afin que celui-ci déploie la *shuttle diplomacy* et voyage entre Washington et Cuba afin de négocier avec les deux parties du conflit pour ensuite rapporter les avancées à François. Cette intervention du Pape mènera les dirigeants américains et cubains à s'aligner sur un accord final avec l'assistance du cardinal Ortega. Le Vatican sera par la suite le lieu symbolique de la signature entre les deux États, le 28 octobre²³⁵.

Le Saint-Siège a fait preuve de l'étendue de son influence et de son prestige. Tout d'abord en prenant l'initiative d'écrire aux protagonistes, fait à prendre en compte car n'importe quel État ne peut avoir la légitimité pour normaliser les relations entre deux autres États. Cette

²³² BENEZIT, J., NOUAILHAT, R. (2016). *Le Pape François et les défis du 21^e siècle*, p. 81.

²³³ GAYTE, M. (2017). *La médiation du Pape François entre La Havane et Washington : rupture ou continuité dans la diplomatie pontificale ?*, p. 5.

²³⁴ *Ibid.*, p. 30. Il proposera notamment à B. Obama de faire preuve de clémence à l'égard des cubains détenus en Amérique en échange d'un geste réciproque du gouvernement cubain.

²³⁵ *Ibid.*

influence et ce prestige se reposent grandement sur le *soft power* pontife et sur sa souveraineté normative²³⁶. C'est également l'interprétation du caractère hybride du discours de François, se reposant sur certains éléments théologiques pour atteindre des objectifs diplomatiques classiques à travers des outils combinant les deux aspects²³⁷. Le *peacemaking*, la médiation et l'arbitrage ont été réalisés en mobilisant la « *Diplomacy of Mercy* » et ses connotations religieuses de pardon, charité et amour²³⁸. Enfin, toute cette stratégie a aussi été une preuve de la puissance de l'ancrage local du réseau du Saint-Siège, avec l'appui du cardinal-archevêque Ortega, sans qui la diplomatie de la navette n'aurait pu être possible.

4.3.2. *Rapprochements avec la Chine et la Russie*

François a fait de la Chine et de la Russie ses priorités. Comme décrit précédemment, la Chine est perçue par le Pape comme l'espoir d'un changement dans le paysage religieux global²³⁹ tandis que la Russie est vue comme le bastion des valeurs chrétiennes en Occident²⁴⁰. Cette volonté de renouer un dialogue positif et constructif avec les deux régimes autoritaires dénote de l'eurocentrisme de son prédécesseur et montre la réelle volonté de François d'ouvrir sa perspective à l'ensemble de la société internationale dans l'objectif d'atteindre cette gouvernance mondiale²⁴¹ qui ne serait pas viable sans les deux grandes puissances russes et chinoises.

Les relations entre le Saint-Siège et la Chine étaient embryonnaires depuis la lettre de Benoît XVI aux catholiques chinois en 2007 qui visait à soutenir les catholiques dans leur lutte face à l'oppression du régime²⁴². En 2013, trois jours après son élection, François écrit à Xi Jinping et le président chinois lui répond, précisant qu'il souhaitait « *une attitude souple et pragmatique du Vatican pour une amélioration des relations* »²⁴³. Cette précision de la part du président chinois est propre à la vision qu'a Xi Jinping de l'État chinois²⁴⁴ : la Chine n'acceptera aucune interférence étrangère dans ses affaires intérieures, impliquant que l'Église catholique chinoise doit être nationale et loyale. Cette perspective n'est pas celle du Saint-Siège, qui ne conçoit pas la paix sans la liberté religieuse, mais c'est finalement le nœud de l'équation que le

²³⁶ NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Op. cit.*, p. 46. ; BYRNES, A. T. (2017). *Op. cit.*, p. 10. ; DIEZ, T. (2017). *Op. cit.*, p. 31.

²³⁷ TROY, J. (2018). *Op. cit.*, p. 525.

²³⁸ CRESPO, A. R., GREGORY, C. C. (2020). *Op. cit.*, pp. 120-121.

²³⁹ OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*, p. 281.

²⁴⁰ NIEBUHR, D., RIECK, E. C. (2015). *Op. cit.*, p. 52.

²⁴¹ CHONG, A., TROY, J. (2011). *Op. cit.*, p. 339.

²⁴² JOUBERT, B. (2017). *Op. cit.*, p. 56.

²⁴³ MCFEAT, R. (2014). *Les relations entre le Saint-Siège et la République Populaire de Chine*, p. 179.

²⁴⁴ CABESTAN, J.-P. (2018). *Demain la Chine: démocratie ou dictature ?*, p. 93.

Vatican cherche à résoudre : la normalisation des relations avec la Chine permettrait aux différents courants de l'Église chinoise de se réconcilier sous une même bannière, celle du Pape²⁴⁵.

Les objectifs et moyens du Saint-Siège sont clairs. Son objectif premier est celui de la paix et de la protection des droits humains. Pour autant, il serait naïf de nier que le Saint-Siège a de grands intérêts en Chine. Rappelons-nous des dires de C. Migliore qui affirmait qu'il "*était normal que le Saint-Siège intervienne là où il a des intérêts*"²⁴⁶ et qui renvoie à l'idée du caractère programmatique de la politique étrangère du Vatican²⁴⁷. La Chine a toujours été un pôle d'intérêt majeur pour le Vatican, en témoignent les nombreuses références pontifes et à Matteo Ricci, ancien missionnaire jésuite ayant œuvré il y a plus de 400 ans pour un dialogue entre la Chine et l'Occident²⁴⁸. L'intérêt du Vatican est d'assurer la propagation de son message catholique en Chine et "*conserver la pleine et visible unité de la communauté catholique en Chine*"²⁴⁹ et le processus (inachevé) de la réconciliation entre le Vatican et la Chine suit un dispositif classique de politique étrangère pontife.

Tout comme pour la normalisation des relations entre Cuba et les États-Unis, le Pape a tout d'abord mobilisé sa puissance morale et son influence pour écrire au président chinois afin de renouer le dialogue. François a également nommé Pietro Parolin en tant que Secrétaire d'État, le cardinal étant célèbre pour son ouverture au dialogue avec Pékin et qui avait déjà participé au rapprochement sous Benoît XVI²⁵⁰. En 2018, la Chine et le Saint-Siège ont signé un accord ensuite renouvelé en 2020, qui assure la nomination par l'Église catholique romaine de certains évêques chinois et la gestion de deux Églises en Chine. Le processus est donc classique : dialogue relancé à l'initiative du Pape légitimé par son influence et son prestige, mobilisation de son réseau diplomatique et diplomatie de la navette, négociation hybride combinant aspects religieux et diplomatiques et ratification d'accords sur base du droit international.

En ce qui concerne les relations avec Moscou, François s'est également inscrit dans la lignée de la politique étrangère pontife de Jean-Paul II et Benoît XVI, en ajoutant sa pierre à l'édifice. La stratégie diplomatique a été foncièrement identique à celle employée pour la Chine

²⁴⁵ MCFEAT, R. (2014). *Op. cit.*, p. 180.

²⁴⁶ BYRNES, A. T. (2017). *Op. cit.*, p. 9.

²⁴⁷ ALBERT, M. (2017). *Op. cit.*, p. 24.

²⁴⁸ Voir : JEAN-PAUL II (2001). "*Matteo Ricci: pour un dialogue entre la Chine et l'Occident*" ; BENOÎT XVI (2010). *IV Centenaire de la mort de Matteo Ricci*. ; PAPE FRANÇOIS (2018). *Message du Pape François aux catholiques chinois et à l'Église universelle*.

²⁴⁹ PAPE FRANÇOIS (2018). *Op. cit.*

²⁵⁰ DE CHARENTENAY, P. *Op. cit.*, p. 335.

à l'exception de trois éléments supplémentaires. Le premier est celui du voyage apostolique personnel de la part du Pape, qui s'est rendu à Cuba pour rencontrer en personne le patriarche Cyrille de Moscou en 2016²⁵¹ et qui a fait suite aux deux visites de Vladimir Poutine au Vatican en 2013 et 2015²⁵². La rencontre entre les deux visages souverains des Églises catholique romaine et orthodoxe russe mobilise l'un des aspects majeur apporté par François lors de son pontificat et le second élément supplémentaire : la promotion du dialogue inter-religieux pour atteindre l'objectif de paix. Enfin, le dernier élément supplémentaire dans le rapprochement entre la Russie et le Vatican est l'exercice de neutralité. Bien que cet exercice soit périlleux car difficile à tenir compte tenu des violations évidentes du droit international par la Russie en Crimée, le Saint-Siège s'est toujours réservé sa caractéristique phare et reconnue de neutralité qui préserve son prestige de médiateur privilégié et d'arbitre dans les conflits en relations internationales. Ce conflit a également mis en lumière le rôle de médiateur et de *peacemaker* du Vatican, qui sans faire percevoir une coloration politique ou religieuse, tente d'apaiser le conflit par une multiplication d'entrevues avec les diplomates russes²⁵³ et ukrainiens et en appelant au respect du droit et des valeurs humaines²⁵⁴.

4.3.3. *Le Saint-Siège à l'ONU*

La participation du Saint-Siège à l'ONU est probablement le meilleur exemple du levier politique qu'une organisation internationale offre à la politique étrangère pontife. Le Vatican dispose, à travers le Saint-Siège, du statut de membre observateur à l'ONU depuis 1964. Le Pape de l'époque, Paul VI, déclarait en marge de son discours à l'Assemblée des Nations Unies que le Vatican, en tant qu' "*expert de l'humanité*" apporterait à l'ONU le "*tribut d'honneur et d'espérance*" des populations "*pauvres, déshéritées, malheureuses, qui aspirent à la justice, la dignité de vivre, la liberté et au progrès*"²⁵⁵. Si ce message laissait entendre une certaine différence dans la mission du Saint-Siège par rapport à celle de l'ONU, elle est à l'heure actuelle infime voire nulle.

²⁵¹ La rencontre a débouché sur la signature d'une déclaration commune visant à rapprocher les deux Églises. Voir : *Déclaration commune du Pape François et du Patriarche Cyrille de Moscou et de toute la Russie*.

²⁵² JOUBERT, B. (2017). *Op. cit.*, p. 59.

²⁵³ Vladimir Poutine aura été reçu au Vatican 6 fois depuis 2013.

²⁵⁴ Voir : PAPE FRANÇOIS (2019). *Discours du Pape François aux membres de l'Église créco-catholique ukrainienne*. ; Holy See Press Office Communiqué : Audience with the Prime Minister of Ukraine.

Consulté en ligne : <https://press.vatican.va/content/salastampa/en/bollettino/pubblico/2021/03/25/210325e.html> ;

²⁵⁵ PAUL VI. *Discours du Pape Paul VI à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du 20ème anniversaire de l'Organisation*.

Si l'on se penche sur la Charte des Nations Unies et sur la Constitution dogmatique de l'Église, force est de constater que les deux organisations poursuivent le même objectif. Le préambule de la Charte de l'ONU précise que l'Organisation agit pour “[...] proclamer la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites ; créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources de droit international ; [...]”. L'Église, dans sa constitution dogmatique, aborde absolument tous les points cités par la Charte de l'ONU, à l'exception du droit international. Les notions de paix universelle, de droits humains, de dignité humaine, d'égalité des peuples et des nations se retrouvent toutes dans *Lumen Gentium*²⁵⁶.

Le Saint-Siège et l'ONU poursuivent donc les mêmes objectifs. Benoît XVI avait même établi le parallèle entre les deux en 2008, en qualifiant les deux organisations de petites entités ayant une influence mondiale qui avaient une corrélation certaine entre leurs missions²⁵⁷. Mais le Saint-Siège poursuit d'autres objectifs qui lui sont propres au sein des Nations Unies.

Le premier est celui du gain d'influence. L'arène internationale qu'offre les Nations Unies permet au Vatican d'être considéré comme égal aux autres États du système international et d'entrer en interaction avec eux. La conséquence directe de cette interaction est la possibilité pour le Saint-Siège de former des alliances, outil indispensable au Vatican pour projeter sa puissance à l'international²⁵⁸. De plus, le Saint-Siège profite de son statut de membre observateur qui lui permet de participer aux débats sans avoir à voter²⁵⁹, lui réservant le besoin de divulguer ses préférences et de ce fait de possiblement se mettre certains États à dos.

Le second objectif du Saint-Siège à l'ONU est celui de l'utilisation de canaux classiques de diplomatie qu'offre l'Assemblée des Nations Unies. L'ONU permet effectivement aux représentants pontifes de participer aux débats à l'Assemblée et de faire publier ses communications comme documents officiels de l'Assemblée des Nations Unies²⁶⁰.

Le troisième objectif poursuivi est celui de s'inscrire dans les conventions et autres traités internationaux à travers les Nations Unies²⁶¹. La possibilité pour le Saint-Siège de s'associer aux manœuvres diplomatiques et autres communications de l'ONU lui confère une légitimité et une résonance majeure dans sa poursuite de la gouvernance mondiale. Surtout,

²⁵⁶ PAUL VI (1964). *Lumen Gentium. Constitution dogmatique de l'Église*.

²⁵⁷ CHONG, A., TROY, J. (2011). *Op. cit.*, pp. 335-336.

²⁵⁸ Ibid., p. 339. ; RAMBAUD, T. (2015). *Op. cit.*, p. 92. Voir aussi : WALTZ, K. (1979). *Op. cit.* ; WALT, S. (1987). *Op. cit.* ; GUILBAUD, A. (2016). *Op. cit.*

²⁵⁹ United Nations General Assembly, Resolution 58/314.

²⁶⁰ Ibid.

²⁶¹ CHELINI-PONT, B. (2020). *Op. cit.*, p. 101.

cela montre l'importance accordée par l'Église au multilatéralisme et au droit international, indispensables à la survie du Vatican sur la scène internationale.

4.4 Conclusion

Finalement, la politique étrangère du Saint-Siège nous pousse à considérer la place et l'envergure du Vatican sur la scène internationale. Il est évident que l'influence et le prestige renvoyés par l'organisation transnationale qu'est l'Église indiquent que la politique étrangère pontife est d'une puissance certaine, bien que difficilement quantifiable. Ce qui est certain, c'est que le Saint-Siège, malgré son absence totale de *hard power* et son absence dans le jeu des « *power politics* » parvient à être incontournable à travers son *soft power* et ses stratégies propres d'État dépourvu de toute capacité matérielle se reposant sur sa souveraineté morale et ses valeurs dogmatiques.

Pour revenir au grand théoricien du *soft power* qu'est Nye, il semble intéressant de rattacher le comportement en politique étrangère du Vatican aux « *three faces of power behavior* ». La première composante de la diplomatie pontife est celle d'« *inciter les autres à faire ce qu'ils ne feraient pas autrement* »²⁶² en « *utilisant l'attraction ou la persuasion pour changer les préférences existantes* »²⁶³. Cette composante se réalise à travers le *soft power* de l'Église, qui se repose sur ses valeurs humaines et religieuses qui lui confèrent son image de plus haute force morale ainsi que sur la figure charismatique du Pape et ses moyens de communication variés.

La seconde composante est celle du « *framing and agenda setting* »²⁶⁴ que l'on peut définir comme la capacité à mettre à l'agenda d'un sujet ou d'un problème afin qu'il soit perçu comme légitime et par la suite, traité. Le Vatican réalise ce paramètre en « *utilisant l'attraction ou les institutions pour que les acteurs considèrent l'agenda comme légitime* »²⁶⁵. Cette composante s'articule généralement autour des prises de position publiques du Pape, de ses voyages apostoliques et de ses lettres encycliques mais également à travers la participation du Vatican aux organisations internationales et notamment à l'ONU, qui offre une arène idéale pour la mise à l'agenda.

Enfin, la dernière composante est celle du « *shaping others preferences* »²⁶⁶ c'est-à-dire la capacité à déterminer soi-même des envies et des préférences des autres acteurs avec qui on

²⁶² DAHL, A. R. (1957). *The Concept of Power*, p. 205.

²⁶³ NYE, S. J. (2011). *Op. cit.*, p. 91.

²⁶⁴ BACHRACH, P., BARATZ, S. M. (1962). *Two Faces of Power*, p. 948.

²⁶⁵ NYE, S. J. (2011). *Op. cit.*, p. 91.

²⁶⁶ LUKES, S. (2005). *Power : A Radical View*, p. 27.

entre en relation. Ce dernier élément, comparable à la seconde, se réalise également à travers les institutions et l'attraction du Saint-Siège et adopte les mêmes stratégies que celles mises en place pour l'*agenda setting*.

Toutes ces stratégies en relations internationales sont mobilisées par le Vatican et l'imposent comme un acteur majeur ayant la capacité d'imposer sa volonté et sa perception à d'autres unités politiques et ce, malgré la pensée de R. Aron et des réalistes en général qui considèrent cela immuable aux capacités économiques, militaires et politiques²⁶⁷. En fin de compte, l'efficacité de la politique étrangère pontife relève de ses idées et non pas de ses capacités, et est parfaitement résumée par la pensée de Goldstein & Keohane qui, dans l'introduction de leur ouvrage sur les idées en politique étrangère, écrivaient : “[...] *les idées influencent les politiques lorsque les croyances de principe ou causales qu'elles incarnent fournissent des feuilles de route qui améliorent la clarté des acteurs quant aux objectifs ou aux relations fin-moyens, lorsqu'elles affectent les résultats de situations stratégiques dans lesquelles il n'y a pas d'équilibre unique, et lorsqu'elles sont intégrées dans les institutions politiques*”²⁶⁸.

²⁶⁷ ARON, R. (2004). *Op. cit.*, pp. 16-17.

²⁶⁸ GOLDSTEIN, J., KEOHANE, O. R. (1993). *Ideas and Foreign Policy : Beliefs, Institutions, and Political Change*, p. 3.

5. Quelle puissance ?

Dans la lignée de notre question de départ cherchant à comprendre quelle portée et influence le Vatican possède sur la scène internationale, la question de sa puissance est indispensable. Après avoir mobilisé les éléments propres à son statut d'État et ceux relevant de sa politique étrangère, se basant sur ces deux chapitres précédents, l'analyse de la puissance du Vatican pondérera et situera finalement le Saint-Siège dans les relations internationales.

La question de puissance est un élément moteur du champ des relations internationales et est probablement la variable la plus à même de quantifier la présence d'un État au sein du système. Précisons tout de même que la « puissance » est un terme qui, en anglais est traduit par « *power* » qui signifie également « pouvoir » dans la langue de Shakespeare. Ici, la puissance est une capacité d'influence qui s'exprime à l'extérieur des frontières de l'État au contraire du pouvoir qui relève des capacités à l'intérieur des limites territoriales²⁶⁹.

La théorie de la puissance est conflictuelle. Les différents champs des relations internationales s'opposent quant à son importance ou sa définition, certains la considérant comme étant l'enjeu primordial des acteurs²⁷⁰, d'autres la considérant comme un phénomène socialement construit et accessoire dans les relations entre les États²⁷¹. Il est donc difficile d'envisager une définition univoque et unique, sur laquelle l'ensemble des internationalistes et politologues s'accordent. Comme le disait Robert Dahl en 1957, « *il est plus probable de voir une production de théories variées employant une définition de la puissance s'adaptant au cadre étudié et étant utile dans le contexte d'une recherche particulière* »²⁷².

Dans le cadre de ce mémoire, il sera donc délibérément choisi de ne pas adopter le point de vue réaliste qui semble inadéquat à l'évaluation de la puissance du Saint-Siège. Ce courant se concentrant sur la capacité matérielle et sur les pouvoirs coercitifs, il apparaît qu'il n'est pas adapté à l'étude du cas du Vatican, ne disposant ni d'armée, ni d'économie véritable. Jodok pointait du doigt le fait que le Saint-Siège pouvait néanmoins exister dans ce paradigme réaliste à travers sa population mondiale qui témoigne d'un nombre très important²⁷³. Pour autant, il semble difficile d'affirmer ce propos. Tout d'abord car le Vatican ne possède pas de pouvoir contraignant sur l'ensemble de cette population ne disposant pas du monopole de la violence légitime sur ces citoyens d'autres États. De plus, comme le disait Nye, détenir la puissance n'est

²⁶⁹ DUROSELLE, J.-B. (1979). *Qu'est-ce qu'une grande puissance ?* Cité dans ALLAIN, J.-C., FRANK, R. (2012). *Les composantes de la puissance*, p. 140.

²⁷⁰ MORGENTHAU, J. H. (1967). *Op. cit.*

²⁷¹ GUZZINI, S. (2005). *The Concept of Power: a Constructivist Analysis*, pp. 495-521.

²⁷² DAHL, R. A. (1957). *Op. cit.*, p. 202.

²⁷³ TROY, J. (2014). *The Catholic Church and International Relations*, p. 15.

pas synonyme d'avoir une influence véritable sur son sujet²⁷⁴. Le message du Saint-Siège n'est pas nécessairement compris et accepté par toute sa population catholique, rendant ce nombre impressionnant d'1,2 milliards relatif.

L'analyse de la puissance du Vatican ne se dédouanera pas pour autant de tous les points de vues réalistes qui restent substantiellement pertinents sur la question des capacités, mais basera la grande majorité de son argumentaire sur les perspectives libérales et transnationales qui sont plus pertinentes compte tenu de l'ordre international actuel et du caractère même du Vatican en tant qu'État dénué de *hard politics* exerçant une politique étrangère propre à son statut d'organisation religieuse transnationale. L'idée sera de parvenir à situer le Vatican afin de comprendre si son statut si particulier lui confère finalement une place en tant que petite, moyenne, ou grande puissance.

5.1 La puissance : éléments de compréhension et définition

L'idée intuitive de la puissance est celle d'un acteur A ayant du pouvoir sur un acteur B dans la mesure où l'acteur A peut obtenir de B quelque chose que B ne ferait pas autrement²⁷⁵. Cette puissance se traduit donc par l'influence que l'acteur A parvient à exercer sur l'acteur B²⁷⁶, en se basant sur des sources diverses. La notion de puissance induit de ce fait forcément l'idée d'une relation conditionnée par une multitude de variables. On ne peut aborder le concept de la puissance sans se poser la question de "*la puissance pour faire quoi ?*"²⁷⁷.

Kalevi Holsti suggère la prise en compte de quatre éléments indispensables dans l'analyse de la puissance. Dans son analyse, le politologue analyse la puissance à travers le pouvoir d'influence²⁷⁸, c'est-à-dire la capacité d'affecter le comportement les autres au sein d'une relation de puissance, avec quatre éléments à prendre en compte²⁷⁹.

- 1) L'influence est un moyen pour arriver à une fin. C'est donc un instrument qui s'utilise dans la relation pour atteindre des objectifs définis. Dahl le décrit comme une source, une base de la puissance.
- 2) L'acte d'influence implique des capacités que l'acteur doit mobiliser afin d'influencer. Les capacités peuvent être physiques ou mentales mais servent comme instrument

²⁷⁴ NYE, J. S. (2011). *Op. cit.*, préface XV.

²⁷⁵ DAHL, R. A. (1957). *Op. cit.*, p. 203.

²⁷⁶ HOLSTI, J. K. (1964). *The Concept of Power in the Study of International Relations*, p. 181. Voir annexe 16.

²⁷⁷ NYE, J. S. (2011). *Op. cit.*, p. 6.

²⁷⁸ Bien que certains académiques réfutent l'interchangeabilité des concepts de puissance et d'influence, la relation de puissance dans la perspective libérale et transnationale repose sur le pouvoir d'influence. Voir : NIVET, B. (2013). *La puissance ou l'influence ? Un détour par l'expérience européenne*, pp. 83-92.

²⁷⁹ HOLSTI, J. K. (1964). *Op. cit.*

d'incitation et d'influence. Dahl rejoint Holsti mais qualifie les capacités de moyens pour exercer sa puissance. Les moyens peuvent être variés mais dans cette perspective, les mesures coercitives et l'usage de la force sont rejetés.

La manière dont les États mobilisent leurs capacités dépend de leurs objectifs mais cela reste limité par la qualité et la quantité des moyens dont les États disposent²⁸⁰. Un État disposant de capacités réduites ne pourra pas être efficace s'il cherche à imposer sa volonté au système international. Les capacités reposent également sur la légitimité et la mise en œuvre. Un État peut détenir des capacités surdimensionnées mais les utiliser à mauvais escient ou dans une relation qui requiert une mobilisation d'instruments plus adaptée. Avoir des capacités ne résulte pas nécessairement en puissance²⁸¹.

- 3) Sans relation entre l'acteur A et l'acteur B, il ne peut y avoir d'acte d'influence. La relation ne nécessite pas nécessairement de communication mais doit exister au sein d'un cadre défini. C'est au sein de la relation que la puissance va notamment pouvoir être analysée et quantifiée afin d'y déceler sa portée et son ampleur. La relation entre deux acteurs peut être directement bilatérale ou multilatérale. Dans une ère d'interdépendance exacerbée, l'implication d'un acteur dans le système crée nécessairement des actes d'influence sur les autres acteurs du système. L'influence est multilatérale. Parsons qualifie par exemple la puissance comme une *“capacité généralisée d'assurer l'exécution d'obligations contraignantes par les unités d'un système d'organisation collective lorsque les obligations sont légitimées par référence à leur rapport avec les objectifs collectifs [...]”*²⁸², mettant le doigt sur l'existence d'un cadre mettant en relation les acteurs au sein duquel ils peuvent s'influencer.
- 4) La puissance et sa quantité se comparent sur un même sujet. Si l'acteur A parvient à obtenir de l'acteur B quelque chose mais que l'acteur B ne parvient pas à obtenir de l'acteur A la même chose, A est plus puissant que B sur ce point-là. Ceci implique la notion de relativité de la puissance et rejoint l'étude de Dahl qui estime que les seules composantes de la puissance qui peuvent devenir des éléments de comparaison sont la portée, le nombre de répondants et la probabilité de succès de celle-ci étant donné que *“la puissance se compare principalement par rapport à la réponse qu'elle engendre”*. Une comparaison de la puissance doit se baser sur la relation, car la puissance de A à l'égard

²⁸⁰ HOLSTI, J. K. (1964). *Op. cit.*, p. 186.

²⁸¹ Ndlr. « *smart power* » de Nye.

²⁸² PARSONS, T. (1967). *Sociological Theory and Modern Society*, p. 308. Cité dans : LUKES, S. (2005). *Op. cit.*

de B n'est pas la même que celle de A à l'égard de C. Ce n'est donc pas les moyens de la puissance qui sont pertinents mais la réponse²⁸³.

La puissance ne s'étudiera donc pas en tant que ressource que l'on converti en stratégie pour servir ses intérêts propres mais comme une influence cadrée par une relation par rapport à un sujet précis servi par des capacités dans le but de changer le comportement d'une entité dans son intérêt²⁸⁴. On se situe de ce fait plus dans une approche behavioriste de la puissance avec un point d'honneur mis sur le contexte, même si les ressources comptent puisqu'elles servent de moyens. Cette approche est parfaitement résumée par Nye : *“le concept de puissance politico-orienté dépend d'un contexte spécifique afin de savoir qui gagne quoi, comment, où quand”*²⁸⁵.

Dans ce cadre, la définition de la puissance qui semble être la plus complète serait celle de Holsti : *“La puissance serait donc (1) l'acte d'influencer d'autres facteurs ; (2) qui comprend des capacités utilisées pour réussir à exercer cette influence ; (3) et les réactions à cet acte”*²⁸⁶. Celle-ci est plus complète que celle de Dahl, qui regroupe exactement les mêmes éléments mais omet celui de la réaction à l'acte.

Notons que la puissance ne se résume pas à l'influence d'un acteur A sur la prise de décision de l'acteur B. La puissance s'exerce également *“lorsque l'acteur A consacre son énergie à la création ou au renforcement des valeurs sociales et politiques et des pratiques institutionnelles qui limitent la portée du processus politique à la considération publique des seules questions qui sont relativement inoffensives pour l'acteur A. Empêcher l'acteur B [...] d'attirer l'attention sur des questions qui pourraient nuire gravement aux préférences de l'acteur A”*²⁸⁷ est également un marqueur de puissance.

Finalement, la puissance dépend toujours d'un contexte particulier. L'ironie de Staline sur le nombre de divisions détenues par le Pape avant le début de la Seconde Guerre mondiale²⁸⁸ est aujourd'hui ringardisé au regard de la survie cinq décennies plus tard de la papauté au contraire de l'Empire soviétique. S'il est très difficile d'indexer la puissance d'un État de par le contexte perpétuellement changeant, nous allons tenter de comparer le Vatican aux autres États sur base de sa puissance en utilisant la grille d'analyse de Dahl, développée dans *« The concept of power »*. Il conviendra alors d'analyser les quatre composantes de la puissance : les

²⁸³ DAHL, R. A. (1957). *Op. cit.*, p. 205.

²⁸⁴ NYE, S. J. (2011). *Op. cit.*, p. 10. Voir annexe 17.

²⁸⁵ Ibid., p. 7.

²⁸⁶ HOLSTI, J. K. (1964). *Op. cit.*, p. 182.

²⁸⁷ BACHRACH, P., BARATZ, S. M. (1962). *Op. cit.*, p. 948.

²⁸⁸ En 1935, dans le cadre d'une visite du 1er ministre français et d'une discussion sur l'amélioration des relations entre la Russie et le Vatican, Staline rétorquait à Pierre Laval : “Le Pape! Combien de divisions?”

sources (1) et les moyens (2) qui déterminent les propriétés de la puissance ainsi que l'ampleur et la portée (3) et les cibles (4) de l'action de puissance qui renvoient à la réponse. Comme précisé précédemment, ce sont les composantes 3 et 4 qui seront les plus pertinentes à la comparaison, mais les propriétés de puissance seront analysées et serviront à tempérer la classification²⁸⁹.

5.2 Analyse des composantes de la puissance pontife

5.2.1. Les sources de la puissance du Vatican

La base de la puissance pontife, sa source, est ce qui assoit et légitime le statut du Vatican. C'est ce qui est exploité par la Cité d'une manière ou d'une autre pour modifier le comportement des autres acteurs au sein des relations d'influence. Comme expliqué précédemment, le Vatican entretient une doctrine et une perception des relations internationales s'axant sur deux traits majeurs : la promotion de l'interdépendance entre les États et le respect des cultures et des individus²⁹⁰. Cette doctrine illustre merveilleusement les domaines de puissance du Vatican, qui sont le droit et le pouvoir d'influence. Cette source sur laquelle se base la puissance du Saint-Siège s'explique également de par son manque de sources autres que ces dernières. En effet, comme cela a été longuement démontré dans la première partie du mémoire, le Vatican ne peut se reposer sur des composantes de puissance plus classiques propres aux États. La Cité ne dispose pas d'un grand territoire, ne profite pas d'une position géographique avantageuse ou stratégique ni ne se singularise pas à travers un domaine très précis dans l'économie, la production ou le commerce. Le multilatéralisme et le respect de chacun, dans une perspective kantienne/grotienne, sont à la fois les socles et les conditions indispensables au Saint-Siège.

Le droit est essentiel au Saint-Siège pour exister dans les relations internationales. Sans le Traité du Latran de 1929, qui "*assure au Saint-Siège l'indépendance absolue et visible [et] lui garantit une souveraineté indiscutable même dans le domaine international*"²⁹¹, le Vatican n'aurait pas de reconnaissance en droit international et ne serait pas protégé par celui-ci. Sans le droit international, le Vatican n'aurait pas accès aux relations diplomatiques et ne serait pas reconnu comme égal aux autres États classiques du système²⁹², ce qui éroderait drastiquement sa puissance.

²⁸⁹ DAHL, R. A. (1957). *Op. cit.*

²⁹⁰ NOE, J.-B. (2015). *Op. cit.*, p. 86.

²⁹¹ Préambule du Traité du Latran.

²⁹² NOUAILHAT, Y.-H. (2006). *Op. cit.*, p. 95.

L'autre base de la puissance du Saint-Siège est celle de son pouvoir d'influence. Comme développé longuement dans la partie sur la politique étrangère pontife, le rayonnement international du Vatican et son *soft power* lui permettent d'assurer un large pouvoir d'influence²⁹³, nourri par la légitimité dont jouit le Saint-Siège aux yeux du droit international, par son histoire complexe et riche d'organisation transnationale présente depuis la nuit de temps, par son autorité spirituelle et religieuse sur plus d'un milliard d'individus et par sa stratégie générale de politique étrangère qui se repose sur de nombreux leviers d'influence²⁹⁴.

5.2.2. Les moyens et instruments d'action

L'ensemble des stratégies et différentes mobilisations diplomatiques du Saint-Siège pour assurer son statut ont été longuement expliqués dans la partie 3 sur les moyens en politique étrangère. Le Saint-Siège étant totalement dépourvu de capacités militaires et économiques significatives et s'excluant de lui-même du jeu des « *power politics* » - dans le sens d'être étranger aux compétitions entre les États²⁹⁵ -, il adopte des moyens et instruments propres à ses capacités. Ces moyens sont le *soft power*, la diplomatie de niche, la globalisation de l'Église, l'action locale du Saint-Siège et sa participation dans les organisations internationales. Rappelons que les moyens d'un État se quantifient par rapport aux objectifs de l'État²⁹⁶, et que dans le cas du Vatican son objectif de remplir « sa haute mission spirituelle²⁹⁷ » ne nécessite pas nécessairement de moyens supplémentaires à ces-derniers.

5.2.3. L'ampleur et la portée d'influence

Ici, l'ampleur et la portée sont à analyser sur la question des capacités, dans le sens de la probabilité que les actions du Vatican créent une conséquence. Il a été avancé, dans la partie sur la politique étrangère pontife, que le Saint-Siège était devenu un acteur majeur de la scène internationale, en témoignent ses nombreuses manœuvres de médiation et d'arbitrage dans divers conflits. Le Vatican a également l'opportunité de se reposer sur un très large réseau de communication et d'action locale qui nourrit son pouvoir d'influence.

²⁹³ NYE, S. J. (2004). *Op. cit.*, p. 5 ; NYE, S. J. (2011). *Op. cit.*, p. 21.

²⁹⁴ RAMBAUD, T. (2015). *Op. cit.*, p. 73. ; BYRNES, A. T. (2017). *Op. cit.*, p. 6. ; OSHCHYPOK, I. (2020). *Op. cit.*, p. 279.

²⁹⁵ Les Accords du Latran de 1929 stipulent que l'État de la Cité du Vatican « demeurera étranger aux compétitions ». Art. 24.

²⁹⁶ HOLSTI, J. K. (1964). *Op. cit.*, p. 186.

²⁹⁷ Traité du Latran, préambule.

Pour autant, une donnée chiffrée de la probabilité de succès de l'influence du Saint-Siège manquait et afin de la quantifier, il a été décidé d'adopter une méthode d'analyse plus concrète. La méthode d'analyse pour cette partie se reposera notamment sur les bilans diplomatiques annuels du Vatican afin de comptabiliser le nombre d'accords ou traités signés et/ou ratifiés. Le succès en diplomatie bilatérale/multilatérale n'est évidemment pas une variable qui à elle seule permet de statuer sur les capacités et l'étendue de l'influence d'un État mais permet tout de même de quantifier le succès de tractations diplomatiques.

Afin de rester dans une démarche juste, il a été décidé de ne pas sélectionner l'année 2020 comme donnée d'analyse, le contexte pandémique ayant fortement altéré la capacité diplomatique du Saint-Siège. L'année 2013 a également été exclue, le pontificat de François commençant en mars et n'ayant pas pu profiter d'une année complète.

En 2014, première année du pontificat de François, le Saint-Siège a signé ou ratifié 5 accords internationaux. En 2015, le nombre est passé à 6. 2016 correspond à l'année la plus prolifique avec 9 accords signés. 2017 a vu une baisse significative avec 4 accords signés, tandis que 2018 et 2019 ont respectivement vu 6 et 7 accords internationaux être signés ou ratifiés²⁹⁸.

Afin de mettre ces nombres en perspective, il a été choisi de les comparer à ceux de deux autres États : l'Australie et les États-Unis²⁹⁹. C'est un choix délibéré car il permet de comparer le micro-État du Vatican à deux États qui sur lesquels les internationalistes sont plutôt d'accord. L'Australie est considérée comme une puissance moyenne, c'est-à-dire un État qui dispose de capacités moyennes, ni grandes, ni petites³⁰⁰. Les États-Unis sont considérés comme une grande puissance, si pas la plus grande³⁰¹.

L'écart entre les États-Unis et le Vatican est significatif. Comme le montre l'annexe 18, le nombre d'accords signés par les États-Unis écrase ceux du Vatican : 25x plus d'accords signés en 2014, 25,5x plus en 2015, 11,3x plus en 2016. Même l'année où les deux États sont le plus proche (2019), les États-Unis ont signé 6,72x plus d'accords que le Vatican.

Lorsque l'on compare le Vatican à la puissance moyenne australienne, les chiffres se resserrent. L'Australie a, tous les ans, signé plus d'accords que le Saint-Siège. Pour autant, la différence est parfois minime. En 2014, l'Australie a signé 17 accords bilatéraux ou multilatéraux, contre 5 pour le Vatican. L'année suivante, Canberra n'a signé que 10 accords

²⁹⁸ Bilans diplomatiques de François (2014-2019). Consultés en ligne.

²⁹⁹ Voir annexe 18.

³⁰⁰ Voir : STRUYE DE SWIELANDE, T. (2018). *Middle powers: A comprehensive definition and typology*, pp. 20-28. ; JORDAAN, E. (2003). *The Concept of a Middle Power in International Relations : Distinguishing Between Emerging and Traditional Middle Powers*, p. 165. ; STRUYE DE SWIELANDE, T., HELLENDORFF, B. & HONORE, A. (2015). *Australie, une nouvelle stratégie de puissance moyenne*, pp. 117-128.

³⁰¹ MORGENTHAU, H. J. (1967). *Op. cit.* ; WALT, S. (1987). *Op. cit.* ; WALTZ, K. (1979). *Op. cit.*

contre 6 pour le Saint-Siège. 2016 et 2017 marquent les années avec la différence la plus notoire (30 contre 9 ; 25 contre 4) mais 2019 est à nouveau une année avec un écart très léger (13 contre 7).

Ce que ces nombres démontrent est tout de même très significatif des capacités du Saint-Siège. Elles sont, évidemment, largement inférieure à celles des États-Unis. Elles semblent inférieures à celles de l'Australie aussi, mais un point de pondération quant aux chiffres doit être apporté. Le Vatican ne traite en politique étrangère que d'un nombre restreint de domaines, repris dans la partie 3 du mémoire. Les limites de son appareil étatique limitent ses champs d'action en relations internationales. Le Vatican n'est pas sujet de la souveraineté politique d'une société, il n'a pas les caractéristiques ordinaires d'une communauté politique, son appareil étatique est un instrument et ne se met pas au service d'une société ce qui le dédouane de toute forme d'actions sociales à l'égard de ses citoyens. Le Vatican n'a pas d'obligation fiscale et n'a aucune activité économique, ne produisant ni biens économiques, ni enrichissements³⁰². De ce fait, le Saint-Siège s'auto-exclut automatiquement d'un grand nombre de domaines de coopérations desquels l'Australie ou les États-Unis ne sont pas exclus.

Les capacités et l'ampleur de l'action du Saint-Siège sont donc à relativiser. D'autant plus que, comme cité auparavant, l'appareil diplomatique du Vatican est l'un des plus importants au monde avec 183 relations diplomatiques recensées³⁰³ contre 118 pour l'Australie et 276 pour les États-Unis³⁰⁴, ce qui pondéré à la taille du Saint-Siège est une donnée majeure et un élément prouvant les capacités très importantes du Vatican.

5.2.4. *Quelles cibles ?*

L'analyse des cibles et de la portée de l'influence du Saint-Siège est déterminante dans l'analyse de la composante de la puissance pontife. Bismarck disait que *“la Papauté est le seul pouvoir sur Terre qui ne soit étranger dans aucun pays”*³⁰⁵ et cela se traduit dans la vision du Vatican. Les buts poursuivis par le Saint-Siège sont les notions de paix universelle, de droits humains, de dignité humaine, d'égalité des peuples et des nations se retrouvent toutes dans *Lumen Gentium*³⁰⁶.

³⁰² BARBERINI, G. (2003). *Op. cit.* Cité dans : BROGLIO, F. M. (2008). *Op. cit.*, p. 260.

³⁰³ Consulté en ligne : <https://holyseemission.org/contents/mission/diplomatic-relations-of-the-holy-see.php>

³⁰⁴ GLOBAL DIPLOMACY INDEX (2019). *Country ranking*.

³⁰⁵ NUCCITELLI, N. (1956). *Le fondement juridique des rapports diplomatiques entre le Saint-Siège et les Nations-Unies : contribution à l'étude de la souveraineté et de l'indépendance*, p. 71. Cité dans : ISRAEL COLLIER, C. (2018). *Le statut du Saint-Siège/Vatican au regard de ses immunités*.

³⁰⁶ PAUL VI (1964). *Op. cit.*

Rappelons quelques déclarations, celle du Pape Pie XII qui déclarait que “[le Vatican] [...] est toutefois un symbole de haute valeur et d’extension universelle, car il est la garantie de l’indépendance absolue du Saint-Siège pour l’accomplissement de sa mission dans le monde”³⁰⁷ ou celle disponible sur le site officiel de l’État décrivant la mission du Vatican comme celle de “proclamer la vérité de l’Évangile, pour le salut de tous les hommes, et au service de la paix et de la justice, en faveur de tous les peuples, tant à travers les différentes Églises particulières et locales dispersées dans le monde qu’à travers son gouvernement central, constitué par le Pape et par les organes qui l’assistent dans sa responsabilité envers l’Église universelle”³⁰⁸.

Il serait plus exact d’affirmer que le Saint-Siège n’a pas réellement de cible et s’adresse à toute la population mondiale, sans nécessairement chercher à s’imposer dans un cadre spatio-temporel précis. Cette universalité permet au Saint-Siège de s’adresser à la fois aux plus grandes puissances du système telles que les États-Unis, la Chine, la Russie ou l’Union Européenne et aux petits États et autres États faillis tels que le Timor-Oriental, le Tchad ou la Palestine en s’imposant toujours comme un interlocuteur privilégié.

5.3 Le Vatican est-il une petite puissance ?³⁰⁹

5.3.1. Sources similaires à une exception

Pour lancer la comparaison de la petite puissance classique et du Vatican, commençons par les sources et bases sur lesquelles les deux se reposent. Comme expliqué précédemment, le Vatican s’appuie sur deux composantes comme sources de puissance : le droit international et le pouvoir d’influence. La petite puissance classique partage une similarité avec le Saint-Siège dans son lourd crédit attribué au droit international. En effet, les petits États sont des États qui légitiment leur présence et leur souveraineté en se reposant sur le droit international et sur un système international basé sur l’ordre westphalien classique assurant à toute communauté ou entité reconnue par le droit international lui offrant la qualité de sujet de droit international qui assure l’exercice de ses compétences en toute indépendance et sa participation aux relations internationales³¹⁰.

³⁰⁷ Allocution au corps diplomatique de Pie XII, le 28 décembre 1949. *Op. cit.*

³⁰⁸ Consulté en ligne : <https://www.vaticanstate.va/it/stato-governo/note-general/origini-natura.html>

³⁰⁹ Voir annexe 19.

³¹⁰ PANKE D. (2012). *Op. cit.*, pp. 315-316. ; PINI, J.-T. (2017). *Op. cit.*, p. 90. ; SALMON, J. (2002). *Op. cit.*. Dans : BLEVIN, P.-A. (2017). *Op. cit.*, p. 25.

Là où le Saint-Siège se distance drastiquement de la petite puissance au niveau des sources de puissance, c'est dans l'importance de la position géographique. Effectivement, la localisation temporelle de la petite puissance est capitale et concentre une grande partie des sources de sa puissance. Une petite puissance peut concentrer une grande partie de sa puissance dans l'insularité³¹¹ de son territoire ou à travers d'autres caractéristiques naturelles mais également d'un dans sa géopolitique et sa situation spécifique pouvant l'amener à jouer plusieurs rôles différents comme celui d'État-tampon, État-satellite ou État-client³¹². Comme il avait été décrit dans la deuxième partie du mémoire, le Vatican, même s'il est enclavé et situé dans la capitale romaine au sein d'un des pays majeurs de l'Union Européenne, ne profite pas de sa localisation géographique comme source de puissance, son caractère temporel étant instrumental.

5.3.2. *Petite puissance, petits moyens*

Les moyens du Vatican ont déjà été énoncés à de multiples reprises précédemment. Si certains d'entre eux sont également mobilisés par la petite puissance, d'autres sont totalement différents et ne traduisent pas des mêmes capacités. La petite puissance est limitée dans ses moyens par manque de capacités matérielles, financières et militaires. Tout comme le Vatican, elles s'orientent généralement vers une spécialisation, un *branding* de l'État³¹³ en diplomatie afin de rendre la présence de la petite puissance pertinente dans le jeu des relations internationales.

Le premier instrument et probablement l'un des plus importants pour la petite puissance est celui de la dépendance à l'égard d'une plus grande puissance. La faiblesse géographique et matérielle de la petite puissance engendre généralement une dépendance³¹⁴ à l'égard soit d'États limitrophes, soit d'organisations intergouvernementales. Cette dépendance entraîne avec elle le deuxième instrument qui relève des stratégies adoptées par la petite puissance pour exister en relations internationales. Ces stratégies se reposeront généralement sur le multilatéralisme et le droit international. Ceci se justifie pour la petite puissance par une reconnaissance des limites de leur poids politique et sur l'impératif sécuritaire qui sont

³¹¹ DURANTHON, A. (2012). *Op. cit.*

³¹² DESPLANQUES, S. (2015). *Op. cit.*, p. 6.

³¹³ GSTÖHL, S., NEUMANN, B. I. (2004). *Op. cit.*, p. 6.

³¹⁴ BLEVIN, P.-A. (2017). *Op. cit.*, p. 42.

difficilement assurés avec des capacités limitées. La dépendance de la petite puissance se traduira par le *bandwagoning*, le *balancing* ou le rôle d'*honest broker* notamment³¹⁵.

Un des moyens privilégié par la petite puissance est également celui de la participation dans les organisations internationales. Une petite puissance reconnaît, de par sa limite de capacités, qu'elle ne saura agir seule ou en petit groupe. En plus de se reposer sur une ou plusieurs autres grandes puissances, les institutions représentent dès lors une plateforme adaptée à son action sur la scène internationale. C'est notamment au sein de ces arènes diplomatiques que la petite puissance mettra en place ses stratégies et cherchera à établir des relations d'alliance avec certains États, indispensables à la petite puissance³¹⁶.

Les instruments de la petite puissance rejoignent certains des aspects de la politique étrangère pontife mais avec une dimension différente. Le Vatican s'accorde en effet d'une diplomatie de niche, d'un *branding* en tant que médiateur privilégié et arbitre neutre dans les conflits, mais cela constitue un aspect précis de sa méthode en diplomatie se reposant sur son image et son *soft power* de haute puissance morale, qui est totalement indépendant de ses capacités à l'inverse de la petite puissance classique.

La participation aux organisations internationales du Vatican ne relève pas de la même dimension que celles des petites puissances classiques, le Saint-Siège disposant dans la grande majorité des cas d'un statut d'observateur lui offrant la possibilité de profiter de l'arène diplomatique sans pour autant se risquer à frustrer certains États. Par contre, le multilatéralisme et la recherche d'alliances sont des instruments que la petite puissance et le Vatican partagent.

Enfin et surtout, le moyen qui diffère le Vatican de la petite puissance est celui de la dépendance à l'égard d'autres États, un aspect totalement absent des instruments du Saint-Siège en relations internationales, qui se démarque justement par sa grande indépendance compte tenu de l'absence des impératifs sécuritaires et/ou économique de l'État du Vatican dédouanant le Saint-Siège de considérations militaires, commerciales ou financières.

5.3.3. Une portée prise au piège des grandes puissances

Nous avons démontré dans l'analyse de la portée de la puissance pontife qu'elle était très importante dans les domaines exclusifs à ses compétences d'action. Pour ce qui est de la portée de la petite puissance classique, cela se diffère. Le premier point est évidemment celui

³¹⁵ WALTZ, K. (1979). *Op. cit.* ; WALT, S. (1987). *Op. cit.* ; GUILBAUD, A. (2016). *Op. cit.*, p. 15. ; PETERSON, J. E. (2006). *Op. cit.*, p. 737. ; GOETSCHER, L. (2013). *Op. cit.*, p. 259.

³¹⁶ KEOHANE, R. O. (1969). *Op. cit.*, p. 296. ; GSTÖHL, S., NEUMANN, B. I. (2004). *Op. cit.*, p. 6. ; PANKE D. (2012). *Op. cit.*, pp. 315-316. ; ROTHSTEIN, R. L. (1968). *Op. cit.*, p. 29.

des domaines, bien plus étendus pour les États classiques qui font qu'ils ne peuvent maximiser leur portée dans une mission particulière comme c'est le cas de l'Église. Bien que le petit État a tendance à donner une dimension disproportionnée à sa propagande pour compenser sa faiblesse symbolique³¹⁷, il est généralement admis que la portée d'une petite puissance est limitée.

En effet, la petite puissance est un État qui est dépendant d'un cadre spatio-temporel donné, dans le sens où ce cadre et ses rapports de force s'imposent à la petite puissance qui n'a pas les capacités de le modifier (seule)³¹⁸. De plus, la portée et l'ampleur de l'action d'influence de la petite puissance dépendent énormément des stratégies qu'il emploie. L'adoption d'une niche diplomatique stratégique restreint l'État à traiter dans un ou des domaines précis qui limitent sa portée dans les champs d'action délaissés par manque de ressources ou de capacités. Au-delà de ça, la petite puissance est limitée par les moyens qu'elle mobilise. Les stratégies propres aux petites puissances de recherche d'alliance et de dépendance à l'égard d'un ou plusieurs autres États restreignent la possibilité. Le *balancing* ou le *bandwagoning* et le devoir de s'aligner satellise quelque peu la petite puissance et amoindrit la portée de son influence.

Finalement, la petite puissance a une portée sur la scène internationale qui est limitée dans le sens qu'elle ne peut pas réellement impacter les rapports de force exceptés dans certains cas et/ou de façon temporaire par manque de capacités, ce qui la pousse à adopter des comportements soit tout à fait neutres, soit qui iront dans le sens de la grande puissance³¹⁹.

5.3.4. Des cibles restreintes à un environnement proche

Le manque de portée et d'ampleur dont la petite puissance dispose la pousse évidemment à resserrer significativement la cible de son influence. Les capacités, les moyens et la portée de sa puissance contraignent la petite puissance à axer son travail d'influence sur son environnement géographique proche³²⁰ à travers la poursuite de rapports multilatéraux, une intégration régionale et une coopération accrue avec ses voisins proches³²¹. La scène internationale n'est pas nécessairement perçue comme une terre d'opportunités mais de dangers qu'il faut éviter, d'où la promotion de mesures multilatérales. Cependant, l'intégration d'une petite puissance au sein d'un système régional peut avoir certains désavantages dont celui de la perte d'autonomie sur la poursuite de ses propres intérêts au profit des intérêts régionaux ou

³¹⁷ CHONG, A. (2010). *Op. cit.*, p. 385.

³¹⁸ THORHALLSON, B., WIVEL, A. (2006). *Op. cit.*, p. 654.

³¹⁹ VITAL, D. (1971). *Op. cit.*, p. 9.

³²⁰ DESPLANQUES, S. (2015). *Op. cit.*, p. 8.

³²¹ Voir : SCHIFF, M. (2002). *Regional Integration and Development in Small States*, pp. 4-5.

globaux. La petite puissance doit de ce fait s'adapter à tous les contextes afin de comprendre si il est pertinent ou non d'intégrer un système avec plusieurs acteurs pour voir s'il érodera ou élargira sa cible d'influence³²².

La restriction des cibles d'influence s'explique également par une marge d'erreur qui est extrêmement faible qui oblige la petite puissance à adopter une vision court-termiste et concentrée sur les questions locales plutôt que globales³²³. N'oublions pas non plus que les capacités limitées de la petite puissance reste un frein à l'élargissement de la cible de son influence, Joseph Nye ironisait sur l'incapacité d'un État comme la Thaïlande à vouloir dominer le monde de par des capacités limitées, mais le manque de ressources constitue un plafond de verre difficile à rehausser pour les petites puissances. A l'inverse, le Saint-Siège a une cible d'influence qui est universelle et qui est portée par un réseau communicatif et diplomatique tentaculaire.

5.4 Le Vatican est-il une puissance moyenne ?

5.4.1. Des sources de puissance difficilement comparables

Jordaan définit la puissance moyenne comme un État ni grand, ni petit que ce soit dans sa puissance internationale, sa capacité ou son influence et qui démontre une propension à promouvoir la cohésion et la stabilité du système international. La puissance moyenne est principalement reconnaissable et déterminée à travers sa politique étrangère, avec la prise en compte de ses capacités, de sa position sur l'échiquier mondial et de son rôle et son influence en politique étrangère³²⁴. C'est donc la politique étrangère de la puissance moyenne qui est la source principale de sa puissance.

La politique étrangère d'une puissance moyenne se base sur deux composantes : la participation active en relations internationales et le rôle d'intermédiaire. Ces deux caractéristiques constituent les sources de la puissance d'une puissance moyenne et s'articulent autour de plusieurs points importants. Le premier est l'idée de proactivité³²⁵. L'État moyen se distingue de la petite puissance à travers son caractère proactif en opposition au caractère réactif d'un petit État. Ce caractère permet à la puissance moyenne d'interférer dans des situations

³²² KELSTRUP, M. (1997). *Integration Policies of Small States*, p. 11. Cité dans : GOETSCHER, L. (1998). *Small States inside and outside the European Union: Interests and Policies*.

³²³ ROTHSTEIN, R. L. (1968). *Op. cit.*, pp. 24-26.

³²⁴ E. JORDAAN (2003). *Op. cit.*, pp. 165-166.

³²⁵ E. JORDAAN (2003). *Op. cit.*, p. 167.

globales qui dépassent leurs problématiques locales à l'inverse de la petite puissance. Le second point important est celui de niche stratégique. Déjà mentionné auparavant, le concept de niche stratégique permet à la puissance moyenne de se concentrer sur des domaines d'action spécifiques permettant à l'État de devenir un acteur reconnu et légitime dans ces domaines d'action³²⁶. Le rôle le plus souvent adopté par la puissance moyenne est celui d'intermédiaire, qui se base sur certains instruments expliqués dans le point suivant.

L'autre source principale de puissance pour la puissance moyenne réside dans sa situation par rapport à une grande puissance. La puissance moyenne est une puissance car la grande puissance la perçoit comme un acteur clé. En effet, comme Struye de Swielande le décrit, la puissance moyenne est un allié de taille pour la grande puissance car elle constitue un lien primordial entre le bottom (les petites puissances) et le up (la grande puissance) dans la hiérarchie des puissances³²⁷. La hiérarchie des puissances dans le sens traditionnel d'Organski³²⁸ est bien connue mais l'approche middle-up-down de Struye de Swielande met le doigt sur le rôle précis de la puissance moyenne. Effectivement, son approche met en lumière les rôles précis d'intermédiaires qui varient en fonction de l'objectif (intégration ou divergence) et qui en fonction permettent la mise en place de stratégies³²⁹.

5.4.2. *Capacités moyennes et instruments similaires*

La puissance moyenne dispose de capacités moyennes. À l'inverse de la petite puissance, la puissance moyenne peut généralement se reposer sur des capacités immatérielles et/ou matérielles avec une assise régionale/locale offerte par sa situation géographique. L'exemple australien peut être approfondi et mobilisé. Canberra s'appuie sur ce que Walton nomme les "5C" : *coalition-building, capacity, concentration, credibility and creativity*³³⁰.

Le premier C fait référence à la capacité à créer des alliances et à entrer en relation avec d'autres acteurs afin d'asseoir son pouvoir d'influence. La puissance moyenne est dépendante d'une grande puissance ou d'une institution pour sa légitimité. Pour ce faire, la puissance moyenne suit les mêmes stratégies que la petite puissance : *bandwagoning* ou *balancing*³³¹. Pour autant, la recherche d'alliance pour la puissance moyenne n'induit pas la même

³²⁶ *Ibid.* ; MARQUE, B. (2011). *Op. cit.*, pp. 17-18.

³²⁷ STRUYE DE SWIELANDE, T. (2018). *Op. cit.*, pp. 20-27.

³²⁸ Voir : ORGANSKI, A. F. K. (1958). *World Politics*.

³²⁹ Voir annexe 21.

³³⁰ WALTON, D. (2018). *Middle powers and power shifts : Australian foreign policy towards China and Japan*, pp. 137-141.

³³¹ *Ibid.*, p. 137.

dépendance que la petite puissance puisqu'elle a pour objectif d'étendre une influence, pas de légitimer une existence et car elle s'inscrit dans une stratégie proactive plutôt que réactive.

Le second C fait référence aux capacités, qui sont comme expliquées précédemment, moyennes. Les capacités de la puissance moyenne sont concentrées sur les domaines d'action qui l'intéressent : c'est le troisième C correspondant à la diplomatie de niche. Pour Marque, cette spécialisation peut être d'ordre géographique (ressources naturelles, frontières), traditionnel (héritage d'engagements passés) ou consensuel (maintien de l'ordre mondial, de la paix)³³². Cette spécialisation assure le quatrième C, celui de la crédibilité de la puissance moyenne sur la scène internationale et s'articule à travers le cinquième C, celui de la créativité.

Pour se spécialiser, la puissance moyenne se repose son image de « *good international citizen*³³³ » nourrie par son rôle intermédiaire de facilitateur, médiateur ou coopérateur et par son caractère d'acteur délaissant ses intérêts propres au profit d'efforts pour la poursuite d'un ordre international stable, multilatéral et recherchant la paix à travers le compromis en mobilisant la diplomatie et les institutions.

5.4.3. Une portée dépendante de sa politique étrangère

La puissance moyenne dispose de capacités moyennes qui lui confèrent une position intermédiaire à l'échelle internationale. La moyenne puissance a, via ce statut intermédiaire, la possibilité d'échapper aux implications directes dans les conflits tout en maintenant une autonomie importante par rapport aux plus grandes puissances et un engagement dans les relations internationales certain³³⁴. Cette position intermédiaire dans l'ordre mondiale est pour autant capitale puisque l'ensemble de ses instruments expliqués précédemment (médiation, coopération, facilitation) sont indispensables au bon fonctionnement du système multilatéral international³³⁵ et à la reconnaissance de la puissance moyenne.

La puissance moyenne se repose sur des capacités moyennes, matérielles ou immatérielles, qui la pousse à entreprendre des projets relatifs à la politique étrangère afin d'asseoir un statut. Ce statut est une des caractéristiques clé de la puissance moyenne : elle doit être reconnue et respectée par les acteurs du système en consolidant sa place dans la hiérarchie. Plus la puissance moyenne sera reconnue, plus elle sera pertinente et plus elle aura de portée³³⁶.

³³² MARQUE, B. (2011). *Op. cit.*, p. 17.

³³³ GYNGELL, A., WESLEY, M. (2007). *Making Australian Foreign Policy*, p. 216.

³³⁴ COX, R. (1989). *Middlepowermanship, Japan and future world order*, p. 825. Cité dans : CORNELISSEN, S. (2004). *La politique japonaise de moyenne puissance et l'Afrique*, p. 38.

³³⁵ CORNELISSEN, S. (2004). *Op. cit.*, p. 38. Cité dans : MARQUE, B. (2011). *Nouveau paradigme stratégique des puissances moyennes*, p. 13.

³³⁶ STRUYE DE SWIELANDE, T. (2018). *Op. cit.*, pp. 20-27.

La définition de Struye de Swielande illustre bien la portée et l'impact potentiel d'une puissance moyenne sur l'ordre mondial : “[La puissance moyenne est] un État disposant de capacités moyennes pour protéger ses intérêts, doté d'un impact régional lui permettant d'être capable de réviser certains éléments de l'ordre systémique et s'identifiant comme une puissance moyenne tout en étant reconnue par les autres comme telle”³³⁷.

La puissance moyenne dispose donc d'une portée de son influence qui est variable et dépendante de sa politique étrangère mais à l'inverse de la petite puissance, qui dispose de très peu de capacités pour faire bouger un cadre systémique et des rapports de force, la puissance moyenne peut de par son statut et ses relations profiter d'une influence assez large en se reposant sur ses capacités moyennes et aspirer à changer certains éléments d'un cadre spatio-temporel donné à travers l'appui d'une grande puissance ou d'une institution internationale.

5.4.4. La cible systémique, la cible régionale

Les cibles de l'influence de la puissance moyenne se définissent en dépendance directe à leurs capacités et la portée de leur influence. Comme le signale Marque, les puissances moyennes auront tendance à limiter l'usage de leurs ressources à leur région³³⁸. La petite puissance est dans le même cas de figure mais les raisons sont différentes. Comme expliqué précédemment, la puissance moyenne est en recherche constante de reconnaissance et le système international représente une terre d'opportunité pour consolider son statut. Une puissance moyenne accroît ses sphères d'influence en relations internationales par le prestige et la légitimité dont elle peut jouir³³⁹. C'est dans cette dynamique que la puissance moyenne, en corrélation avec ses capacités et ses moyens, concentre son action sur son environnement régional.

Cornelissen résume parfaitement ce que cible la puissance moyenne : “En général, les moyennes puissances cherchent à jouer un rôle modérateur, coopératif dans le système mondial, en facilitant ou en déclenchant certaines lignes d'actions souhaitées au niveau international, ou encore en supervisant ou en orientant des régimes ou institutions. Comme on peut s'y attendre, à l'inverse des super (ou grandes) puissances qui tendent à étendre leur influence diplomatique au niveau mondial, les moyennes puissances ne cherchent pas des

³³⁷ *Ibid.*, p. 20.

³³⁸ MARQUE, B. (2011). *Op. cit.*, pp. 12-13.

³³⁹ THUS, M., TOUVAL, S., ZARTMAN, W. (1985). *International Mediation in Theory and Practice*, pp. 252-253. Cité dans : MARQUE, B. (2011). *Op. cit.*, p. 14.

interventions d'envergure mondiale, mais se focalisent plutôt sur un nombre limité de domaines de crise et sur les politiques portant sur une région géographique précise"³⁴⁰.

Ce rôle précis dans le système international décuple l'impact systémique/régional de la puissance moyenne, qui à travers son pouvoir d'influence sur un environnement régional ou systémique cadré, attire l'œil des grandes puissances et deviennent des États extrêmement influents d'un point de vue stratégique et un allié de taille pour une grande puissance souhaitant profiter de son expertise dans une aire géographique définie³⁴¹.

5.5 La grande puissance du Vatican ?³⁴²

5.5.1. Des sources multiples

Les grandes puissances et leur pouvoir d'influence se reposent sur des sources de puissances variées. K. Waltz, en analysant à l'époque le déclin de la puissance soviétique, statuait que : *"Les grandes puissances ne capitalisent et ne gardent pas leur rang de grande puissance en excellant dans un seul domaine. Leur statut dépend de comment ils performant dans une combinaison de facteurs"*³⁴³. La force d'influence de la grande puissance réside finalement dans cette combinaison de domaines maîtrisés. La grande puissance se repose sur une grande capacité, matérielle ou immatérielle et supérieure aux autres États.

La combinaison des facteurs matériels et immatériels permet à la grande puissance de se différencier des moyennes et petites puissances à travers une mobilisation de politiques internationales qui peuvent être à la fois offensive et défensive, c'est-à-dire que la grande puissance a la capacité d'imposer sa volonté aux autres et la capacité de ne pas se laisser imposer la volonté des autres. Cette donnée différencie la grande puissance de la puissance moyenne (principalement défensive et offensive en cas de soutien) et de la petite puissance (défensive)³⁴⁴.

Cette combinaison de supériorité substantielle d'un point de vue des capacités et des domaines d'action permettent d'assurer le statut de la grande puissance. La grande puissance est une grande puissance car elle est perçue par le système international comme une grande puissance. Le facteur de la perception est indispensable au pouvoir d'influence³⁴⁵.

³⁴⁰ CORNELISSEN, S. (2004). *Op. cit.*, p. 38. Cité dans : MARQUE, B. (2011). *Op. cit.*, p. 13.

³⁴¹ STRUYE DE SWIELANDE, T. (2018). *Op. cit.* pp. 20-27.

³⁴² Voir annexe 22.

³⁴³ WALTZ, K. (1993). *The Emerging Structure of International Politics*, p. 50.

³⁴⁴ ARON, R. (2004). *Op. cit.*, p. 92.

³⁴⁵ CARO, J.-Y. (2000). *Structures de la puissance: Pour une méthodologie quantitative*, p. 90.

De plus, une autre source d'influence de la grande puissance réside dans son indépendance à l'égard des autres acteurs du système. L'indépendance d'un État peut être économique, sécuritaire, financière ou idéologique et constitue l'une des bases de la grande puissance³⁴⁶. Si l'indépendance dans ces domaines est difficilement atteignable dans une ère mondialisée et interdépendante, l'indépendance en politique étrangère constitue une caractéristique et une base majeure pour l'influence de la grande puissance en relations internationales permettant à la grande puissance de créer ou modifier le cadre systémique et les rapports de force.

Enfin, la dernière base nourrissant la puissance est simplement celle de sa taille et de l'abondance de ses capacités. La taille de la population, du territoire, la détention de ressources économiques, militaires et de toute autres compétences constituent des éléments essentiels à l'influence de la grande puissance³⁴⁷.

5.5.2. Plus d'instruments, plus de variété

La grande puissance est un État disposant de capacités importantes. Si la petite puissance concentrait ses moyens dans les politiques défensives à travers la promotion du multilatéralisme et la moyenne puissance dans des politiques ambivalentes sous contrôle d'une grande puissance, la grande puissance dispose de beaucoup plus de variété. Les petites et moyennes puissances axaient la grande majorité (voir l'exclusivité) de leurs instruments sur ce qui est considéré comme relevant du *soft power*, c'est-à-dire propre au pouvoir d'attraction et d'influence à travers des moyens doux comme la culture, les idées, les valeurs ou les institutions. La grande puissance, elle, ne dépend pas exclusivement de ce domaine. Elle peut de par ses capacités mobiliser son *hard power* à travers l'usage de la force et la menace. Le *soft power* et le *hard power* sont tout à fait compatibles, l'un n'exclut pas l'autre d'autant plus que les ressources associées au *hard power* ont tendance à produire des comportements de *soft power* selon le contexte et la manière utilisée³⁴⁸.

Cette polyvalence dans les instruments se traduit dans la multitude de facteurs dont la grande puissance peut jouir. D'un point de vue matériel, la grande puissance peut profiter de l'atout de sa taille dans une perspective dimensionnelle (étendue du territoire) ou situationnelle (accès à la mer, frontières, ...) lui offrant une assise géopolitique importante. L'atout de la démographie est majeur car dans un calcul rationnel, plus la population d'un État est large, plus

³⁴⁶ LAYNE, C. (1993). *The Unipolar Illusion: Why New Great Power Will Rise*, pp. 45-51.

³⁴⁷ WALTZ, K. (1993). *Op. cit.*, p. 50 ; ARON, R. (2004). *Op. cit.*, pp. 16-17.

³⁴⁸ NYE, J. S. (2011). *Op. cit.*, pp. 20-21.

l'État a de possibilités pour mobiliser sa population. D'un point de vue économique, la grande puissance jouit globalement d'un PIB important et d'une indépendance économique qui renforcent sa puissance. Enfin, l'atout militaire est central dans une perspective de *hard power*, les États disposant de l'arme nucléaire étant encore plus privilégié de par le poids dissuasif qu'elle constitue.

D'un point de vue immatériel ou moral, la grande puissance s'appuie tout d'abord d'une diplomatie puissante est qualitative. Les grandes puissances profitent généralement de réseaux diplomatiques extrêmement développés. Morgenthau, insiste sur l'importance de la diplomatie et sur le fait que *“la qualité de la diplomatie est l'art de faire agir avec le maximum d'efficacité les différents de la force nationale sur les points de la situation internationale où l'intérêt national est le plus directement en cause”*³⁴⁹. La diplomatie relève finalement pour les grandes puissances de la mise en place d'un comportement coopératif relevant du *soft power*, qui est supporté par les capacités matérielles (économie ou militaire). Les autres caractéristiques morales instrumentalisées par les grandes puissances peuvent être multiples (légitimité, qualité du régime politique, opinion internationale, soutien de la population).

Finalement, la grande puissance a la possibilité de s'appuyer sur un arsenal de moyens et d'instrument extrêmement étendu lui conférant l'opportunité d'interagir sur la scène internationale bilatéralement, multilatéralement ou au sein des institutions, d'adopter une posture offensive ou défensive et de mobiliser le *hard* et/ou le *soft power* en fonction du contexte et de/des interlocuteur(s).

5.5.3. La portée : une influence sans limites

Waltz ou Mearsheimer dans la lignée de la théorie réaliste statuent que la politique internationale est basée sur les grandes puissances car les grandes puissances définissent le contexte à la fois pour eux et pour les autres³⁵⁰. Comme démontré à travers l'arsenal de moyens et d'instruments à disposition des grandes puissances, *hard* ou *soft*, la grande puissance a la mainmise sur la puissance relationnelle lui permettant de contrôler ses relations d'influence à travers trois aspects : (1) changer le comportement de l'acteur en relation, (2) contrôler l'agenda et (3) établir ses préférences.

Le premier aspect de la relation d'influence se concentre sur l'habilité d'obtenir des autres un comportement qui est contraire à leurs préférences initiales et à leurs stratégies. Le

³⁴⁹ MORGENTHAU, J. H. (1967). *Op. cit.*, p. 27.

³⁵⁰ LEVY, S. J. (2004). *What Do Great Power Balance Against and When?* Dans : PAUL, T.V., WIRTZ, J., FORTMANN, M. (2004). *Balance of Power: Theory and Practice in the 21st Century*, p. 38.

second aspect concerne la dimension du *framing* et de l'*agenda-setting* où la grande puissance se concentre sur l'action de façonner les préférences de l'acteur en influençant ses attentes quant à ce qui est faisable ou légitime. Cet aspect permet à la grande puissance de mettre sur la table où de supprimer totalement de l'agenda ses intérêts propres où les intérêts qu'il juge légitime. Enfin, le dernier aspect de la relation d'influence s'oriente sur la capacité de la grande puissance à amener l'acteur à désirer les mêmes résultats finaux, à poursuivre les mêmes objectifs dans le but de ne pas nécessairement avoir à devoir modifier les préférences de l'acteur.

Ces trois aspects des relations d'influence d'une grande puissance lui permettent d'asseoir une puissance d'influence sans réelles limites. La grande puissance ne doit pas nécessairement maîtriser les trois aspects et peut décider en fonction de ses moyens quelle stratégie est la meilleure. Le premier aspect s'adressera plutôt aux grandes puissances se reposant en majorité sur leur puissance matérielle et militaire et cherchant à traiter de façon bilatérale. Le second et le troisième s'adressent eux plutôt aux grandes puissances cherchant à influencer plus largement l'aspect structurel des relations internationales et mobilisant les institutions. Pour autant, les trois aspects ne sont pas exclusifs et une puissance peut tout à fait mobiliser les trois pour étendre sa portée ou adapter sa stratégie en fonction de l'interlocuteur³⁵¹.

5.5.4. La grande puissance cible ses intérêts

Il semble tout à fait clair que la grande puissance n'a pas réellement de limites. Pour autant, cela n'induit pas l'idée que la grande puissance cible l'entièreté du système international. La grande puissance, tout comme la moyenne et la petite, se repose sur ses intérêts nationaux pour façonner sa politique étrangère. Les Etats-Unis dévoilent par exemple chaque année un programme de politique étrangère avec plusieurs objectifs où l'on retrouve très régulièrement les priorités de sécurité, de prospérité, de préservation de la paix et de renforcement de l'influence américaine³⁵² et dicte de ce fait sa vision du système international avec une cible majeure posée sur sa sécurité intérieure/extérieure, ses intérêts militaires et économiques et la préservation des intérêts de ses alliés. L'Europe, autre très grande puissance du système, de son côté suit et promeut une diplomatie normative avec une mise en avant du droit et des règles à travers la négociation et la coopération dans le but de nourrir ses intérêts commerciaux,

³⁵¹ NYE, J. S. (2011). *Op. cit.*, pp. 10-14. ; DAHL, R. A. (1957). *Op. cit.*, pp. 202-205. ; BACHRACH, P., BARATZ, S. M. (1962). *Op. cit.*, p. 948. ;

³⁵² Voir : ZAJEC, O. (2018). *Les États-Unis, une puissance entre deux âges géopolitiques*, pp. 19-25.

financiers, de paix et de sécurité. Les intérêts propres sont ce que les États poursuivent dans le but d'exister et survivre³⁵³.

Malgré tout, l'ère actuelle d'interdépendance accrue entre les États de par l'avènement d'une société internationale mondialisée et globale pousse les grandes puissances sur le devant de la scène avec un agenda international qui s'impose. Keohane et Nye disaient que « *Politics does not stop at the waters' edge* »³⁵⁴ pour mettre en avant ce nouvel agenda s'imposant aux États et amenuisant l'importance des *high politics* au profit des *low politics* et qui se constitue de questions et de problèmes multiples qui ne sont pas organisés selon une hiérarchie claire. Cet agenda international et global brouille les priorités des États avec une distinction entre les questions domestiques et de politique étrangère qui finalement devient difficile. L'interdépendance économique et écologique est un problème global dans lequel la force et la coercition est inutile³⁵⁵ mais dans lequel les grandes puissances ont un rôle primordial à jouer de par leur pouvoir d'influence.

Dans les points précédents était souligné l'importance de la grande puissance pour la moyenne et la petite puissance. La petite puissance en dépend, la moyenne en est conditionnée. L'ère du système international globalisé nécessite de la grande puissance une multiplication de ses capacités d'*agenda-setting* et de *framing*, avec sa propension unique à créer des alliances et coalitions et à changer le cadre structurel des relations internationales.

5.6 Une puissance atypique. Le Vatican est-il inclassable ?

Il s'agit désormais de tenter de classer le Vatican et son Saint-Siège sur cette échelle de la puissance afin de statuer si elle est petite, moyenne ou grande.

La première réponse à donner est que c'est un exercice extrêmement périlleux de par l'exceptionnalisme du caractère d'État du Vatican. Comme décrit plusieurs fois précédemment, le Vatican reste un outil du Saint-Siège pour assurer sa souveraineté en droit international rendant la tâche de la comparaison du Vatican avec les autres États classiques du système compliquée de par l'absence de plusieurs caractéristiques et données d'analyse permettant de situer un État sur l'échelle des puissances. Cela renvoie à la phrase de Barberini citée au début du travail qui disait qu'« *aucune organisation dans le monde n'apparaît si complexe, si*

³⁵³ KAGAN, R. (2003). *Power and Weakness : Why the United States and Europe see the world differently*, pp. 3-5.

³⁵⁴ Les politiques ne s'arrêtent pas aux frontières. KEOHANE, O. R., NYE, S. J. (1977). *Op. cit.*, p. 25.

³⁵⁵ *Ibid.*

*particulière. Il est impossible d'établir un parallèle*³⁵⁶. Pour autant, le parallèle sera fait. À travers les tableaux comparatifs des caractéristiques des puissances³⁵⁷, plusieurs données se révèlent et permettent d'attribuer certains éléments au Vatican.

Sur le premier point, celui des sources nourrissant sa puissance, le Vatican se situe entre la petite et la moyenne puissance. Il se repose tout comme la petite puissance énormément sur la prééminence du droit international³⁵⁸ sans lequel il ne peut ni exercer son pouvoir d'influence dans un cadre diplomatique, ni participer au jeu des États. Sans le droit, le Vatican ne disposerait pas de sa souveraineté et ne serait simplement pas dans un rapport égal à l'égard des autres États, l'excluant de toute comparaison. Cependant, le Vatican partage avec la puissance moyenne la caractéristique d'interlocuteur privilégié dans le rôle d'intermédiaire indispensable aux grandes puissances. Si le Vatican partage bien les caractéristiques d'indépendance totale et de perception par le système international de grande puissance (morale), l'asymétrie dans la comparaison de ses capacités et de sa taille excluent toute comparaison du Vatican avec une grande puissance dans la perspective des sources d'influence.

Sur le second point des moyens et instruments, le Vatican se détache un peu plus de la petite puissance. S'il est évident que le Saint-Siège se repose sur très peu de moyens matériels comme les petites puissances et axe son action en politique étrangère sur la diplomatie de niche et le rôle d'intermédiaire, ses caractéristiques rejoignent plutôt la puissance moyenne. Sa diplomatie de niche et son rôle correspond tout à fait à la mission de médiation/coopération/facilitation de la puissance moyenne. De plus, l'expertise locale et/ou régionale de la puissance moyenne est également un instrument dans la politique étrangère du Saint-Siège, avec son ancrage local qui lui permet de disposer d'une connaissance quasi-parfaite du terrain. La caractéristique de « *good international citizen* » de la puissance moyenne peut tout à fait être reliée à l'image du Saint-Siège et du Vatican comme étant la plus haute force morale³⁵⁹ tandis que l'importance de la participation aux institutions internationales pour promouvoir la coopération et le multilatéralisme de la puissance moyenne est totalement partagée par le Saint-Siège.

Le troisième point, celui de l'ampleur et portée de l'influence du Saint-Siège, quitte totalement la petite puissance pour se situer entre la moyenne et la grande puissance. Intuitivement nous pourrions situer le Vatican dans la case de grande puissance par rapport à la

³⁵⁶ BARBERINI, G. (2003). *Op. cit.*, p. 9.

³⁵⁷ Voir annexes 19, 20 et 22.

³⁵⁸ Préambule du Traité du Latran.

³⁵⁹ D'ONORIO, J.-B. (1997). *Op. cit.*, p. 501.

portée de son influence, le Saint-Siège étant l'un des acteurs majeurs dans la diplomatie internationale. Pour autant, son absence dans plusieurs domaines de la politique internationale de par ses capacités plus limitées rejoignent quelque peu la portée d'influence de la puissance moyenne. D'autant plus que le Vatican nécessite tout de même le soutien de grandes puissances afin de matérialiser son pouvoir d'influence. Si l'on reprend l'analyse réalisée au point 4.2.3., nous constatons que le Vatican se situe largement en dessous des États-Unis et à un niveau légèrement inférieur à l'Australie³⁶⁰, mais que tout cela est tempéré par l'absence du Vatican d'un grand nombre de domaines de la politique internationale. Dans l'étendue de ses capacités, le Vatican a une portée qui pourrait laisser présager qu'il est une grande puissance, lorsque l'on prend l'entièreté de la capacité d'action, le Vatican se réfère plutôt à une puissance moyenne.

Enfin, le dernier point des cibles d'influence laisse présager un peu moins de débat. Le Saint-Siège a une mission universelle, “[...] *en faveur de tous les peuples, tant à travers les différentes Églises particulières et locales dispersées dans le monde qu'à travers son gouvernement central, constitué par le Pape et par les organes qui l'assistent dans sa responsabilité envers l'Église universelle*”³⁶¹, surpassant le caractère westphalien du système interétatique³⁶². Cela dépasse la cible d'influence de la petite puissance cantonnée à un environnement géographique proche et celle de la puissance moyenne adressée à un cadre régional et/ou systémique. Le caractère universel rejoint plutôt l'influence globale propre à la grande puissance, voir à la superpuissance.

En fin de compte, si l'on se lance dans un calcul rationnel, on pourrait dire que les composantes de la puissance du Vatican se situent majoritairement dans la puissance moyenne (3 : sources, moyens, portée), ensuite dans la grande (2 : portée, cibles) et la petite (2 : sources, moyens). Malgré tout, il serait très difficile de classer le Vatican exclusivement dans l'une de ces catégories. L'analyse la plus juste est celle prenant en compte à la fois son caractère de micro-État, sa politique étrangère et sa puissance. Le Vatican est une puissance parfois très faible, parfois la plus grande, renvoyant à l'importance du contexte et de cette idée de “*la puissance pour faire quoi ?*”³⁶³ qui situerait le Vatican comme la plus petite puissance dans un cadre de *hard politics*, et probablement l'une des plus grandes dans un contexte de *low politics*.

³⁶⁰ Voir annexe 18.

³⁶¹ Consulté en ligne : <https://www.vaticanstate.va/it/stato-governo/note-general/origini-natura.html>

³⁶² LAJOLO, G. (2005). *Op. cit.*, pp. 23-28.

³⁶³ NYE, J. S. (2011). *Op. cit.*, p. 6.

6. Conclusion

Mais qu'est-ce que représente finalement le Vatican au sein du système des relations internationales ? La donnée majeure qui s'impose à la réponse de cette question est celle du contexte. Lorsque l'on cherche à répondre à notre question de départ "*où se situe l'État de la Cité du Vatican sur l'échelle des puissances ?*", le contexte est indissociable de la réponse car "*le concept de puissance politico-orienté dépend d'un contexte spécifique afin de savoir qui gagne quoi, comment, où quand*"³⁶⁴.

La réponse à notre question de départ s'interprète harmonieusement avec les trois hypothèses ayant été formulées au départ de notre analyse qui démontrent qu'en fonction d'un contexte, d'une perspective, le Vatican gagne ou perd en puissance et en considération. Notre première hypothèse qui part du postulat que "*le caractère de micro-État du Vatican le limite dans ses capacités et lui confère le statut de petite puissance*" s'inscrit dans une vision d'un jeu international centré sur l'État et sa structure. La seconde qui assume que "*la politique étrangère du Vatican démontre une envergure et une influence internationale propre au statut de grande puissance*" se repose sur la variable de la politique étrangère et de l'action extérieure qui se défait des considérations du Vatican comme micro-État. Finalement, notre troisième hypothèse statuant que "*l'analyse sur l'échelle de la puissance tempère l'influence du Vatican et le rapproche d'un statut de puissance moyenne*" s'appuie sur une vision moins caractéristico-centrée et globalise les différents aspects afin de situer le Vatican sur une échelle de puissance.

Pour revenir sur les hypothèses afin de les valider ou invalider, commençons avec la première : "*le caractère de micro-État du Vatican le limite dans ses capacités et lui confère le statut de petite puissance*". D'un point de vue rationnel et matériel, l'État de la Cité du Vatican est un micro-État, c'est indéniable. Si nous poursuivons dans cette perspective, sa taille microscopique d'un point de vue démographique, temporelle et des capacités confirment ce caractère de micro-État. Malgré tout, cela reste insuffisant pour confirmer cette hypothèse. L'aspect instrumental du caractère d'État servant le Saint-Siège fausse totalement l'analyse de la puissance du Vatican à travers son caractère de micro-État. L'idée d'étudier le sujet à travers les caractéristiques classiques d'un État n'est pas obsolète mais incomplète, rendant difficile la validation de cette hypothèse. Nous ne pouvons pas accorder le statut de petite puissance au Vatican sur base de ses caractéristiques d'État microscopique.

³⁶⁴ NYE, J. S. (2011). *Op. cit.*, p. 7.

La deuxième hypothèse : “*La politique étrangère du Vatican démontre une envergure et une influence internationale propre au statut de grande puissance*”, est également difficile à confirmer. L’influence et le prestige renvoyés par l’organisation transnationale qu’est l’Église indiquent que la politique étrangère pontife est d’une puissance certainement très importante. Son absence de *hard power* et son absence dans le jeu des « *power politics* » n’empêchent pas le Vatican d’être incontournable à travers son *soft power* et ses stratégies propres d’État. En se reposant sur sa souveraineté morale et ses valeurs dogmatiques, le Saint-Siège pousse certains diplomates ou chefs d’États à considérer le Vatican comme un interlocuteur privilégié. Pour autant, analyser la dimension de puissance du Saint-Siège exclusivement à travers le prisme de sa politique étrangère exclu des composantes trop importantes et biaisent le jugement. Le caractère microscopique de l’État et des capacités et l’absence dans plusieurs domaines majeurs du jeu international comme la finance ou le commerce rendent incomplète l’hypothèse 2.

En fin de compte, la troisième hypothèse est celle qui sera confirmée par ce mémoire. “*L’analyse sur l’échelle de la puissance tempère l’influence du Vatican et le rapproche d’un statut de puissance moyenne*” est l’hypothèse qui offre la perspective la plus complète, prenant en compte à la fois le caractère microscopique de l’État du Vatican, l’action extérieure du Saint-Siège et les composantes de la puissance. Si nous restons dans une perspective de classer le Vatican exclusivement dans une catégorie, la tendance de ses composantes pousseraient à le situer plutôt dans la puissance moyenne, confirmant l’hypothèse. Malgré tout, la réponse la plus exacte à la question de départ serait la suivante :

- Sur son caractère d’État et ses capacités, le Vatican est une petite puissance.
- Sur son action extérieure et sa politique étrangère, le Vatican est une grande puissance.
- Sur l’analyse globale des composantes de sa puissance, le Vatican est une puissance moyenne.

7. Annexes

- 1) THE WORLD FACTBOOK. *Holy See (Vatican City)*. Consulté en ligne : <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/holy-see-vatican-city/map>



- 2) UNITED NATIONS DESA. *Holy See Migration Profiles*. Consulté en ligne : <https://esa.un.org/migmgprofiles/indicators/files/HolySee.pdf>



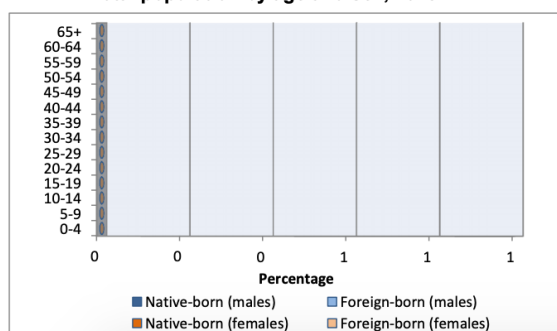
Holy See

Part IV. International migrant stocks

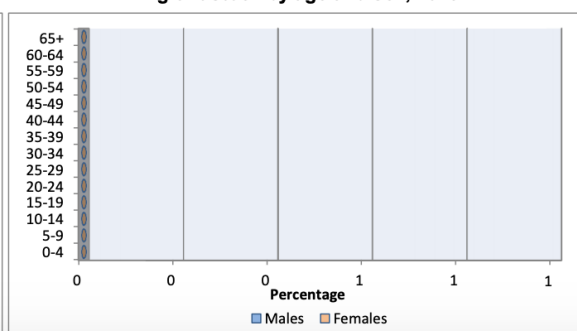
International migrant stock by age and sex

	1990			2000			2013		
	Male	Female	Total	Male	Female	Total	Male	Female	Total
0-4									
5-9									
10-14									
15-19									
20-24									
25-29									
30-34									
35-39									
40-44									
45-49									
50-54									
55-59									
60-64									
65+									
Total									

Total population by age and sex, 2013



Migrant stock by age and sex, 2013



Migrant stock by origin (2013)

Top 5 countries or areas of origin	Total
Total	

Migrant stock by destination (2013)

Top 5 countries or areas of destination	Total
Italy	147
Switzerland	17
Russian Federation	14
Australia	6
Chile	3
Total	187

Refugee population by origin (end 2012)

Top 5 countries or areas of origin	Total
Total	

Refugee population by destination (end 2012)

Top 5 countries or areas of destination	Total
Total	

Tertiary students by origin (2013)

Top 5 countries or areas of origin	Total
Total	

Tertiary students by destination (2013)

Top 5 countries or areas of destination	Total
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	6
Brazil	4
United States of America	4
France	3
Germany	2
Total	19

- 3) STATO DELLA CITTA DEL VATICANO. *Bandiera*. Consulté en ligne : <https://www.vaticanstate.va/it/stato-governo/note-general/bandiera.html>



- 4) INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES.
Commerce extérieur de la France – La Cité du Vatican.
Consulté en ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001568626#Tableau>

Solde CAF/FAB des échanges de la France y c. DOM - Avec : La Cité du Vatican - Ensemble hors matériel militaire - Données de collecte - NAF rév. 2

millions d'euros

Année	Mois	Valeur
2021	Janvier	0
2020	Décembre	0
2020	Novembre	0
2020	Octobre	0
2020	Septembre	0
2020	Août	0
2020	Juillet	0
2020	Juin	0
2020	Mai	0
2020	Avril	0
2020	Mars	0
2020	Février	0
2020	Janvier	0

- 5) UNITED STATES CENSUS BUREAU. *Trade in Goods with Vatican City*. Consulté en ligne : <https://www.census.gov/foreign-trade/balance/c4752.html#2020>

2020 : U.S. trade in goods with Vatican City

NOTE: All figures are in millions of U.S. dollars on a nominal basis, not seasonally adjusted unless otherwise specified. Details may not equal totals due to rounding. Table reflects only those months for which there was trade.

Month	Exports	Imports	Balance
January 2020	0.1	0.1	-0.1
February 2020	0.1	0.1	-0.0
March 2020	0.1	0.1	0.0
April 2020	0.0	0.0	-0.0
May 2020	0.0	0.0	-0.0
June 2020	0.0	0.1	-0.1
July 2020	0.0	0.4	-0.4
August 2020	0.0	0.0	0.0
September 2020	0.0	0.1	-0.1
October 2020	0.0	0.1	-0.1
November 2020	0.0	0.0	-0.0
December 2020	0.0	0.5	-0.5
TOTAL 2020	0.3	1.6	-1.3

- 6) CEIC DATA. *Exports : Vatican City*. Federal Statistics Office Germany. Consulté en ligne : <https://www.ceicdata.com/en/germany/trade-statistics-by-country/exports-vatican-city>



- 7) TROY, J. (2018). 'The Pope's own hand outstretched' : *Holy See diplomacy as a hybrid mode of diplomatic agency*. The British Journal of Politics and International Relations, p. 525.

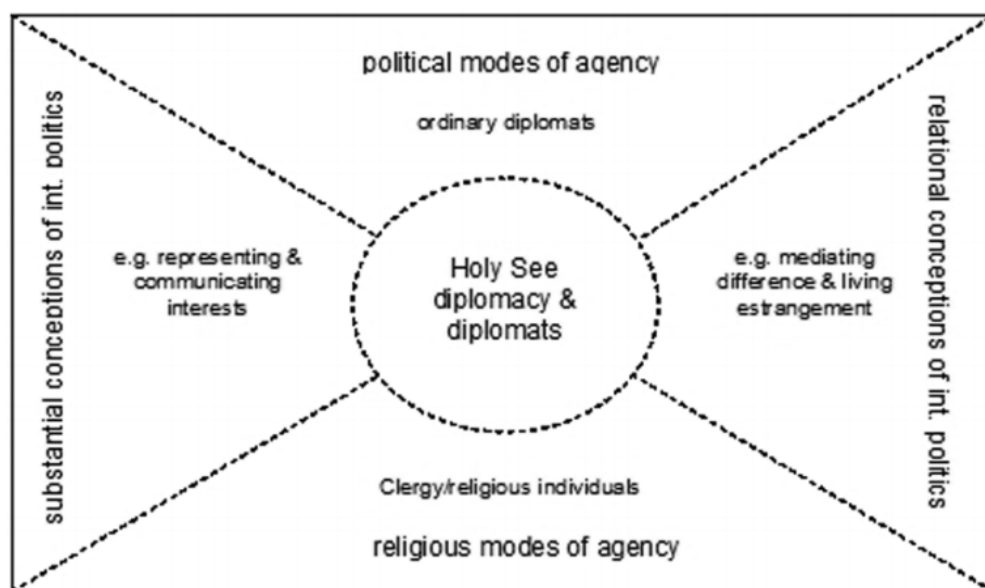
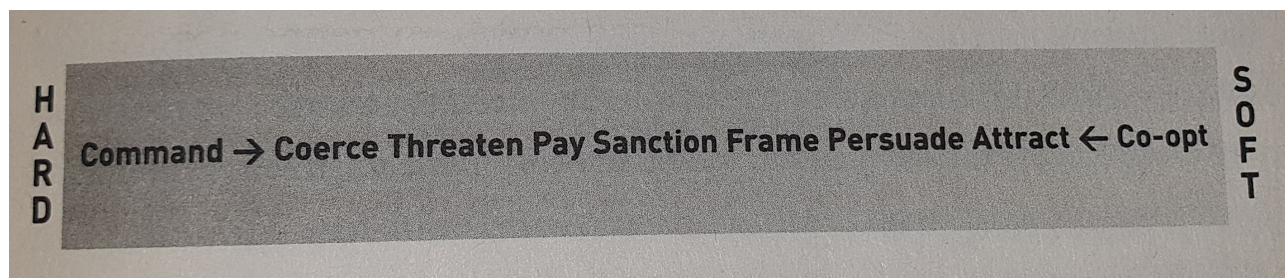


Figure 1. Hybrid mode of Holy See diplomacy

- 8) NYE, S. J. (2011). *The Future of Power*. Public Affairs, New York, p. 21.

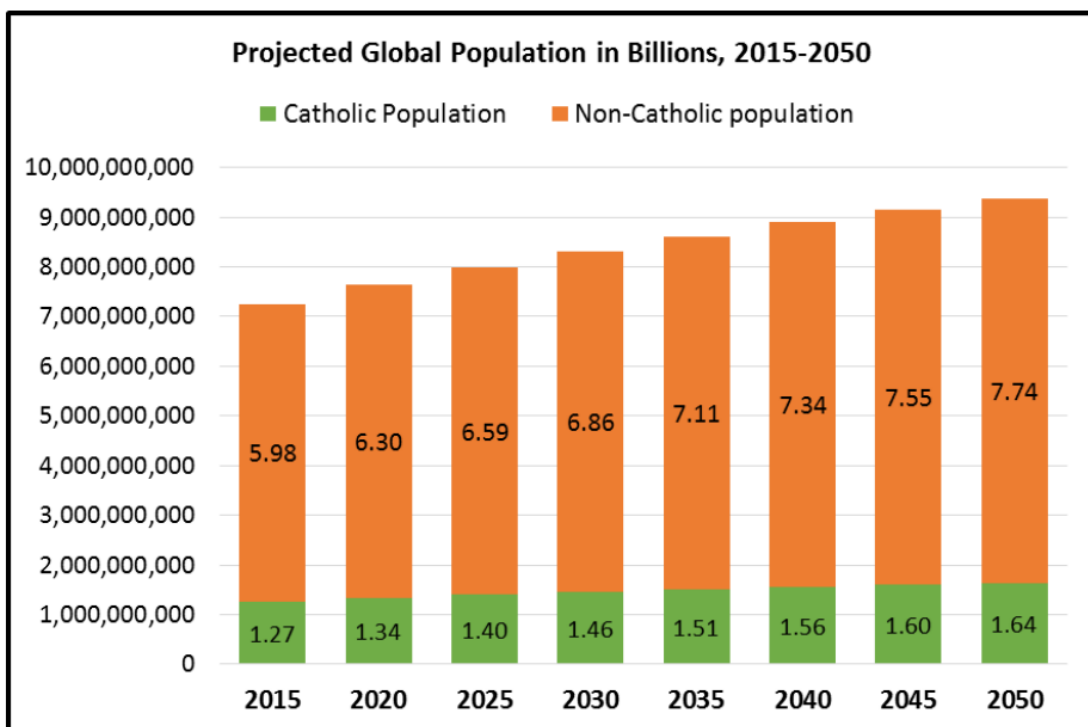
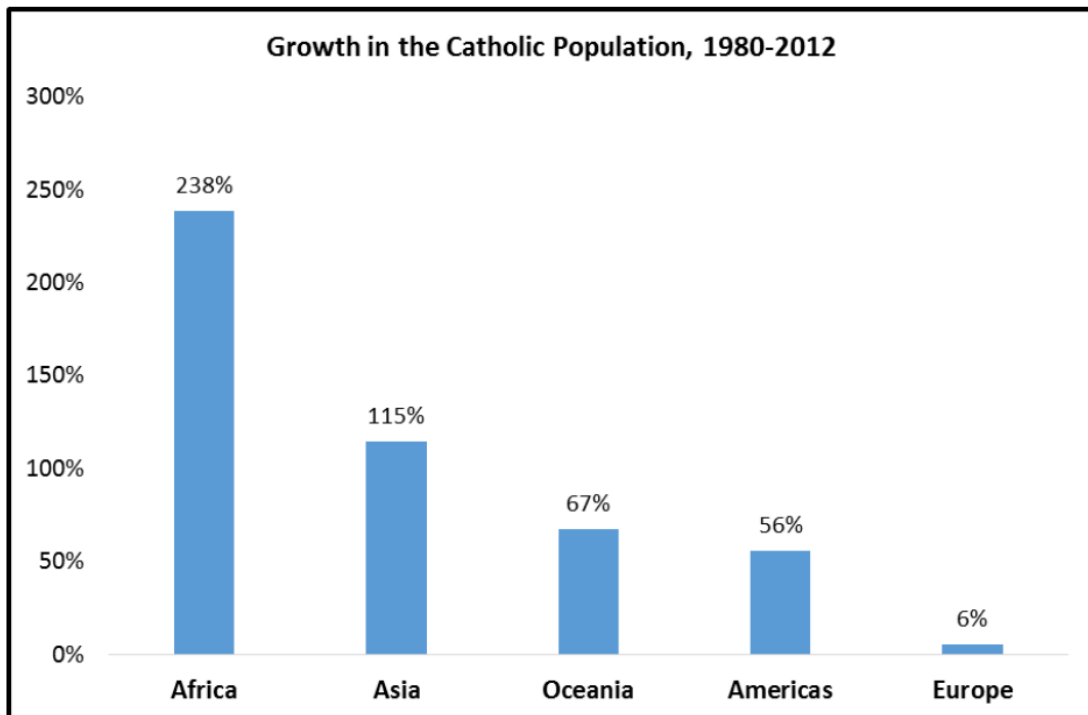


- 9) CENTER FOR APPLIED RESEARCH IN THE APOSTOLATE (2015). *Global Catholicism : Trends & Forecasts*. p. 1.

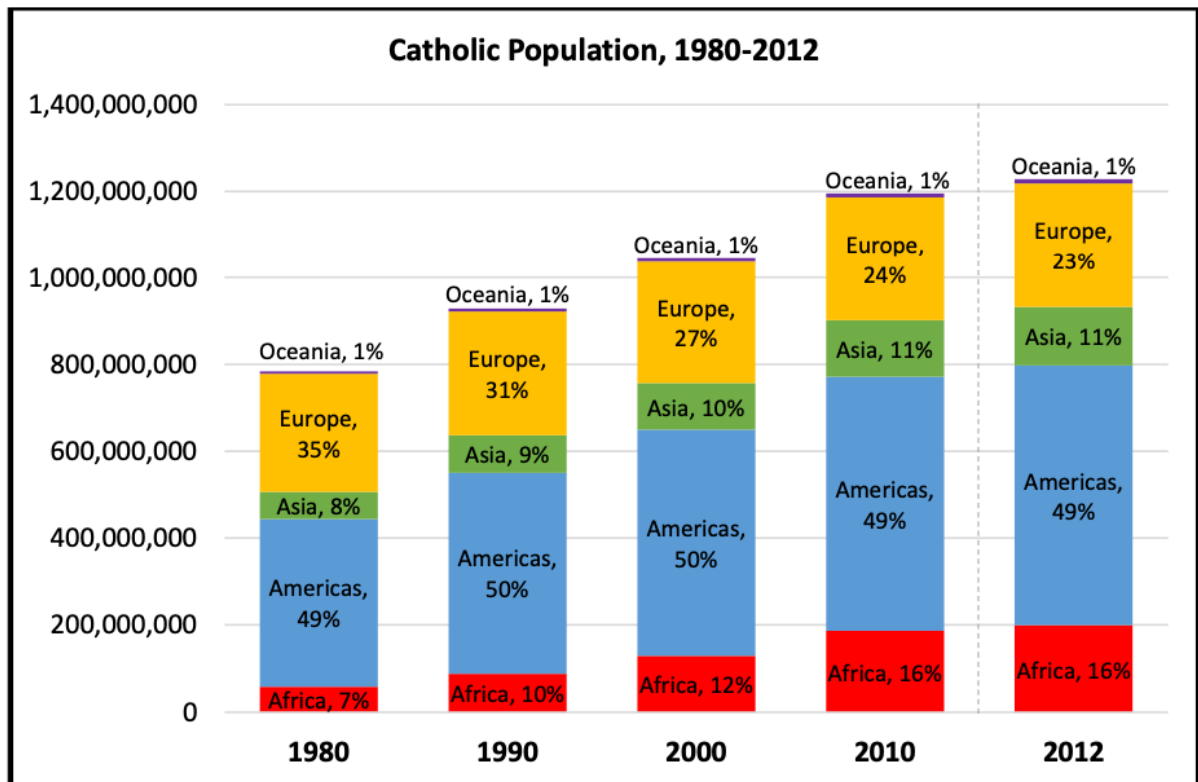
Catholic Population

	1980	1990	2000	2010	2012
Africa	58,676,000	88,899,000	130,018,000	185,620,000	198,587,000
Americas	384,816,000	461,264,000	519,391,000	585,998,000	598,819,000
Asia	62,713,000	86,012,000	107,302,000	129,661,000	134,641,000
Europe	271,649,000	285,294,000	280,144,000	284,924,000	286,868,000
Oceania	5,806,000	7,031,000	8,202,000	9,468,000	9,706,000
World	783,660,000	928,500,000	1,045,057,000	1,195,671,000	1,228,621,000

10) CENTER FOR APPLIED RESEARCH IN THE APOSTOLATE (2015). *Global Catholicism : Trends & Forecasts*. p. 2, 4.

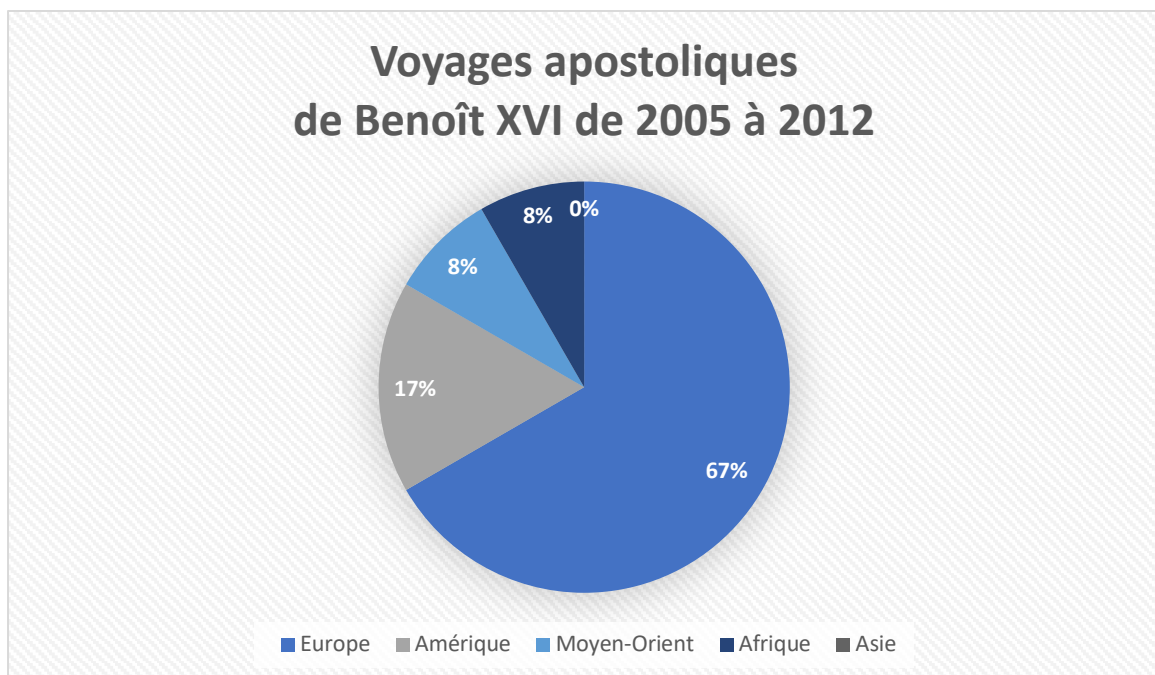


11) CENTER FOR APPLIED RESEARCH IN THE APOSTOLATE (2015). *Op. cit.*, p. 2.



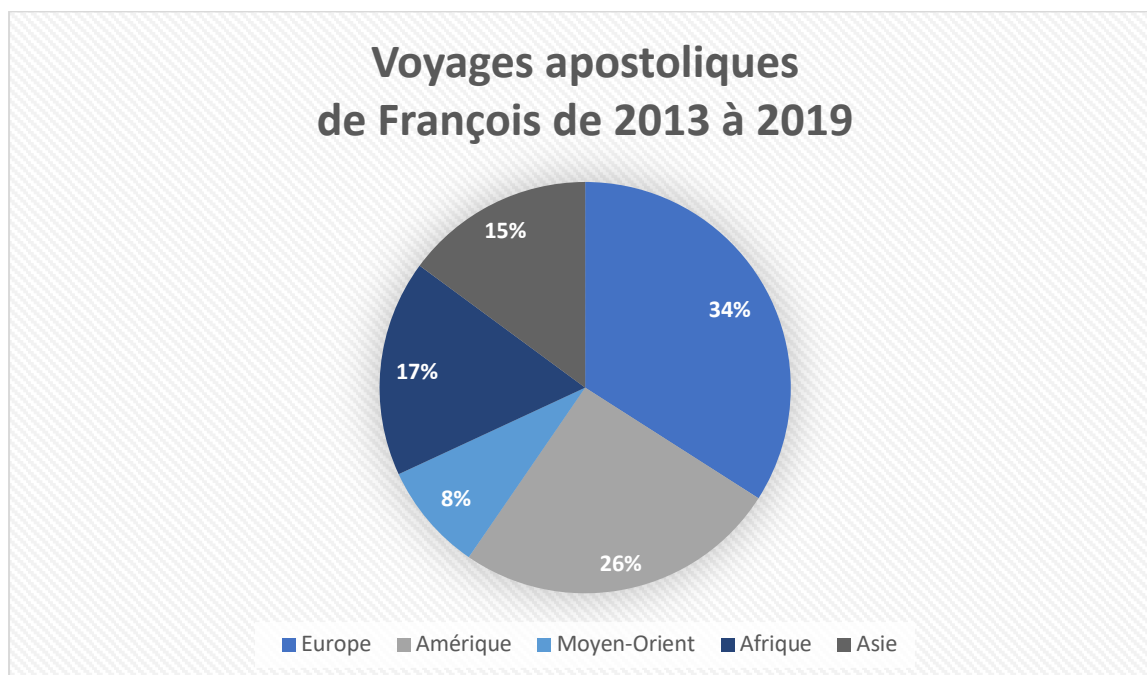
12) Voyages apostoliques de Benoît XVI de 2005 à 2012.

Source : <https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/travels.index.html>



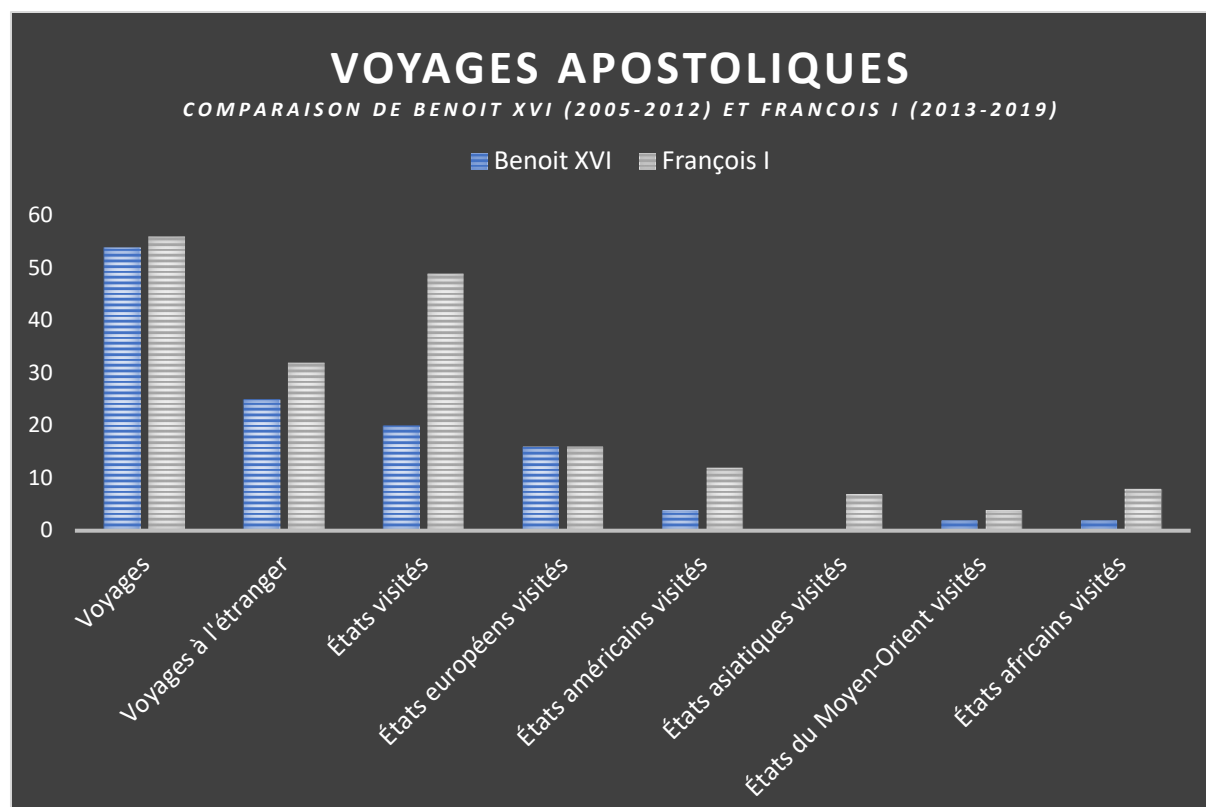
13) Voyages apostoliques de François de 2013 à 2019.

Source : <http://www.vatican.va/content/francesco/fr/travels.index.html#travels>



14) Comparaison des voyages apostoliques de Benoît XVI (2005-2012) et François I (2013-2019)

Sources : <https://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/travels.index.html> ;
<http://www.vatican.va/content/francesco/fr/travels.index.html#travels>



15) CENTER FOR APPLIED RESEARCH IN THE APOSTOLATE (2015). *Op. cit.*, pp. 4-5.

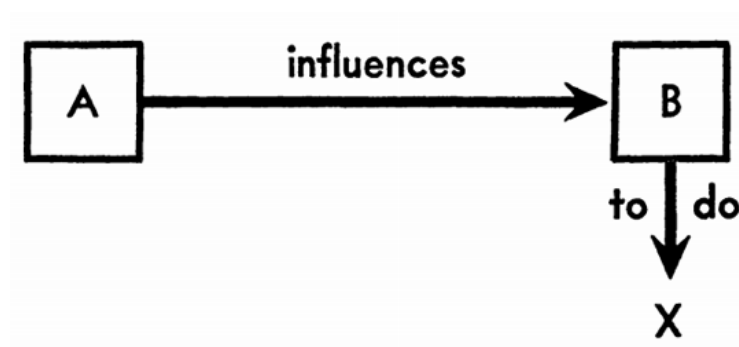
Catholic Parishes

	1980	1990	2000	2010	2012
Africa	7,162	8,967	11,022	14,401	15,217
Americas	46,351	51,543	54,682	57,683	57,769
Asia	11,854	16,734	20,543	23,675	24,169
Europe	138,828	136,178	129,565	122,881	122,159
Oceania	2,308	2,383	2,384	2,415	2,426
World	206,503	215,805	218,196	221,055	221,740

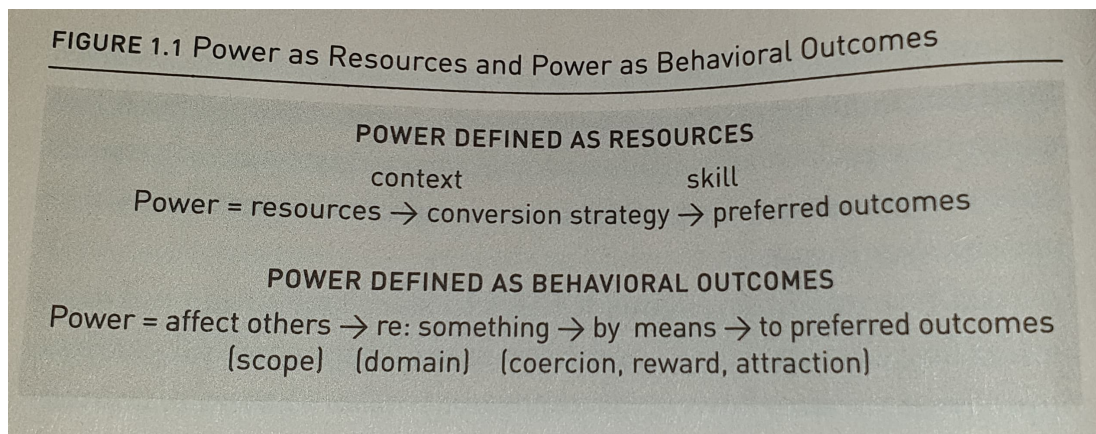
Priests

	1980	1990	2000	2010	2012
Africa	17,346	20,399	27,165	37,527	40,133
Americas	120,132	118,882	120,841	122,607	122,924
Asia	27,136	33,855	43,566	57,136	60,042
Europe	243,319	224,606	208,659	190,150	186,489
Oceania	5,667	5,431	4,947	4,816	4,725
World	413,600	403,173	405,178	412,236	414,313

16) HOLSTI, J. Kalevi (1964). *The Concept of Power in the Study of International Relations*. Background, p. 181.



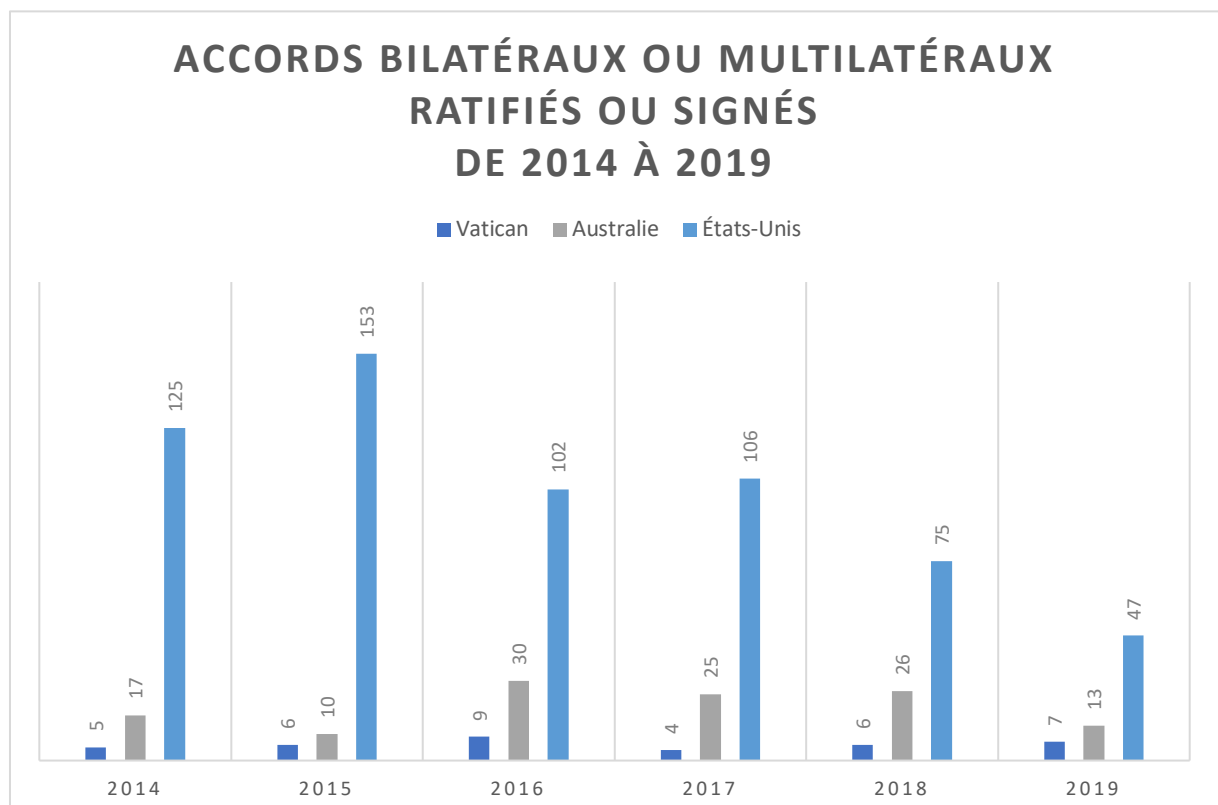
17) NYE, S. J. (2011). *The Future of Power*. Public Affairs, New York, p. 10.



18) Comparaison du nombre d'accords bilatéraux et/ou multilatéraux ratifiés ou signés par le Vatican, l'Australie et les États-Unis de 2014 à 2019.

Sources :

- Bilans diplomatiques de François (2014-2019). Vatican.va, adresses multiples (voir bibliographie) ;
- UNITED STATES DEPARTMENT OF STATE (2021). *Treaties in Force : A List of Treaties and Other International Agreements of the United States in Force on January 1, 2020* ; <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/08/TIF-2020-Full-website-view.pdf>
- AUSTRALIAN GOVERNMENT (2021). *The Australian Treaties Database*. Department of Foreign Affairs and Trade. <https://info.dfat.gov.au/Info/Treaties/Treaties.nsf/>



19) Tableau récapitulatif des composantes de la puissance du Vatican et de la petite puissance.

	Sources	Moyens	Ampleur et portée	Cibles
Vatican	✓ Droit international ✓ Pouvoir d'influence	✓ Soft power ✓ Diplomatie de niche ✓ Ancrage local ✓ Globalisation de l'Église ✓ Participation aux organisations internationales	Très grande portée dans les domaines exclusifs à la capacité d'action	Universel
Petite puissance	✓ Droit international ✓ Situation géographique (contingent)	✓ Dépendance à l'égard d'une + grande puissance ✓ Alliance, bandwagoning, balancing, honest broker ✓ Statut quo sur la scène internationale ✓ Participation aux organisations internationales	Limitée	Environnement géographique proche

20) Tableau récapitulatif des composantes de la puissance du Vatican et de la puissance moyenne.

	Sources	Moyens	Ampleur et portée	Cibles
Vatican	✓ Droit international ✓ Pouvoir d'influence	✓ Soft power ✓ Diplomatie de niche ✓ Ancrage local ✓ Globalisation de l'Église ✓ Participation aux organisations internationales	Très grande portée dans les domaines exclusifs à la capacité d'action	Universel
Puissance moyenne	✓ Politique étrangère ✓ Situation à l'égard d'une grande puissance (rôle d'intermédiaire)	✓ Diplomatie de niche ✓ Médiation, coopération, facilitation ✓ Expertise locale/régionale ✓ "Good international citizenship" ✓ Participation aux organisations internationales	Moyenne	Régional/systémique

21) STRUYE DE SWIELANDE, T. (2018). *Middle powers: A comprehensive definition and typology*. Dans : STRUYE DE SWIELANDE, T. & al. (2018). *Rethinking Middle Powers in the Asian Century: New Theories, New Cases*. Routledge, p. 21.

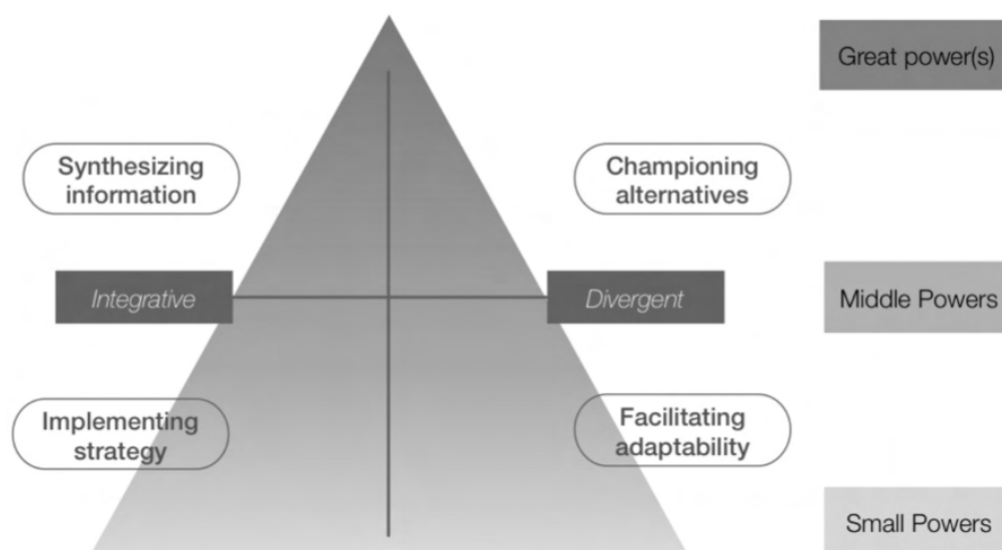


Figure 1.1 Middle-up-down approach

22) Tableau récapitulatif des composantes de la puissance du Vatican et de la grande puissance.

	Sources	Moyens	Ampleur et portée	Cibles
Vatican	✓ Droit international ✓ Pouvoir d'influence	✓ Soft power ✓ Diplomatie de niche ✓ Ancrage local ✓ Globalisation de l'Église ✓ Participation aux organisations internationales	Très grande portée dans les domaines exclusifs à la capacité d'action	Universel
Grande puissance	✓ Taille ✓ Polyvalence ✓ Indépendance ✓ Perception par les autres acteurs du système ✓ Capacités supérieures à la moyenne	✓ Hard & soft power ✓ Politiques offensives & défensives ✓ Framing & agenda-setting ✓ Menaces & sanctions ✓ Participation aux organisations internationales	Très grande	Global

8. Bibliographie

Monographies

- Allain, J.-C., & Frank, R. (2012). Chapitre 5. Les composantes de la puissance. Dans R. Frank, *Pour l'histoire des relations internationales* (pp. 139-167). Paris: Presses Universitaires de France.
- Aron, R. (2004). *Paix et guerre entre les nations*. Calmann-Lévy.
- Barberini, G. (2003). *Le Saint-Siège. Sujet souverain de droit international*. Paris: Le Cerf.
- Blair, P. W. (1968). *Les problème des micro-Etats*. Genève: Centre Européen Dotation Carnegie pour la Paix Internationale.
- Bull, H. (1977). *The Anarchical Society : A Study of Order in World Politics*. Columbia University Press.
- Cabestan, J.-P. (2018). *Demain la Chine: démocratie ou dictature ?* Paris: Gallimard: le débat.
- Chelini-Pont, B., Dubertrand, R., & Zuber, V. (2019). *Géopolitique des religions*. Paris: Le Cavalier Bleu Editions.
- Combacau, J., & Sur, S. (2006). *Droit international public*. Paris: Montchrestien.
- de Charentay, P. (2014). Le Pape François, un nouvel acteur sur la scène mondiale. Dans T. de Montbrial, *Le défi des émergents* (pp. 332-337). Paris, RAMSES: Institut français des relations internationales.
- Delcorde, R. (2019). *Diplomatie et politique étrangère à l'heure de la mondialisation*. (L. e. poche, Éd.) Bruxelles, Belgique: Académie Royale de Belgique.
- Dommen, E., & Hein, P. (1985). *States, microstates & islands*. Londres: Croom Helm.
- Fleiner-Gerster, T. (1986). Chapitre premier. Les éléments de l'État. Dans T. Fleiner-Gerster, *Théorie générale de l'État* (pp. 149-187). Genève: Graduate Institute Publications.
- Foucault, M. (1984). *La Phobie d'État*. Paris: Libération.
- Frank, R. (2012). *Pour l'histoire des relations internationales*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Galini, D. G. (2007). *Pie XII et les juifs. Le mythe du Pape d'Hitler*. Paris: Artège.
- Goetschel, L. (1998). *Small States inside and outside the European Union: Interests and Policies*. Boston: Kluwer Academic Publishers.
- Goldstein, J., & Keohane, R. O. (1993). *Ideas and Foreign Policy : Beliefs, Institutions, and Political Change*. Ithaca & Londres: Cornell University Press.
- Grotius, H. (1867). *Le droit de la guerre et de la paix*.
- Gyngell, A., & Wesley, M. (2007). *Making Australian Foreign Policy*. Cambridge Univeristy Press.
- Harden, S. (1985). *Small Is Dangerous : Micro-States in a Macro World*. Palgrave MacMillan.
- Hobbes, T. (1651). *Léviathan. Deuxième partie: De la république (chapitres XVII à XXXI)*.
- Jordaan, E. (2003). The Concept of a Middle Power in International Relations: Distinguishing Between Emerging and Traditional Middle Powers. *Politikon*.
- Keohane, R., & Nye, J. (1977). *Power and Interdependance*. Boston, Toronto: Little, Brown and Company.
- Kohen, M. G. (1997). Chapitre V : Le rôle des principes fondamentaux du droit international. Dans M. G. Kohen, *Possession contestée et souveraineté territoriale* (pp. 367-424). Genève: Graduate Institute Publications.
- Leca, J. (2014). État. Dans L. Boussaguet, *Dictionnaire des politiques publiques* (pp. 231-247). Paris: Presses de Sciences Po, Références.
- Levy, J. S. (2004). What Do Great Power Balance Against and When. Dans T. Paul, J. Wirtz, & M. Fortmann, *Balance of Power: Theory and Practice in the 21st Century* (pp. 29-51). Stanford: Stanford University Press.

- Lukes, S. (2005). *Power: A Radical View*. New York: Palgrave MacMillan.
- Machiavel, N. (1515). *Le Prince*.
- Montesquieu. (1777). *De l'esprit des lois*. Chez Arkstée et Merkus.
- Morgenthau, H. J. (1967). *Politics among nations*. New York: Knopf.
- Nabli, B. (2017). *L'État : Droit et politique*. (C. U, Éd.) Paris, France: Armand Collin.
- Noé, J.-B. (2015). *Géopolitique du Vatican. La puissance de l'influence*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Nuccitelli, N. (1956). *Le fondement juridique ds rapports diplomatiques entre le Saint-Siège et les Nations-Unies: contribution à l'étude de la souveraineté et de l'indépendance*. Paris: Pedone.
- Nye, J. S. (2004). *Soft Power : The Means to Success in World Politics*. New York: Public Affairs.
- Nye, J. S. (2011). *The Future of Power*. New York: Public Affairs.
- Organski, A. (1958). *World Politics*. New York: Alfred A. Knopf.
- Pippin, R. (2010). Le mien et le tien? L'État kantien. Dans J.-F. Kervegan, *Raison pratique et normativité chez Kant: Droit, politique et cosmopolitique* (pp. 131-153). ENS Éditions.
- Renoton-Beine, N. (2004). *Les tentatives de paix de Benoît XV pendant la Grande Guerre*. Paris: Le Cerf.
- Rothstein, R. L. (1968). *Alliances and Small Powers*. New York and London: Columbia University Press.
- Rousseau, C. (1953). *Droit international public* (Vol. 167). Paris: Sirey.
- Rousseau, J.-J. (2013). *Du contrat social*. Paris: Le Livre de Poche.
- Salmon, J. (2002). *Dictionnaire de droit international public*. Bruxelles: Bruylant.
- Schmitt, C. (2008). *Théorie de la Constitution*. Presses universitaires de France.
- Schwarzenberger, G. (1951). *Power Politics: A Study of International Society*. F. A. Praeger.
- Struye de Swielande, T. (2018). Middle powers: A comprehensive definition and typology. Dans T. Struye de Swielande, & al., *Rethinking Middle Powers in the Asian Century: New Theories, New Cases* (pp. 20-28). Routledge.
- Thucydide. (2000). *La guerre du Péloponnèse*. Folio classique.
- Tomasi, S. M. (2017). Solidarity with all Humanity. Dans S. M. Tomasi, *The Vatican in the Family of Nations: Diplomatic Actions of the Holy See at the UN and other International Organizations in Geneva* (pp. 580-592). Cambridge University Press.
- Vellas, P. (1954). *Les Etats exigus en droit international public*. Paris: A. Pedone.
- Vital, D. (1971). *The survival of small states: studies in a small power-great power*. Oxford: Oxford University Press.
- Walt, S. (1987). *The Origins of Alliances*. New York: Cornell University Press.
- Walton, D. (2018). Middle powers and power shifts: Australian foreign policy towards China and Japan. Dans T. Struye de Swielande, & & al., *Rethinking Middle Powers in the Asian Century: New Theories, New Cases*. Routledge.
- Waltz, K. (1979). *Theory of International Politics*. McGraw-Hill.
- Weber, M. (1963). *Le savant et le politique*. Union Générale d'Éditions.

Revues scientifiques

- Acuto, M. (2018). Toward City Diplomacy : Assessing capacity in select global cities. Dans T. C. Affairs.
- Adam, L. (1995). Le concept de micro-Etat: Etats liliputiens ou parodies d'Etats? *Revue internationale de politique comparée*, 2(3).

- Albert, M. (2017). Beyond Integration and Differentiation ? The Holy See and the Pope in the System of World Politics. *The Review of Faith & International Affairs*, 15(4), pp. 21-30.
- Alesina, A. (2003). The size of countries: Does it matter? *Journal of the European Economic Association*, 1(2-3), 301-316.
- Arboit, G. (2015, Janvier). Les "Banquiers de Dieu". *Outre-Terre*, 45, pp. 45-53.
- Bachrach, P., & Baratz, M. S. (1962). Two Faces of Power. *The American Political Science Review*, 56(4), pp. 947-952.
- Badie, B. (2005). L'opinion à la conquête de l'international. *Raisons politiques*, 19(3), pp. 9-24.
- Benezit, J., & Nouailhat, R. (2016). Le Pape François et les défis du 21^è siècle. *La Pensée*, 388(4), pp. 73-88.
- Bertoli, P. (1961). Le Saint-Siège et les organisations internationales. *Revue des Deux Mondes (1829-1971)*, 198-203.
- Bowman, J. S. (1972). Participation in the Expanding United Nations: Mini-States. *Polity*, 5(2), pp. 191-208.
- Brenner, N. (1998). Global cities, glocal states : Global city formation and state territorial restructuring in contemporary Europe. *Review of International Political Economy*, 5(1), pp. 1-37.
- Broglia, F. M. (2008). La cité du Vatican et l'Union Européenne. *L'Année canonique (Tome L)*, pp. 255-269.
- Byrnes, A. T. (2017). Sovereignty, Supranationalism, and Soft Power : The Holy See in International Relations. *The Review of Faith & International Affairs*, 15(4), pp. 6-20.
- Caldwell, J. C., Harrison, E. G., & Quiggin, P. (1980). The Demography of Micro-States. *World Development*, 8, pp. 953-962.
- Caro, J.-Y. (2000). Structures de la puissance: Pour une méthodologie quantitative. *AFRI*, 1, pp. 88-109.
- Chelini-Pont, B. (2020). La diplomatie du Pape François, entre révolution et réactions. *Revue internationale et stratégique*, 117, pp. 99-107.
- Chong, A. (2010). Small state soft power strategies: virtual enlargement in the cases of the Vatican City State and Singapore. *Cambridge Review of International Affairs*, 23(5), pp. 383-405.
- Chong, A., & Troy, J. (2011). A Universal Sacred Mission and the Universal Secular Organization : The Holy See and the United Nations. *Politics, Religion & Ideology*, 12(3), pp. 335-354.
- Christiansen, D. S. (2007). Benedict XVI : Peacemaker. *The Review of Faith & International Affairs*, 5(4), pp. 17-23.
- Cox, R. (1989). Middlepowermanship, Japan and future world order. *International Journal*, 44(4), pp. 823-862.
- Crespo, R., & Gregory, C. (2020). The doctrine of mercy: moral authority, soft power, and the foreign policy of Pope Francis. *International Politics*, 57, pp. 115-130.
- Dahl, R. A. (1957). The concept of power. *Behavioral Science*, 2(3), pp. 201-215.
- Diez, T. (2013). Normative power as hegemony. *Cooperation and Conflict*, 48(2), pp. 194-210.
- Diez, T. (2017). Diplomacy, Papacy, and the Transformation on International Society. *The Review of Faith & International Affairs*, 15(4), pp. 31-38.
- d'Onorio, J.-B. (1997, Décembre). Le Saint-Siège dans la communauté internationale. *Revue générale de droit*, 28(4), pp. 495-521.
- Duranthon, A. (2012). Qu'est-ce qu'un micro-Etat aujourd'hui ? L'exemple des micro-Etats d'Océanie. *Revue française de droit constitutionnel*, 92, pp. 785-797.
- Duroselle, J.-B. (1979). Qu'est-ce qu'une grande puissance ? *Relations internationales*, 17.

- Ferragu, G. (2014). Philosophie et diplomatie: le Saint-Siège et l'invention du concept de "puissance morale". *Histoire, économie et société*, 33, pp. 95-106.
- Ferrari, S. (1984). The Holy See and the Postwar Palestine Issue: The Internationalization of Jerusalem and the Protection of the Holy Places. *International Affairs*, 60(2), pp. 261-283.
- Ferrari, S. (2004). The Middle East Policy of the Holy See. *The International Spectator*, 39(2), pp. 79-88.
- Fox, A. B. (1969). The Small States in the International System. *International Journal*, 24(4).
- Garrett, J. L. (1985). The Beagle Channel Dispute: Confrontation and Negotiation in the Southern Cone. *Journal of Interamerican Studies and World Affairs*, 27(3), pp. 81-109.
- Gayte, M. (2017). La médiation du Pape François entre La Havane et Washington : rupture ou continuité dans la diplomatie pontificale. Dans IdeAs, *États-Unis / Cuba : une nouvelle donne ?* (Vol. 10, p. 24).
- Giovagnoli, A. (2019). Pope Francis: a new way of looking at the world. *Journal of Modern Italian Studies*, 24(3), pp. 456-467.
- Goetschel, L. (2013). Bound to be peaceful? The changing approach of Western European small states to peace. *Swiss Political Science Review*, 19(3), pp. 259-278.
- Guilbaud, A. (2016). L'engagement multilatéral des petits Etats : pratiques, usages et trajectoires. *Critique internationale*, 71, pp. 9-18.
- Guzzini, S. (2005). The Concept of Power: a Constructivist Analysis. *Journal of International Studies*, 33(3), 495-521.
- Holsti, K. J. (1964). The Concept of Power in the Study of International Relations. *Background*, 7(4), pp. 179-194.
- Ireland, G. (1933). The State of the City of the Vatican. *The American Journal of International Law*, 27(2), 271-289.
- Joubert, B. (2017). La diplomatie du Saint-Siège. *Pouvoirs*, 162(3), pp. 47-61.
- Kagan, R. (2003). Power and Weakness : Why the United States and Europe see the world differently. *Policy Review*, 113, pp. 1-23.
- Kangas, A. (2017). Global Cities, International Relations and the Fabrication of the World. *Global Society*, 31, pp. 531-550.
- Keohane, R. O. (1969). Liliputians' Dilemmas: Small States in International Politics. *International Organisation*, 23(2), pp. 291-310.
- Kolsto, P. (2006). National symbols as signs of unity and division. *Ethnic and Racial Studies*, 29(4), pp. 676-701.
- Kunz, J. L. (1952, Avril). The Status of the Holy See in International Law. *The American Journal of International Law*, 46(2), 308-314.
- Layne, C. (1993). The Unipolar Illusion: Why New Great Power Will Rise. *International Security*, 17(4), pp. 5-51.
- Matlary, J. H. (2001). The just peace: The public and classical diplomacy of the Holy See. *Cambridge Review of International Affairs*, 14(2), pp. 80-94.
- McFeat, R. (2014). Les relations entre le Saint-Siège et la République Populaire de Chine. *Politique étrangère*(2), pp. 179-189.
- Mendelson, M. (1972). Diminutive States in the United Nations. *International and Comparative Law Quarterly*, 21, pp. 609-630.
- Mendis, D. L. (1995). The mini-States and the United Nations System. *Commonwealth Law Bulletin*, 21(3), pp. 992-1010.
- Miller, D. A. (1993). The Legal System of Vatican City. *Modern Legal Systems Cyclopedia*, 4(240).
- Minassian, G. (2008). 'Micro-Etat', 'Mini-Etat' : essai de classification. *Annuaire français des relations internationales*, 8, pp. 329-338.

- Moore, C. (2008). A Europe of the Regions vs. the Regions in Europe: Reflections on Regional Engagement in Brussels. *Regional & Federal Studies*, 18(5), pp. 517-535.
- Nivet, B. (2013). La puissance ou l'influence? Un détour par l'expérience européenne. *Revue internationale et stratégique*, 89(1), pp. 83-92.
- Nouailhat, Y.-H. (2006). Le Saint-Siège, l'ONU et la défense des droits de l'Homme sous le pontificat de Jean-Paul II. *Relations internationales*, 127(3), pp. 95-110.
- Nye, J. S. (2013). L'équilibre des puissances au XXI^e siècle. *Géoéconomie*, 64(2), pp. 19-29.
- O'Mahony, A. (2005). The Vatican, Jerusalem, the State of Israel, and Christianity in the Holy Land. *International Journal for the Study of the Christian Church*, 5(2), 123-146.
- Oshchypok, I. (2020). Foreign Policy of the Holy See Under the Pontificate of Pope Francis. *Periodyk Naukowy Akademii Polonijnej*, 38(1), pp. 276-287.
- Panke, D. (2012). Dwarfs in International Negotiations: How Small States Make Their Voices Heard. *Cambridge Review of International Affairs*, 25(3), pp. 313-328.
- Peterson, J. E. (2006). Qatar and the World : Branding for a Micro-State. *Middle East Journal*, 60(4), pp. 732-748.
- Pini, J.-T. (2017). Le "droit du Vatican". *Pouvoirs*, 162, pp. 89-103.
- Pouthier, J.-L. (2017). Saint-Siège et État de la Cité du Vatican. *Pouvoirs*, 162, pp. 5-14.
- Rambaud, T. (2015). La politique du Saint-Siège : ressorts, enjeux et limites d'une puissance atypique. *Société, droit et religion*, 5, pp. 69-93.
- Revelez, L. B. (2015). La vision géopolitique du pontificat de François dans un monde globalisé. *Outre-Terre*, 45, pp. 142-146.
- Rouxel, J.-Y. (2004). Le Vatican et les pays d'Europe centrale. De l'Ostpolitik aux concordats. *Le Courrier des pays de l'Est*, 1045, pp. 4-15.
- Royles, E. (2017). Sub-state diplomacy: Understanding the international opportunity structures. *Regional & Federal Studies*, 27(4), pp. 393-416.
- Sassen, S. (2001). *"Epilogue" of the Global City*. Princeton University Press.
- Sassen, S. (2018). *Cities in a World Economy*. Columbia University, Etats-Unis: SAGE Publications.
- Schatz, R., & Lavine, H. (2007, Juin). Waving the Flag: National Symbolism, Social Identity, and Political Engagement. *Political Psychology*, 28(3), 329-355.
- Schwebel, S. M. (1973). Mini-States and a More Effective United Nations. *American Journal of International Law*, 67(1), pp. 108-116.
- Seneze, N. (2017). Le Trésor du Vatican. *Pouvoirs*, 162, pp. 63-73.
- Struye de Swielande, T., Hellendorf, B., & Honoré, A. (2015). Australie, une nouvelle stratégie de puissance moyenne. *Politique étrangère, Printemps*(1), pp. 117-128.
- Taylor, L. C. (1969). Statistical typology of micro-states and territories. *Social Science Information*, 8(3), pp. 101-117.
- Thorhallson, B., & Wivel, A. (2006). Small States in the European Union: What Do We Know and What Would We Like to Know ? *Cambridge Review of International Affairs*, 19(4), pp. 651-668.
- Ticchi, J.-M. (2014). Fondements et modalités de l'impartialité du Saint-Siège pendant la Première guerre mondiale. *Relations internationales*, 160, 39-51.
- Troy, J. (2018). 'The Pope's own hand outstretched' : Holy See diplomacy as a hybrid mode of diplomatic agency. *The British Journal of Politics and International Relations*, 20(3), 521-539.
- Waltz, K. (1993). The Emerging Structure of International Politics. *International Security*, 18(2), pp. 44-79.
- Wendt, A. (1992). Anarchy is what States Make of it : The Social Construction of Power Politics. *International Organization*, 46(2), pp. 391-425.

- Wendt, A. (1994). Collective Identity Formation and the International State. *The American Political Science Review*, 88(2), pp. 384-396.
- Young, S., & Shea, A. (2007). Separating State from Church: Researching the Legal System of the Vatican City State. *CUA Law Scholarship Repository*, 99(3), pp. 589-610.

Rapports

- Bartmann, J. B. (2014). Sovereignty and Questions of Legitimacy: Problems of Status for Micro-states in the International System. Dans J. B. Bartmann, & T. L. Science (Éd.), *Micro-states in the International System* (pp. 70-93). London: ProQuest.
- Blevin, P.-A. (2017). *Les micro-Etats européens. Etude historique, juridique et fiscale (Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin, Vatican)*. Paris: L'Harmattan.
- Bouayad-Agha, F., & Hernandez, H. (1993). *Etude des besoins de développement propres aux petits états membres et de la façon dont le système des Nations Unies pour le développement répond à ces besoins*. Genève: Nations Unies.
- Brazzola, M. (1932). *La cité du Vatican est-elle un Etat?* Thèse, Université de Fribourg.
- Chen, C.-V. (1969). *The Problems of Micro-States in International Law*. Thèse, The University of British Columbia.
- Cornelissen, S. (2004). La politique japonaise de moyenne puissance et l'Afrique. *Afrique contemporaine*, 212(4), pp. 33-53.
- Desplanques, S. (2015). *La "petite puissance" : état du débat et application au cas belge*. Working paper, Université Catholique de Louvain, Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication, Louvain-la-Neuve.
- Dumienski, Z. (2014). *Microstates as Modern Protected States: Towards a New Definition of Micro-Statehood*. University of Auckland, Institute of International Affairs. Centre for Small States Studies.
- Gstöhl, S., & Neumann, I. B. (2004). *Liliputians in Gulliver's World? Small States in International Relations*. University of Iceland, Institute of International Affairs. Centre for Small State Studies.
- Israel Collier, C. (2018). *Le statut du Saint-Siège/Vatican au regard de ses immunités*. Mémoire, Université Catholique de Louvain, Faculté de droit et de criminologie, Louvain-la-Neuve.
- Kelstrup, M. (1997). *Integration Policies of Small States*. Berne: 25th ECPR Joint Sessions of Workshops.
- Lajolo, G. (2005). *Nature and Function of Papal Diplomacy*. Working paper, Institute of Southeast Asian Studies, Singapour.
- Lascoumes, P. (2004). *La Gouvernamentalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir*. Le Portique.
- Levine, D. H. (2016). *What Pope Francis Brings to Latin America*. American University, CLALS Working Paper Series. Washington D.C.: Center for Latin American and Latino Studies.
- Marque, B. (2011). *Nouveau paradigme stratégique des puissances moyennes*. Université Catholique de Louvain. Louvain-la-Neuve: Chaire InBev Baillet-Latour.
- Niebuhr, D., & Rieck, E. C. (2015). Microstate and superpower : The Vatican in international politics. *KAS International Reports*, 10, pp. 38-60.
- Sanguin, A.-L. (1996). *Les micro-Etats d'Europe, (Andorre, Liechtenstein, Monaco, Saint-Marin)*. Géographie, politique et économique. Thèse de doctorat, Université de Liège, Liège.

- The World Factbook. (2021, Mars 24). *Holy See (Vatican City)*. Consulté le Avril 1, 2021, sur CIA.gov: <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/holy-see-vatican-city/>
- Troy, J. (2014). *The Catholic Church and International Relations*. Working paper, University of Innsbruck.
- Troy, J. (2018). *Global politics, according to Pope Francis*. Working Paper, University of Innsbruck, Stanford University.
- United Nations - Economic & Social Affairs. (2017). *World Population Prospects : Data Booklet*.
- United Nations Department of Economic and Social Affairs. (2012). *Holy See Migration Profiles*. New York: United Nations.

Documents officiels

- Australian Government. (2021). *The Australian Treaties Database*. Consulté le Mai 16, 2021, sur dfat.gov.au: <https://info.dfat.gov.au/Info/Treaties/Treaties.nsf/>
- Banque de France. (2002). *L'euro et les États et territoires associés à l'Union monétaire*. Paris: Bulletin de la Banque de France n° 97.
- Benoit XVI. (2010). *Discours du Pape Benoit XVI aux participants au pèlerinage des diocèses des marches en Italie pour le IV centenaire de la mort de Matteo Ricci*. Récupéré sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/benedict-xvi/fr/speeches/2010/may/documents/hf_ben-xvi_spe_20100529_matteo-ricci.html
- Center for Applied Research in the Apostolate. (2015). *Global Catholicism : Trends & Forecasts*. Georgetown: Georgetown University.
- Conseil Pontifical "Justice et Paix". (2005). *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*. Consulté le Mai 6, 2021, sur vatican.va: https://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_fr.html#La%20valeur%20des%20droits%20de%20l'homme
- Cour Internationale de Justice. (s.d.). *Charte des Nations Unies*. Consulté le Mars 29, 2021, sur International Court of Justice - Cour Internationale de Justice: www.icj-cij.org/fr/charte-des-nations-unies
- Fondation Caserne garde suisse pontificale. (s.d.). *Rénovation de la caserne de la garde suisse pontificale au Vatican*. Genève: Organisation de la fondation pour le rénovation de la caserne de la garde pontificale.
- Jean-Paul II. (1983). *Sacrae Disciplinae Leges. Constitution Apostolique*. Dans *Le code de droit canonique*. Cité du Vatican.
- Jean-Paul II. (2001). *Message du pape Jean-Paul II aux participants au Congrès international "Matteo Ricci: pour un dialogue entre la Chine et l'Occident"*. Consulté le Mai 12, 2021, sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/speeches/2001/october/documents/hf_jp-ii_spe_20011024_matteo-ricci.html
- Ministero dell'Interno - Polizia di Stato. (2013, Juin 1). *Inspectorat Vatican: les anges gardiens du pape*. Consulté le Avril 2, 2021, sur Polizia di Stato. Police d'État de la République d'Italie: <https://www.poliziadistato.it/articolo/view/14623/>
- Pape François. (2013). *Evangelii Gaudium*. Exhortation Apostolique, Cité du Vatican.
- Pape François. (2014). "Wake up the World!" : Conversation with Pope Francis about Religious Life. (A. Spadaro, Intervieweur, & L. C. Cattolica, Éditeur)
- Pape François. (2014, Novembre 25). *Visite du Saint-Père au Parlement européen et au Conseil de l'Europe. Discours du Pape François au Parlement européen*. Consulté le Mai 7, 2021, sur vatican.va:

- http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2014/november/documents/papa-francesco_20141125_strasburgo-parlamento-europeo.html
- Pape François. (2015). *Discours du Pape François aux membres du corps diplomatique accrédité auprès du Saint-Siège*. Consulté le Mai 16, 2021, sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/january/documents/papa-francesco_20150112_corpo-diplomatico.html
- Pape François. (2015). *Lettre encyclique Laudato si' du Saint-Père François sur la sauvegarde de la maison commune*. Consulté le Mai 6, 2021, sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html
- Pape François. (2016). *A la jeunesse*. Equateurs.
- Pape François. (2016). *Discours du Pape François à l'occasion des vœux du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège*. Consulté le Mai 16, 2021, sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2016/january/documents/papa-francesco_20160111_corpo-diplomatico.html
- Pape François. (2016). *Remise du Prix Charlemagne. Discours du Pape François*. Cité du Vatican.
- Pape François. (2017). *Discours du Pape François à l'occasion des vœux du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège*. Consulté le Mai 16, 2021, sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/january/documents/papa-francesco_20170109_corpo-diplomatico.html
- Pape François. (2017). *Discours du Pape François à l'occasion des vœux du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège*. Consulté le Mai 16, 2021, sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2018/january/documents/papa-francesco_20180108_corpo-diplomatico.html
- Pape François. (2018). *Message du Pape François aux catholiques chinois et à l'Église universelle*. Récupéré sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/messages/pont-messages/2018/documents/papa-francesco_20180926_messaggio-cattolici-cinesi.html
- Pape François. (2019). *Discours du Pape François aux membres de l'Église gréco-catholique ukrainienne*. Récupéré sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2019/july/documents/papa-francesco_20190705_sinodo-chiesaucraina.html
- Pape François. (2019). *Discours du Pape François aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège à l'occasion de la présentation des vœux pour la nouvelle année*. Consulté le Mai 16, 2021, sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2019/january/documents/papa-francesco_20190107_corpo-diplomatico.html
- Pape François. (2020). *Discours du Pape François aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège pour la présentation des vœux pour la nouvelle année*. Consulté le Mai 16, 2021, sur vatican.va: http://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2020/january/documents/papa-francesco_20200109_corpo-diplomatico.html
- Paul VI. (1964). *Lumen Gentium. Constitution dogmatique de l'Église*. Récupéré sur vatican.va: https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19641121_lumen-gentium_en.html
- Paul VI. (1965). *Discours du Pape Paul VI à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion du 20ème anniversaire de l'Organisation*. Récupéré sur vatican.va:

http://www.vatican.va/content/paul-vi/fr/speeches/1965/documents/hf_p-vi_spe_19651004_united-nations.html

United States Department of State. (2021). *Treaties in Force. A List of Treaties and Other International Agreements of the United States in Force on January 1, 2020*. Consulté le Mai 16, 2021, sur state.gov: <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2020/08/TIF-2020-Full-website-view.pdf>

Articles de presse

Gaetan, V. (2015, Septembre 25). *The Political Pope. How Francis Was Thrust Into The World's Most Intractable Conflict*. Consulté le Avril 22, 2021, sur Foreign Affairs: <https://www.foreignaffairs.com/articles/2015-09-25/political-pope>

Autre

Noé, J.-B. (2014, Mars 2). *Géopolitique du Vatican, la volonté de l'influence*. Consulté le Mai 8, 2021, sur Diploweb.com: <https://www.diploweb.com/Geopolitique-du-Vatican-la-volonte.html>

